



Rapport annuel consolidé 2022

En route.
Vers mieux.



Contenu

Rapport de gestion 3

Notes aux comptes consolidés 10

**Rapport du collège des commissaires
sur les comptes consolidés 131**

Rapport de gestion

RAPPORT DE GESTION CONSOLIDÉ RELATIF AUX COMPTES CONSOLIDÉS 2022

Les états financiers consolidés du Groupe SNCB au 31 décembre 2022 ont été établis en respectant les dispositions du référentiel IFRS (International Financial Reporting Standard) telles qu'adoptées par l'Union européenne et publiées à cette date, à savoir, les normes publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et les interprétations publiées par l'IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee).

En annexe sont repris les états financiers consolidés avec leurs notes aux comptes reprenant toutes les informations selon les normes IFRS.

I. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation regroupe l'ensemble des sociétés formant le Groupe SNCB. Elles sont reprises dans les comptes consolidés selon les deux techniques admises par les normes IFRS, selon qu'il existe ou non un contrôle de la société par le Groupe, à savoir, l'intégration globale et la mise en équivalence.

L'évolution du périmètre de consolidation

	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022
Maison-mère	1	1	1	1	1
Sociétés intégrées globalement	8	8	8	5	3
Sociétés mises en équivalence	12	11	12	11	10
TOTAL	21	20	21	17	14

En 2022, la SNCB a réalisé la fusion par absorption de sa filiale Railtour et de sa filiale PubliFer. En février, Thalys International a fusionné avec THI Factory et début avril, les actionnaires de THI Factory et d'Eurostar International Ltd ont procédé à un rapprochement des deux sociétés sous une même structure, Eurostar Group, via un apport en nature de leurs actions dans Eurostar International Ltd et dans THI Factory. Après cette transaction, la SNCB est devenue actionnaire d'Eurostar Group (la holding qui détient désormais Eurostar International Ltd et THI Factory) à hauteur de 18,5 %.

II. ETATS FINANCIERS CONSOLIDES 2022

II.A. BILAN

ACTIF

<u>En millions €</u>	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>	<u>Variation</u>
<u>Actifs non-courants</u>	<u>10.265,0</u>	<u>9.893,1</u>	<u>372,0</u>
Immobilisations incorporelles	239,6	236,2	3,4
Immobilisations corporelles	7.644,8	7.463,6	181,2
Immeubles de placement	497,7	511,4	-13,7
Participations mises en équivalence	514,3	335,4	178,9
Créances commerciales et autres débiteurs	610,6	597,8	12,8
Instruments financiers dérivés	301,8	241,2	60,6
Autres actifs financiers	456,3	507,5	-51,2
Actif d'impôts différés	0,0	0,0	0,0
<u>Actifs courants</u>	<u>1.914,6</u>	<u>2.049,0</u>	<u>-134,4</u>
Stocks	233,6	233,7	-0,1
Créances commerciales et autres débiteurs	1.395,4	1.284,7	110,8
Instruments financiers dérivés	3,6	7,5	-3,9
Autres actifs financiers	56,2	101,7	-45,5
Créance d'impôt courant	1,5	1,6	-0,1
Trésorerie et équivalent de trésorerie	224,4	419,9	-195,5
<u>Actifs non-courants classés comme détenus en vue de la vente</u>	<u>28,5</u>	<u>22,3</u>	<u>6,2</u>
TOTAL DES ACTIFS	12.208,1	11.964,3	243,8

L'ensemble des actifs consolidés du Groupe SNCB au 31 décembre 2022 représente un montant de 12.208,1 M€. La SNCB représente 95,7 % du total des actifs consolidés, voire 99,9 % si l'on ne tient pas compte des participations dans les sociétés mises en équivalence.

Les actifs non-courants (10.265,0 M€) représentent 84,0 % du total actif, soit :

- ❖ 8.382,0 M€ (81,7 % des actifs non-courants) relatifs aux immobilisations incorporelles et corporelles ainsi qu'aux immeubles de placement dont 99,9 % proviennent de la maison-mère. Les investissements réalisés à la SNCB en 2022 (et essentiellement financés par des subsides en capital) s'élèvent à 786,7 M€ dont 437,3 M€ pour l'acquisition et la rénovation de matériel roulant, 182,6 M€ pour l'accueil des voyageurs, 60,4 M€ pour la construction et l'aménagement des ateliers et 106,5 M€ d'autres investissements (dont IT et bâtiments). Les amortissements annuels et pertes de valeur des actifs de la maison-mère s'élèvent à 587,0 M€ (y inclus les amortissements des actifs au titre du droit d'utilisation). En 2022, la maison-mère a procédé à une révision des durées d'utilité du matériel roulant (partiellement subsidié) et, dans le cadre de leur analyse triennale, les experts internes de la valorisation ont analysé les terrains, les grands dossiers et les grands projets autour des gares.
- ❖ 514,3 M€ (5,0 % des actifs non-courants) relatifs à la quote-part dans les capitaux propres des sociétés mises en équivalence, entreprises dans lesquelles la SNCB a une influence notable sans toutefois en posséder le contrôle dont Eurostar Group (374,9 M€), Eurofima (110,7 M€), HR RAIL (16,4 M€) et BeNe Rail International (6,7 M€). La variation par rapport à l'exercice précédent (+178,9 M€) s'explique principalement par la transaction liée à la création d'Eurostar Group (+175,5 M€ dont 73,4 M€ de quote-part d'Eurostar Group dans le résultat global consolidé depuis la transaction).

- ❖ 1.368,7 M€ (13,3 % des actifs non-courants) concernent les créances commerciales et autres débiteurs, les instruments financiers dérivés et les autres actifs financiers dont 489,4 M€ relatifs aux interventions de l'Etat, 446,3 M€ de placements dans le cadre de la gestion de la dette, 301,8 M€ d'instruments financiers de couverture et 90,5 M€ de créances long terme de location-financement. L'augmentation de 22,2 M€ d'un exercice à l'autre provient essentiellement de la SNCB et s'explique principalement par +12,6 M€ pour les créances long terme de location-financement (suite à la conclusion de droits réels en 2022), +60,6 M€ pour les instruments financiers de couverture et -57,3 M€ suite à l'apport d'Eurostar International Ltd dans la nouvelle société Eurostar Group.

Les actifs courants (1.914,6 M€) représentent 15,7 % du total de l'actif et sont constitués, notamment, de trésorerie et équivalent de trésorerie (224,4 M€), de créances sur l'Etat (745,7 M€), de cautionnements versés dans le cadre des instruments financiers dérivés (327,8 M€), de stocks (233,6 M€ ceux de la SNCB), de créances commerciales à moins d'un an (100,7 M€) et de TVA à récupérer (69,1 M€). Ils diminuent de 134,4 M€ par rapport à l'exercice précédent (principalement suite à une diminution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie -195,5 M€, partiellement compensée par une augmentation des créances commerciales et autres débiteurs de +110,8 M€).

PASSIF

<i>En millions €</i>	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>	<u>Variation</u>
Capitaux propres	-258,4	-431,2	172,8
Passifs non-courants	10.550,5	10.507,5	43,0
Dettes pour avantages au personnel	258,6	357,7	-99,1
Provisions	54,5	66,8	-12,3
Dettes financières	2.427,4	2.385,7	41,7
Instruments financiers dérivés	400,7	474,0	-73,3
Passifs d'impôts différés	0,0	1,2	-1,2
Dettes commerciales	0,0	1,7	-1,7
Subsides	7.395,5	7.204,5	191,0
Autres dettes	13,7	15,7	-2,0
Passifs courants	1.916,1	1.888,1	28,0
Dettes pour avantages au personnel	119,1	116,9	2,2
Provisions	124,9	108,3	16,6
Dettes financières	450,7	557,7	-107,1
Instruments financiers dérivés	3,9	7,4	-3,5
Dettes d'impôt courant	0,1	0,2	-0,1
Dettes commerciales	495,6	381,1	114,5
Dettes sociales	119,2	103,3	15,9
Subsides	432,4	441,3	-8,9
Autres dettes	170,3	171,9	-1,6
TOTAL DES PASSIFS	12.208,1	11.964,3	243,8

Les **capitaux propres consolidés** sont négatifs de 258,4 M€. Par rapport à 2021, les capitaux propres ont augmenté de 172,8 M€ qui correspond au résultat global consolidé de l'exercice. Ces capitaux propres excluent les subsides en capital de 7.827,9 M€ comptabilisés en tant que dettes en IFRS, contrairement au droit belge où ils sont inclus dans les capitaux propres.

Les **passifs non-courants et courants** s'élèvent à 12.466,5 M€, soit +71,0 M€ par rapport à l'exercice précédent :

- ❖ +79,2 M€ imputables à la SNCB dont principalement +182,1 M€ de subsides en capital relatifs au financement des actifs incorporels et corporels, +112,8 M€ de dettes commerciales, +15,9 M€ de dettes sociales, -64,7 M€ pour les dettes financières de la SNCB, -76,8 M€ pour les instruments financiers dérivés de couverture et -96,9 M€ pour les avantages au personnel (dont -83,1 M€ de gains et pertes actuariels comptabilisés en 2022 sur les avantages postérieurs à l'emploi).
- ❖ -8,2 M€ pour les *autres sociétés du Groupe*, principalement suite aux sorties du périmètre des filiales Publifer et Raitour.

II.B. COMPTE DE RESULTATS

<i>En millions €</i>		<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>	<u>Variation</u>
Résultat cash		22,5	-17,8	40,3
	SNCB	21,9	-21,0	42,9
	Autres entités	0,6	3,2	-2,6
Résultat non cash		72,7	37,0	35,8
	SNCB	75,0	41,2	33,8
	Autres entités	-2,3	-4,2	1,9
Quote-part dans le résultat global des sociétés mises en équivalence		77,6	-11,9	89,5
	QUOTE-PART GROUPE DANS RESULTAT GLOBAL	172,8	7,3	165,5

Le **résultat cash** s'élève à 22,5 M€ soit une amélioration de 40,3 M€ par rapport à 2021, dont :

- ❖ une augmentation de 42,9 M€ pour la SNCB qui s'explique notamment par :
 - o +208,1 M€ d'augmentation du chiffre d'affaire du trafic intérieur de voyageurs ;
 - o +35,7 M€ d'augmentation du chiffre d'affaire international ;
 - o -14,0 M€ d'augmentation de la redevance infrastructure ;
 - o -41,0 M€ d'augmentation des charges de personnel ;
 - o -50,5 M€ d'augmentation de l'énergie de traction électrique ;
 - o -58,3 M€ de plus-values non récurrentes suite à des cessions d'immobilisations corporelles ou l'octroi de droits réels dont -71,5 M€ comptabilisées en 2021 et +13,2 M€ en 2022;
- ❖ une diminution de 2,6 M€ pour les filiales du Groupe.

Les effets conjoncturels de la pandémie Covid-19 se sont estompés dans le courant de l'année 2022. A cette crise sanitaire a succédé une crise inflatoire et énergétique impactant à la fois les coûts et le comportement des voyageurs. La maison-mère a pu à nouveau compter sur le soutien de l'Etat qui a partiellement compensé, outre une partie de l'impact conjoncturel de la crise sanitaire en 2022, les effets de la crise inflatoire et énergétique sur les charges d'énergie et salariales.

Le **résultat non cash** (72,7 M€) provient essentiellement de la SNCB (75,0 M€) et s'explique notamment par : 83,1 M€ d'autres éléments du résultat global relatif aux gains et pertes actuariels sur les avantages postérieurs à l'emploi, 44,7 M€ de plus-value suite à la création d'Eurostar Group, -10,1 M€ d'intérêts calculés sur les subsides non affectés et -30,9 M€ de réductions de valeur sur les stocks

L'évolution de la **quote-part dans le résultat global des sociétés mises en équivalence** s'élève à +89,5 M€ dont principalement +73,4 M€ pour Eurostar Group (dont 33,1 M€ de gains et pertes actuariels sur les avantages postérieurs à l'emploi).

II.C. DETTE ECONOMIQUE

La dette économique est égale à :

- ❖ la dette financière nette, à savoir
 - la dette contractée auprès des institutions financières ;
 - plus les dettes de location-financement ;
 - moins les placements de trésorerie et valeurs disponibles ainsi que les créances Back to Back avec l'Etat dans le cadre de la reprise de la dette au 1^{er} janvier 2005 ;
- ❖ plus le solde des subsides en capital versés par l'Etat pour lesquels les investissements restent à exécuter ;
- ❖ moins ou plus le solde des créances et dettes commerciales ;
- ❖ plus ou moins les cautionnements reçus ou versés dans le cadre des Credit Support Annex ;
- ❖ plus ou moins les cofinancements, à savoir le solde financier des investissements réalisés par la SNCB pour le compte d'autres pouvoirs publics et
- ❖ moins la créance nette relative aux subsides d'exploitation ;
- ❖ moins la dette de location-financement en application de la norme IFRS 16.

<i>En millions €</i>	31-12-2022	31-12-2021	Δ
Dettes financières nettes	2.207,8	2.072,2	135,6
Subsides en capital versés par l'Etat pour des travaux encore à exécuter	703,0	828,0	-125,0
Besoin en Fonds roulement (-créances/+dettes commerciales - interventions Etat subventions d'exploitation)	-267,3	-168,1	-99,2
Cautionnements CSA	-308,2	-371,1	62,8
Cofinancements	-40,2	-27,5	-12,8
Neutralisation dette financière IFRS 16	-21,1	-28,0	6,9
Dettes économiques	2.274,0	2.305,6	-31,6

Evénements importants postérieurs à la date de clôture

Un accord social a été négocié avec les organisations syndicales pour la période 2023-2024. Il prévoit le transfert de la charge de l'assurance hospitalisation accordée au personnel statutaire pensionné au fonds des œuvres sociales à partir du 1er juillet 2023, et ce en vue d'en assurer la pérennité. Ce transfert entraînera une reprise de la provision IAS 19 « Assurance hospitalisation » à partir du 30 juin 2023.

Aucun autre événement significatif impactant les états financiers consolidés du Groupe SNCB n'a été observé après la date de clôture au 31 décembre 2022.

Application des règles de continuité

Sur base d'une analyse des conséquences financières attendues et en particulier de la position actuelle de liquidité, des flux financiers attendus et des sources financières disponibles, il apparaît que la continuité des activités du Groupe n'est pas compromise. D'autant plus que la Société-mère dispose de la possibilité de faire appel à une garantie de l'Etat belge pour un montant jusqu'à 1.138 M€ (elle n'y a pas fait appel et n'a actuellement pas l'intention de le faire). En conséquence, les comptes consolidés au 31 décembre 2022 ont été établis dans une hypothèse de continuité des activités du Groupe.

Indications sur les autres circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement du Groupe

Le rapport de gestion publié individuellement par les différentes entreprises formant le Groupe SNCB justifie, pour chacune d'entre elles, les circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement.

Les négociations entre la SNCB et l'Etat belge pour la mise en place contractuelle de l'attribution directe de la mission de service public de transport intérieur de voyageurs par rail pour une durée de 10 ans, comme l'avait décidé l'Etat belge sur le principe en 2021, se sont finalisées en 2022. Ainsi, le 23 décembre 2022, le Conseil des Ministres et le Conseil d'Administration de la SNCB ont approuvé le Contrat de Service Public de la SNCB ainsi que le plan d'entreprise et le plan pluriannuel d'investissements pour la période 2023-2032.

Le contrat de service public ayant été signé fin d'année et démarrant le 1^{er} janvier 2023, les comptes consolidés 2022 sont encore établis sur base du contrat de gestion 2008-2012 qui avait été prolongé dans l'intervalle de temps et des règles provisoires valant contrat de gestion qui ont été fixées par l'arrêté royal du 22 décembre 2020.

Application de la dérogation prévue à l'article 3:32 du Code des Sociétés

L'article 3:32 du Code des Sociétés définit le contenu du rapport de gestion portant sur les comptes consolidés. Cependant, dans son dernier alinéa, cet article précise que « le rapport de gestion sur les comptes consolidés peut être combiné avec le rapport de gestion établi en application de l'article 3:6 *pour constituer un rapport unique, pour autant que les indications prescrites soient données de manière distincte pour la société consolidante et pour l'ensemble consolidé*».

Pour les matières autres que celles explicitées ci-avant, il y a lieu de se rapporter au rapport de gestion sur les comptes annuels statutaires de la SNCB (= société consolidante).

Pour ce qui concerne plus particulièrement l'utilisation d'instruments financiers dérivés, nous renvoyons aux notes annexes au rapport financier annuel, qui comprennent l'ensemble des mentions et informations requises par les normes IFRS 9 et IFRS 7.

Notes aux comptes consolidés

GROUPE SNCB
ETATS FINANCIERS CONSOLIDES
AU 31 DECEMBRE 2022

I. ETAT CONSOLIDE DE LA SITUATION FINANCIERE

ACTIFS

		31/12/2022	31/12/2021
	<u>Notes</u>		
Actifs non-courants			
Immobilisations incorporelles et Goodwill	5	239.565.777,97	236.211.732,24
Immobilisations corporelles	6	7.644.766.681,16	7.463.553.278,77
<i>A. Terrains</i>		<i>756.929.457,14</i>	<i>780.695.815,24</i>
<i>B. Constructions</i>		<i>1.212.208.810,51</i>	<i>1.192.457.014,87</i>
<i>C. Infrastructure ferroviaire</i>		<i>130.404.327,52</i>	<i>116.935.839,55</i>
<i>D. Matériel roulant ferroviaire</i>		<i>3.519.437.437,31</i>	<i>3.321.960.555,90</i>
<i>E. Installations et équipements divers</i>		<i>458.107.390,35</i>	<i>429.688.838,44</i>
<i>F. Immobilisations corporelles en cours</i>		<i>1.567.679.258,33</i>	<i>1.621.815.214,77</i>
Immeubles de placement	7	497.691.942,68	511.420.774,21
Entités Mises en Equivalence	8	514.311.993,50	335.376.488,29
Créances commerciales et autres débiteurs	9	610.602.910,86	597.781.607,43
Instruments financiers dérivés	11	301.794.422,32	241.191.954,16
Autres actifs financiers	12	456.285.948,42	507.532.544,04
Actifs d'impôt différé	22	0,00	0,00
Sous-total actifs non-courants		10.265.019.676,91	9.893.068.379,14
Actifs courants			
Stocks	13	233.553.326,05	233.677.373,82
Créances commerciales et autres débiteurs	9	1.395.418.433,42	1.284.666.658,92
Instruments financiers dérivés	11	3.573.606,93	7.476.216,32
Autres actifs financiers	12	56.189.665,32	101.700.828,72
Créances d'impôt courant	22	1.533.595,03	1.594.868,95
Trésorerie et équivalents de trésorerie	14	224.363.405,96	419.894.983,13
Sous-total actifs courants		1.914.632.032,71	2.049.010.929,86
Actifs détenus en vue de la vente			
Actifs détenus en vue de la vente	15	28.493.118,53	22.262.810,13
TOTAL DES ACTIFS		12.208.144.828,15	11.964.342.119,13

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

		31/12/2022	31/12/2021
	<u>Notes</u>		
Capitaux propres			
Capital	17	249.022.345,57	249.022.345,57
Réserves consolidées	18	-507.400.873,27	-680.199.594,06
Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la Société		-258.378.527,70	-431.177.248,49
Participations ne donnant pas le contrôle		0,00	0,00
Total des capitaux propres		-258.378.527,70	-431.177.248,49
Passifs non-courants			
Avantage du personnel	19	258.636.479,09	357.712.774,60
Provisions	20	54.518.968,36	66.838.364,07
Dettes financières	21	2.427.444.100,06	2.385.747.875,31
Instruments financiers dérivés	11	400.650.519,94	473.960.096,74
Passifs d'impôt différé	22	0,00	1.199.518,52
Dettes commerciales	23	0,00	1.745.953,45
Subsides	25	7.395.545.590,20	7.204.545.849,41
Autres dettes	26	13.663.053,55	15.703.209,68
Sous-total passifs non-courants		10.550.458.711,20	10.507.453.641,78
Passifs courants			
Avantage du personnel	19	119.060.963,99	116.909.096,12
Provisions	20	124.860.652,65	108.268.461,29
Dettes financières	21	450.672.111,58	557.743.236,96
Instruments financiers dérivés	11	3.906.225,35	7.367.011,00
Dettes d'impôt courant		69.433,85	185.411,36
Dettes commerciales	23	495.609.792,59	381.088.917,40
Dettes sociales	24	119.170.884,56	103.318.943,64
Subsides	25	432.387.693,60	441.261.241,70
Autres dettes	26	170.326.886,48	171.923.406,37
Sous-total passifs courants		1.916.064.644,65	1.888.065.725,84
Total des passifs		12.466.523.355,85	12.395.519.367,62
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		12.208.144.828,15	11.964.342.119,13

II. ETAT CONSOLIDE DU RESULTAT GLOBAL

		31/12/2022	31/12/2021
	<u>Notes</u>		
Produits d'exploitation avant subsides en capital			
Produits	27	1.076.736.558,50	823.640.283,00
Subsides d'exploitation	25	1.153.202.632,39	1.146.806.725,29
Production immobilisée		160.039.060,56	177.063.596,97
Autres produits d'exploitation	27	94.288.592,73	163.623.963,49
Total des produits d'exploitation avant subsides en capital		2.484.266.844,18	2.311.134.568,75
Charges d'exploitation avant amortissements et pertes de valeur			
Approvisionnements et marchandises		-107.685.381,48	-106.991.457,78
Services et biens divers	27	-1.039.959.749,57	-977.406.402,56
Frais de personnel	28	-1.227.053.148,24	-1.170.588.652,23
Autres charges d'exploitation	27	-40.467.163,37	-24.805.846,42
Total des charges d'exploitation avant amortissements et pertes de valeur		-2.415.165.442,66	-2.279.792.358,99
Résultat d'exploitation avant subsides en capital, amortissements et pertes de valeur		69.101.401,52	31.342.209,76
Subsides en capital	25	478.868.311,46	436.617.434,41
Amortissements et pertes de valeur	5, 6, 7 & 15	-588.742.788,40	-484.959.503,96
Résultat d'exploitation		-40.773.075,42	-16.999.859,79
Produits financiers	29	182.878.790,97	117.165.804,23
Charges financières	29	-132.737.846,55	-111.289.258,32
Résultat financier - net		50.140.944,42	5.876.545,91
Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence	8	42.396.084,44	-12.889.185,11
Résultat net des activités poursuivies avant impôt sur le résultat		51.763.953,44	-24.012.498,99
Charges d'impôt sur le résultat net	30	1.057.846,61	-530.308,07
Résultat net de l'exercice généré par les activités poursuivies		52.821.800,05	-24.542.807,06
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		52.821.800,05	-24.542.807,06
Autres éléments du résultat global :			
Qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net			
Gains et pertes actuarielles	19	83.072.315,20	39.495.681,17
Quote-part des autres éléments des entreprises mises équivalence	8	35.216.045,91	1.017.570,44
Variation nette de JV attribuable au risque de crédit propre		1.715.639,47	-460.155,99
Instruments de capitaux propres à la JV par le biais des autres éléments du résultat global - variation nette de JV	12		-8.098.594,16
Sous-total des autres éléments du résultat global qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net		120.004.000,58	31.954.501,46
RESULTAT GLOBAL TOTAL		172.825.800,63	7.411.694,39
		31/12/2022	31/12/2021
Résultat net de l'exercice attribuable aux:			
Propriétaires de la Société		52.821.800,05	-24.655.521,32
Participations ne donnant pas le contrôle		0,00	112.714,26
		52.821.800,05	-24.542.807,06
Résultat global total de l'exercice attribuable aux:			
Propriétaires de la Société		172.825.800,63	7.298.980,13
Participations ne donnant pas le contrôle		0,00	112.714,26
		172.825.800,63	7.411.694,39

III. ETAT CONSOLIDE DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

	Capitaux propres revenant aux actionnaires du Groupe			Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
	Capital	Réserves consolidées	Total		
	<i>Notes</i>				
Au 1^{er} janvier 2021	249.022.345,57	-689.903.127,70	-440.880.782,13	2.175.076,69	-438.705.705,44
Résultat net 2021		-24.655.521,32	-24.655.521,32	112.714,26	-24.542.807,06
Autres éléments du résultat global 2021		31.954.501,46	31.954.501,46		31.954.501,46
Dividendes aux actionnaires n'ayant pas le contrôle			0,00	-7.927,49	-7.927,49
Variation du périmètre			0,00	-2.279.863,46	-2.279.863,46
Variation du périmètre - entrée		2.404.553,38	2.404.553,38		2.404.553,38
Arrondis		0,12	0,12		0,12
Au 31 décembre 2021	17&18 249.022.345,57	-680.199.594,06	-431.177.248,49	0,00	-431.177.248,49
Au 1^{er} janvier 2022	249.022.345,57	-680.199.594,06	-431.177.248,49	0,00	-431.177.248,49
Résultat net 2022		52.821.800,05	52.821.800,05		52.821.800,05
Autres éléments du résultat global 2022		120.004.000,58	120.004.000,58		120.004.000,58
Autres mouvements des capitaux propres		-27.079,42	-27.079,42		-27.079,42
Arrondis		-0,42	-0,42		-0,42
Au 31 décembre 2022	17&18 249.022.345,57	-507.400.873,27	-258.378.527,70	0,00	-258.378.527,70

IV. TABLEAU CONSOLIDE DES FLUX DE TRESORERIE

		31/12/2022	31/12/2021
	<i>Notes</i>		
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES OPERATIONNELLES			
Résultat net de l'exercice		52.821.800,05	-24.542.807,06
Ajustements pour			
Amortissements et pertes de valeur sur immobilisations incorporelles, corporelles, immeubles de placement et actifs détenus en vue de la vente	5, 6, 7 & 15	589.169.992,33	485.096.187,37
Réductions de valeur sur stocks, créances commerciales et autres débiteurs	9 & 13	32.283.058,36	19.237.529,28
Variations de juste valeur sur instruments financiers dérivés		-84.953.341,77	-32.338.652,61
Variations de juste valeur et pertes de valeur sur autres actifs financiers et dettes financières		-8.880.787,02	-3.955.608,41
(Plus-values) / moins-values sur cessions d'immobilisations corporelles, incorporelles, immeubles de placement et actifs détenus en vue de la vente	15.2	-21.844.427,81	-79.665.686,64
Création Eurostar Group	27.1.2	-44.743.497,58	
(Plus-values) / moins-values sur cessions/liquidations de filiales et participations mises en équivalence			9.630,67
Prise en résultat des commissions sur opérations de financement alternatif	27.1.2	-2.757.435,88	-3.068.450,09
Provisions		4.272.795,65	-11.137.030,24
Avantages au personnel		-13.852.112,44	-1.023.464,84
Prises en résultat des subsides en capital	25.1	-468.777.222,61	-436.617.434,41
Produits et charges d'intérêts, net	29	30.582.051,53	27.993.322,52
Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence	8.2 & 8.3	-42.396.084,44	12.889.185,11
Charges d'impôt sur le résultat		-1.057.846,61	530.308,07
Pertes/gains de change		4.224.038,96	-1.453.169,87
Trésorerie brute générée par les activités opérationnelles		24.090.980,72	-48.046.141,15
Variation nette du besoin en fonds de roulement			
Stocks		-30.829.799,31	-21.302.975,80
Créances commerciales et autres débiteurs		-72.132.877,66	23.495.816,10
Dettes commerciales, sociales et autres dettes		112.897.302,05	-11.966.229,48
		9.934.625,08	-9.773.389,18
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles avant impôts		34.025.605,80	-57.819.530,33
Impôts payés		-210.216,27	-172.688,11
Impôts reçus		13.840,77	0,00
TRESORERIE NETTE LIÉE AUX / UTILISÉE PAR LES ACTIVITES OPERATIONNELLES		33.829.230,30	-57.992.218,44

		31/12/2022	31/12/2021
	<u>Notes</u>		
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
Acquisitions d'immobilisations incorporelles, corporelles et immeubles de placement	5.1.2, 6.1, 7.1	-789.448.154,29	-757.497.815,41
Acquisitions d'actifs financiers		-57.116.883,36	-38.059.784,99
Acquisition de participations mises en équivalence		-34.650,00	
Acquisitions de participations ne donnant pas le contrôle			124.689,92
Subsides en capital reçus		630.427.311,40	668.564.954,79
Encaissements lors de cessions d'immobilisations incorporelles, corporelles, immeubles de placement et actifs détenus en vue de la vente		26.541.514,42	33.062.038,97
Encaissements lors de cessions d'autres actifs financiers		94.143.462,11	69.598.218,16
Encaissements lors de cessions/liquidation de participations mise en équivalence			455.739,61
Intérêts reçus		51.796.678,22	54.478.756,27
Dividendes reçus	8.2, 8.3 & 12.2	1.410.439,43	1.686.636,98
TRESORERIE NETTE LIÉE AUX / UTILISÉE PAR LES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		-42.280.282,07	32.413.434,30
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT			
Augmentation des dettes financières	21.1	428.814.294,16	544.242.274,66
Remboursement des dettes locatives	21.1	-9.614.737,50	-10.253.361,28
Remboursement des dettes financières	21.1	-487.458.953,34	-623.227.971,41
Remboursements/ paiements nets des instruments financiers dérivés	11.2	-35.102.804,25	50.300.633,26
Intérêts payés		-83.984.276,70	-80.599.902,86
Dividendes payés			-7.927,49
TRESORERIE NETTE LIÉE AUX / UTILISÉE PAR LES ACTIVITES DE FINANCEMENT		-187.346.477,63	-119.546.255,12
(DIMINUTION) / AUGMENTATION DE LA TRESORERIE, DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE ET DES DECOUVERTS BANCAIRES		-195.797.529,40	-145.125.039,26
TRESORERIE, EQUIVALENTS DE TRESORERIE ET DECOUVERTS BANCAIRES A L'OUVERTURE (note 14)		419.894.983,13	564.985.525,56
(Diminution) / Augmentation de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des découverts bancaires		-195.797.529,40	-145.125.039,26
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie détenue		265.952,23	34.496,83
TRESORERIE, EQUIVALENTS DE TRESORERIE ET DECOUVERTS BANCAIRES A LA CLOTURE (note 14)		224.363.405,96	419.894.983,13

INFORMATIONS GENERALES

Activités

Parmi toutes les sociétés reprises dans le périmètre de consolidation du Groupe SNCB, la SNCB représente à elle-seule 95,7% de l'actif au 31 décembre 2022 (97% au 31 décembre 2021) et 12.134.317,26 EUR (-10.759.458,55 EUR) de résultats nets consolidés sur un total de 52.821.800,05 EUR (-24.542.807,06 EUR) au 31 décembre 2022 (31 décembre 2021). La différence de 40.687.482,79 EUR provient essentiellement de la quote-part dans le résultat net des mises en équivalence de 42.396.084,44 EUR (dont 40.313.474,52 EUR pour Eurostar Group).

Les activités principales de la SNCB sont des activités de service public telles que décrites par l'Arrêté Royal du 11 décembre 2013 :

- le transport intérieur de voyageurs assuré par les trains du service ordinaire ainsi que les dessertes intérieures par trains à grande vitesse;
- le transport transfrontalier de voyageurs;
- l'acquisition, la maintenance, la gestion et le financement de matériel roulant ferroviaire destiné à l'accomplissement des missions visées aux points ci-dessus ;
- les prestations que l'entreprise ferroviaire est tenue de fournir pour les besoins de la Nation;
- l'acquisition, la conception, la construction, le renouvellement, l'entretien et la gestion des gares ferroviaires, des points d'arrêt non gardés et de leurs dépendances;
- la conservation du patrimoine historique relatif à l'exploitation ferroviaire;
- les activités de sécurité et de gardiennage dans le domaine ferroviaire;
- les autres missions de service public dont elle est chargée par ou en vertu de la loi.

Statut juridique

La SNCB SA est une société anonyme de droit public dont le siège social est situé rue de France 56 à 1060 Bruxelles. Elle est inscrite sous le numéro d'entreprise 0203.430.576. La dernière modification des statuts coordonnés a été publiée au Moniteur belge en date du 26 avril 2022.

Etats financiers

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2022, préparés selon le référentiel IFRS, ont été arrêtés par le Conseil d'Administration de la SNCB en date du 28 avril 2023. Les chiffres repris dans le présent document sont exprimés en euro (EUR) à deux décimales, sauf mention contraire explicite.

Règles d'évaluation

A l'exception des nouvelles normes et amendements applicables, les règles d'évaluation ont été appliquées de manière uniforme d'une année à l'autre et dans tout le Groupe SNCB. Les états financiers consolidés sont préparés en utilisant des règles d'évaluation homogènes pour des transactions ou autres événements similaires dans l'ensemble du Groupe SNCB.

Conseil d'Administration

Georgin Thibaut	Président du Conseil d'Administration
Dutordoir Sophie	Administrateur délégué
Bihet Mathieu	Administrateur jusqu'au 22 décembre 2022
Boelaert Filip	Administrateur
Dewez Arnaud	Administrateur à partir du 23 décembre 2022
Durez Martine	Administrateur
Geradon Deborah	Administrateur
Glautier Laurence	Administrateur
Levêque Laurent	Administrateur
Mercenier Eric	Administrateur
Poot An	Administrateur
Schalck Daan	Administrateur
Sterckx Dirk	Administrateur
Van Besien Wouter	Administrateur
Van Camp Bart	Administrateur

Commissaires

Membres du Collège des Commissaires :

KPMG Réviseurs d'entreprises SRL représenté par Tanguy LEGEIN

BDO Réviseurs d'entreprises SRL représenté par Michaël DELBEKE

V. NOTES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Note 1 - Résumé des principales règles d'évaluation	12
Note 2 - Gestion du capital	31
Note 3 - Estimations comptables et jugements significatifs	50
Note 4 - Périmètre de consolidation du Groupe SNCB	53
Note 5 - Immobilisations incorporelles	54
Note 6 - Immobilisations corporelles	56
Note 7 - Immeubles de placement	60
Note 8 - Participations mises en équivalence	62
Note 9 - Créances commerciales et autres débiteurs	66
Note 10 – Actifs et passifs découlant des contrats avec les clients	69
Note 11 - Instruments financiers dérivés	70
Note 12 - Autres actifs financiers	73
Note 13 - Stocks	76
Note 14 - Trésorerie et équivalents de trésorerie	77
Note 15 - Actifs non courants classés comme détenus en vue de la vente et activités abandonnées	78
Note 16 – Regroupements d'entreprises	80
Note 17 - Capital	81
Note 18 - Réserves consolidées	82
Note 19 - Avantages au personnel	83
Note 20 - Provisions	89
Note 21 - Dettes financières	90
Note 22 - Actifs / passifs d'impôts différés et courants	95
Note 23 - Dettes commerciales	97
Note 24 - Dettes sociales	98
Note 25 - Subsidés	99
Note 26 - Autres dettes	101
Note 27 - Produits et charges d'exploitation	102
Note 28 - Frais de personnel	105
Note 29 - Produits et charges financiers	106
Note 30 - Charges d'impôt sur le résultat global	108
Note 31 - Actifs et passifs éventuels	109
Note 32 - Informations complémentaires sur les instruments financiers	110
Note 33 - Opérations de financement alternatif	113

Note 34 - Droits et engagements	115
Note 35 - Informations relatives aux parties liées	116
Note 36 - Honoraires du commissaire	119
Note 37 - Evénements postérieurs à la clôture	120

Note 1 - Résumé des principales règles d'évaluation

1.1 Base de préparation et déclaration de conformité aux IFRS

Les états financiers consolidés du Groupe SNCB au 31 décembre 2022 ont été établis en respectant les dispositions du référentiel « IFRS » (International Financial Reporting Standard) telles qu'adoptées par l'Union européenne et publiées à cette date, à savoir les normes publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB ») et les interprétations publiées par l'IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee).

Ces états financiers consolidés sont préparés sur la base du principe de l'évaluation :

- à la juste valeur de certains actifs et passifs financiers: les instruments financiers dérivés, les instruments de capitaux propres, les actifs financiers à la juste valeur par le résultat net et les passifs financiers à la juste valeur par le résultat net ;
- à la valeur actuelle de certains éléments de patrimoine: les dettes et les créances supérieures à un an assorties d'un taux d'intérêt nul ou anormalement faible (comptabilisé au coût amorti après la reconnaissance initiale) ainsi que les provisions non courantes. Les taux d'actualisation utilisés sont les IRS selon la durée concernée, à l'exception des dettes constituées en vertu de l'IAS 19 pour lesquelles les taux d'actualisation sont déterminés par référence à des taux de marché à la date de clôture basés sur les obligations d'entreprises de première catégorie, et selon leur durée ;
- au coût d'acquisition historique des autres éléments bilanciaires à l'exception de certaines réévaluations de certaines immobilisations corporelles et immeubles de placement pour lesquelles le Groupe SNCB a opté pour l'application de l'évaluation à la juste valeur lors de la date de transition aux IFRS (1^{er} janvier 2014) et l'utilisation de cette juste valeur en tant que coût présumé à cette date de transition (principalement des terrains).

Des amendements à certaines normes ont été adoptés par l'Union Européenne et sont devenus obligatoires à partir de l'exercice comptable débutant au 1^{er} janvier 2022 (amendements à IFRS 3 *Regroupements d'entreprises* et à IAS 37 *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels*) ainsi que des améliorations annuelles aux IFRS (modifications mineures aux normes IFRS 1 *Première adoption des IFRS*, IFRS 9 *Instruments financiers* et aux exemples illustratifs qui accompagnent IFRS 16 *Contrats de location*). Ils comprennent des modifications qui clarifient les textes ou corrigent des conséquences mineures, des oublis ou des conflits entre les différentes normes, ils ne modifient pas l'information financière et les principes comptables appliqués dans le Groupe SNCB. Les modifications d'IAS 16 *Immobilisations corporelles* et l'amendement à la norme IFRS 16 *Contrats de location liés au Covid-19* ne sont pas d'application dans le Groupe.

D'autres amendements ont été adoptés par l'Union Européenne mais ne sont pas encore obligatoires pour les exercices comptables débutant au 1^{er} janvier 2022. Ils comprennent des amendements à la norme IAS 8 *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs* (entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2023) en clarifiant la manière dont les entreprises doivent distinguer les changements de méthodes et les changements d'estimations, à la norme IAS 1 *Informations à fournir sur les méthodes comptables* (entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2023) et à la norme IAS 12 *Impôts sur le résultat* pour clarifier la façon dont les entreprises comptabilisent l'impôt différé dans certaines opérations précises (entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2023).

Certains amendements ne sont pas encore adoptés par l'Union Européenne. Ici encore, ils auront une portée limitée et ne devraient pas impacter les comptes consolidés du Groupe SNCB :

- classement des passifs en courant et non courant avec « conventions » : amendements à la norme IAS 1 *Présentation des états financiers* (entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2024). Ces modifications n'affectent que la présentation des

passifs dans les états financiers car les dispositions actuelles de la norme manquaient de précision pour déterminer si un passif doit être présenté en courant ou en non courant ;

- amendements à la norme IFRS 16 *Contrats de location* (entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2024) qui expliquent comment une entité comptabilise une cession-bail après la date de transaction, en particulier lorsque tout ou partie des paiements de location sont des paiements de location variables qui ne dépendent pas d'un indice ou d'un taux.

1.1.1. *Faits marquants*

Les effets conjoncturels de la pandémie Covid-19 se sont estompés dans le courant de l'année 2022. A cette crise sanitaire a succédé une crise inflatoire et énergétique impactant à la fois les coûts de la maison-mère et le comportement des voyageurs.

Une nouvelle réalité structurelle s'est installée, accélérée et transformée au gré de ces crises successives, sanitaire, inflatoire et énergétique :

- la pandémie et son impact notamment sur l'organisation du travail dans les institutions publiques et privées ont entraîné une réduction notable du nombre d'abonnés, liés à la forte hausse du télétravail,
- les changements de comportements constatés durant la pandémie et surtout la crise énergétique ont accéléré la transition vers les transports en commun dans certains comportements de mobilité, ce qui, combiné à des promotions efficaces, a permis aux ventes de tickets loisirs de dépasser leurs niveaux de 2019.

La maison-mère a pu à nouveau compter sur le soutien de l'Etat qui a partiellement compensé, outre une partie de l'impact conjoncturel de la crise sanitaire en 2022, les effets de la crise inflatoire et énergétique sur les charges d'énergie et salariales. Elle a ainsi pu réaliser un résultat financier d'exploitation avant subsides en capital, amortissements et pertes de valeur meilleur qu'en 2021, et pu légèrement réduire sa dette économique par rapport à l'année précédente.

L'année 2022 a également vu la finalisation des négociations entre la SNCB et l'Etat belge pour la mise en place contractuelle de l'attribution directe de la mission de service public de transport intérieur de voyageurs par rail pour une durée de 10 ans, comme l'avait décidé l'Etat belge sur le principe en 2021. Ainsi, le 23 décembre 2022, le Conseil des Ministres et le Conseil d'Administration de la SNCB ont approuvé le Contrat de Service Public de la SNCB ainsi que le plan d'entreprise et le plan pluriannuel d'investissements pour la période 2023-2032.

Ce contexte économique a été pris en compte pour la réalisation des tests de valeur des actifs. Nous vous renvoyons aux notes 3.1, 6.1 et 12.2 des états financiers consolidés annuels.

1.1.2. *Préparation des états financiers sur une base de continuité des activités principales*

Le total des capitaux propres consolidés du Groupe SNCB au 31 décembre 2022 sont négatifs de -258.378.527,70 EUR.

Sur base d'une analyse des conséquences financières attendues et en particulier de la position actuelle de liquidité, des flux financiers attendus et des sources de financement disponibles, il apparaît que la continuité des activités du Groupe n'est pas compromise. D'autant plus que la SNCB dispose de la possibilité de faire appel à une garantie de l'Etat belge pour un montant allant jusqu'à 1.138 M€ (elle n'y a pas fait appel et n'a actuellement pas l'intention de le faire).

Par conséquent, les comptes 2022 ont été établis dans une hypothèse de continuité des activités du Groupe SNCB.

En outre, le 30 novembre 2022, Moody's a publié une opinion de crédit sur la SNCB dans laquelle elle a confirmé le rating à long terme de A1 avec une perspective 'stable' et à court terme de P-1. Standard & Poor's a confirmé la note à long terme de A avec perspective 'stable' et confirmé le rating à court terme de A-1 au 16 décembre 2022.

Nous notons également que les subsides en capital 7.827.933.283,80 EUR (7.645.807.091,11 EUR au 31 décembre 2021), qui financent presque la totalité des investissements du Groupe SNCB, sont comptabilisés en tant que dettes selon les normes IFRS.

1.2 Consolidation

1.2.1 Filiales

Les actifs, passifs, droits et engagements, produits et charges de la SNCB et des filiales qu'elle contrôle exclusivement sont intégrés dans les comptes consolidés selon la méthode de l'intégration globale. Il y a contrôle lorsque l'entité détient le pouvoir sur la société (elle détient les droits effectifs qui lui permettent de diriger les activités pertinentes de la société), lorsqu'elle est exposée à des rendements variables en raison de ses liens avec la société et lorsqu'elle a la capacité d'exercer son pouvoir sur la société de manière à influencer sur le montant des rendements qu'elle obtient. Ce contrôle est présumé exister lorsque le Groupe SNCB détient plus de 50% des droits de vote ; cette présomption peut être réfutée en cas de preuve tangible du contraire. L'existence de droits de vote potentiels exerçables ou convertibles immédiatement est prise en compte lorsqu'on évalue s'il y a ou non contrôle. L'aspect « contrôle » a été évalué selon la norme IFRS 10.

Une filiale est consolidée à partir de la date d'acquisition, c'est-à-dire la date à laquelle le contrôle est effectivement transféré à l'acquéreur. A partir de cette date, la société-mère (l'acquéreur) intègre le résultat de la filiale dans le résultat global consolidé et reconnaît dans l'état de la situation financière consolidé les actifs, passifs et passifs latents acquis à leur juste valeur, y compris un éventuel goodwill dégagé lors de l'acquisition. Une filiale cesse d'être consolidée à partir de la date à laquelle le Groupe SNCB en perd le contrôle. En cas de perte de contrôle d'une filiale, ses actifs et ses passifs sont dé-comptabilisés des états financiers consolidés, la part conservée dans l'ancienne filiale est évaluée à la juste valeur à la date de la perte de contrôle et le produit ou la perte associé à la perte de contrôle est comptabilisé.

Les regroupements d'entreprises sous contrôle commun sont traités selon la méthode de la comptabilisation du prédécesseur.

Lors de la consolidation, les soldes et transactions intra-groupes sont éliminés à 100%. Les gains et pertes intra-groupe non réalisés sont retraités.

Les états financiers consolidés sont préparés en utilisant des règles d'évaluation homogènes pour des transactions ou autres événements similaires dans l'ensemble du Groupe SNCB.

1.2.2 Entités contrôlées conjointement et entreprises associées

Les entités sur lesquelles le Groupe SNCB exerce un contrôle conjoint avec un ou plusieurs autres partenaires, en vertu d'un accord contractuel passé avec eux, ainsi que les entreprises associées, sur lesquelles le Groupe SNCB exerce une influence notable sans en avoir le contrôle, sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Si l'entité détient directement ou indirectement entre 20% et 50% des droits de vote d'une société, elle est présumée exercer une influence notable sauf s'il peut être démontré clairement que ce n'est pas le cas.

La participation dans une entreprise associée ou dans une coentreprise est comptabilisée au coût lors de la comptabilisation initiale puis la valeur comptable est augmentée ou diminuée pour comptabiliser la quote-part de l'entité dans le résultat net de la société après la date d'acquisition. La quote-part de l'entité dans le résultat net de la société est comptabilisée dans le résultat net de l'entité.

1.2.3 *Goodwill et écarts de consolidation négatifs*

En cas d'acquisition d'une entreprise, la différence constatée à la date d'acquisition entre la valeur d'acquisition de la participation et la juste valeur des actifs, passifs et passifs latents identifiables acquis est comptabilisée à l'actif en tant que goodwill (si la différence est positive), ou directement en résultat net (si la différence est négative).

Le goodwill n'est pas amorti mais fait annuellement l'objet d'un test de perte de valeur.

1.2.4 *Conversion des états financiers des filiales libellés en devises étrangères*

Tous les actifs et passifs, monétaires et non monétaires, sont convertis dans les comptes consolidés selon la méthode du taux de clôture. Les produits et les charges sont convertis au taux moyen de la période sous revue. Les écarts de conversion sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global.

1.2.5 *Participations ne donnant pas le contrôle*

Les participations ne donnant pas le contrôle représentent la part du résultat et de l'actif net non détenus par le Groupe SNCB et sont présentées séparément dans le compte de résultats consolidé et à l'état de la situation financière consolidé, au sein des capitaux propres, dans une rubrique autre que les capitaux propres attribuables au Groupe SNCB. L'aspect « contrôle » a été évalué selon la norme IFRS 10.

Le Groupe SNCB traite les transactions avec les actionnaires minoritaires comme étant des transactions entre les actionnaires du Groupe SNCB. Concernant l'acquisition de participations ne donnant pas le contrôle, la différence entre la contrepartie payée et la part acquise de la valeur comptable des actifs nets de la filiale est comptabilisée dans les capitaux propres.

1.3 **Opérations en devises étrangères**

Les états financiers de chaque entité du Groupe SNCB sont présentés dans la devise de l'environnement économique principal dans lequel l'entité exerce ses activités (sa devise de fonctionnement). Les états financiers consolidés du Groupe SNCB sont exprimés dans la devise de fonctionnement de la société-mère, à savoir l'euro, qui est la devise de présentation des états financiers consolidés.

Les opérations en devises étrangères sont converties dans la devise fonctionnelle des entités en utilisant les taux de change en vigueur à la date des opérations. Les gains et pertes de change résultant du règlement de telles opérations et de la conversion d'actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères aux taux de change applicables à la date de clôture sont reconnus dans le résultat net.

1.4 **Immobilisations incorporelles**

Un actif incorporel est reconnu à l'état de la situation financière lorsque les conditions suivantes sont remplies :

1. l'actif est identifiable, c'est-à-dire soit séparable (s'il peut être vendu, transféré, loué individuellement), soit résultant de droits contractuels ou légaux ;
2. il est probable que cet actif va générer des avantages économiques pour le Groupe SNCB ;
3. le Groupe SNCB a le contrôle de l'actif ;
4. le coût de l'actif peut être évalué de manière fiable.

Les actifs incorporels sont évalués selon le modèle de coût, soit à leur coût initial sous déduction des amortissements cumulés et des pertes de valeur cumulées éventuelles.

Le coût initial pour les actifs incorporels :

- **acquis séparément** inclut les coûts directement attribuables à la transaction (prix d'achat après déduction des remises et rabais commerciaux), à l'exclusion des coûts indirects ;
- **générés en interne** est égal à la somme des coûts encourus à partir de la date à laquelle ces actifs ont satisfait pour la première fois aux critères de reconnaissance prévus par IAS 38, à savoir à partir du moment où le Groupe SNCB peut démontrer (1) la faisabilité technique du projet, (2) son intention de vendre ou utiliser l'actif, (3) comment l'actif générera des avantages économiques futurs, (4) l'existence de ressources adéquates pour terminer le projet et (5) que ces coûts peuvent être évalués de manière fiable. Ces coûts incorporent les coûts directs ainsi que les frais de fonctionnement des services opérationnels si directement assignables (hormis amortissements des actifs subsidiés). Dans le calcul des taux horaire, il est tenu compte de tous les coûts des avantages au personnel à court terme, exceptés les frais de formation et les dépenses en matière de sécurité, ainsi que de tous les coûts des avantages au personnel à long terme, postérieurs à l'emploi et indemnités de cessation d'emploi (pour autant qu'elles concernent du personnel encore partiellement en activité).

En ce qui concerne les logiciels développés en interne, seuls les frais de développement sont activés, les frais de recherche étant pris en charges directement dans le résultat net. Les frais de développement ne concernent que : (a) la conception (blueprint fonctionnel et technique), (b) la programmation et la configuration, (c) le développement des interfaces, (d) la documentation technique pour usage interne, (e) l'intégration du hardware, et (f) le processus de tests.

Par ailleurs, les dépenses ultérieures à la reconnaissance initiale sont actées à charge du résultat net sauf s'il est démontré que de nouveaux avantages économiques importants en résultent ;

- **acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises** est la juste valeur à la date d'acquisition.

Par ailleurs, pour les actifs incorporels qui demandent un développement supérieur à 1 an avant de pouvoir être utilisés ou vendus, le coût de l'actif incorpore des coûts de financement. Le taux de capitalisation est soit propre à un emprunt spécifique, soit égal à la moyenne pondérée des coûts de financement applicables aux emprunts en cours du Groupe SNCB, autres que les emprunts contractés spécifiquement.

Les actifs incorporels sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité probable. Le montant amortissable correspond au coût d'acquisition, la valeur résiduelle, étant estimée égale à zéro. Les durées d'utilité retenues sont les suivantes :

Catégories	Durée d'utilité probable
Frais de développement ERP	10 ans
Frais de développement autres logiciels	5 ans
Sites web	3 ans
Logiciel acquis de tiers	5 ans
Goodwill	N/A, test perte de valeur annuel

L'amortissement commence à partir du moment où l'actif est prêt à être utilisé.

La durée d'utilité et la méthode d'amortissement des actifs incorporels avec une durée d'utilité déterminée sont revues à chaque clôture annuelle. Les changements dans la durée d'utilité estimée ou dans le plan attendu de consommation des bénéfices

économiques futurs générés par l'actif sont pris en compte en changeant la durée ou la méthode d'amortissement, selon le cas, et sont traités comme des changements d'estimations comptables.

Les actifs incorporels sont soumis à un test de perte de valeur lorsqu'il existe des indices montrant que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable par leur utilisation ou leur vente. Pour les actifs incorporels qui ne sont pas encore prêts à l'emploi, il est procédé à un test de perte de valeur à la clôture de chaque exercice.

1.5 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées selon le modèle de coût, soit à leur coût initial, sous déduction des amortissements cumulés et des pertes de valeur éventuelles cumulées. Le coût initial inclut :

- les coûts directement attribuables à la transaction d'achat après déduction des remises et rabais commerciaux ;
- les coûts directement attribuables au transfert de l'actif jusqu'à son lieu d'exploitation et à sa mise en état pour permettre son exploitation prévue par le Groupe SNCB ;
- l'estimation initiale des coûts relatifs au démantèlement et à l'enlèvement de l'immobilisation et à la remise en état du site sur lequel elle est située (obligation que le Groupe SNCB encourt soit lors de l'acquisition soit lors de la construction de l'actif).

Le coût exclut donc les frais d'étude et de faisabilité encourus dans le cadre de projets de construction d'immobilisations corporelles (gares, sites, etc.), les frais de direction et d'administration générale ainsi que les frais salariaux et autres frais de fonctionnement non imputables à une activité d'investissement.

Le coût initial des immobilisations corporelles générées en interne est égal à la somme des coûts encourus à partir de la date à laquelle ces actifs ont satisfait pour la première fois aux critères de reconnaissance prévus par IAS 16, à savoir s'il est probable que les avantages économiques futurs associés iront au Groupe SNCB et que le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable. Ces coûts incorporent les coûts directs ainsi que les frais de fonctionnement des services opérationnels (hormis les amortissements des actifs subsidiés). Dans le calcul des taux horaires, il est tenu compte de tous les coûts des avantages au personnel à court terme, excepté les frais de formation et les dépenses en matière de sécurité, ainsi que de tous les coûts des avantages au personnel à long terme, postérieurs à l'emploi et indemnités de cessation d'emploi (pour autant qu'elles concernent du personnel encore partiellement en activité). Par ailleurs, les dépenses ultérieures à la reconnaissance initiale sont actées en charges du résultat net sauf s'il est démontré que de nouveaux avantages économiques importants en résultent.

Les dépenses de réparation et d'entretien qui ne font que maintenir, et non augmenter, la valeur des immobilisations sont prises en charges dans le résultat net. Par contre, les dépenses de grosses réparations et gros entretiens qui augmentent les avantages économiques futurs qui seront générés par l'immobilisation sont identifiées comme un élément séparé du coût d'acquisition. Le coût d'acquisition des immobilisations corporelles est alors ventilé en composants majeurs. Ces composants majeurs, qui sont remplacés à intervalles réguliers, et qui ont par conséquent une durée d'utilité différente des immobilisations dans lesquelles ils sont inclus, sont amortis sur leur durée d'utilité spécifique. En cas de remplacement, l'actif remplacé est éliminé de l'état de la situation financière, et le nouvel actif est amorti sur sa durée d'utilité propre.

Par ailleurs, pour les immobilisations corporelles dont le délai de construction / préparation avant de pouvoir être utilisées ou vendues est supérieur à 1 an, le coût de l'actif incorpore des coûts de financement. Le taux de capitalisation est soit propre à un emprunt spécifique, soit égal à la moyenne pondérée des coûts d'emprunt applicables aux emprunts en cours du Groupe SNCB, autres que les emprunts contractés spécifiquement.

Les immobilisations corporelles sont amorties complètement sur leur durée d'utilité probable, en utilisant la méthode linéaire. Le montant amortissable correspond généralement au coût d'acquisition. Les durées d'utilité retenues sont les suivantes :

Immobilisations corporelles	Durée d'utilité probable
Terrains	N/A
Bâtiments administratifs	60 ans
Composants dans les bâtiments administratifs	10 à 30 ans
Bâtiments industriels	50 ans
Composants inclus dans les bâtiments industriels	15 à 20 ans
Habitations	50 ans
Composants inclus dans les habitations	15 à 20 ans
Gares	100 ans
Composants inclus dans les gares	10 à 40 ans
Parkings	100 ans
Composants inclus dans les parkings	10 à 20 ans
Voies et composants associés	25 à 100 ans
Ouvrages d'art et composants associés	20 à 120 ans
Passages à niveaux et composants associés	10 à 25 ans
Matériel de signalisation	7 à 35 ans
Installations d'infrastructure diverse	7 à 50 ans
Matériel roulant ferroviaire, hors wagons	25 à 60 ans
Composants « mid-life » inclus dans le matériel roulant ferroviaire	15 à 30 ans
Installations et équipements divers	4 à 30 ans
Mobilier	10 ans
ICT	4 à 10 ans
Transport routier	2 à 10 ans
Aménagements dans bâtiments loués	Voir 1.6.2.

La durée d'utilité et la méthode d'amortissement des immobilisations corporelles sont revues. Les changements dans la durée d'utilité estimée ou dans le plan attendu de consommation des bénéfices économiques futurs générés par l'actif sont pris en compte en changeant la durée ou la méthode d'amortissement, selon le cas, et sont traités comme des changements d'estimations comptables.

Les concessions dans les gares sont reprises dans les immobilisations corporelles.

1.6 Contrats de location

1.6.1. Opérations de financement alternatif

Différentes structures de financement (opérations de sale-and-lease back, de lease-and-lease back, de rent-and-rent back ou de concession-and-concession back) sont mises en place par le Groupe SNCB pour l'acquisition essentiellement de matériel roulant. Ces opérations sont comptabilisées en fonction de leur substance économique dans le respect des dispositions des

normes IFRS 16 et IFRS 15. Ne s'agissant pas d'une vente en vertu des dispositions de IFRS 15, les actifs immobilisés restent comptabilisés dans les comptes du Groupe SNCB. Les investissements réalisés et les obligations de paiement vis-à-vis des prêteurs sont reconnus à l'état de la situation financière, à l'exception des comptes d'investissements contractés avec des contreparties étatiques qui présentent une qualité de crédit supérieure, les organismes garantis par des Etats qui présentent une qualité de crédit supérieure, ou les contreparties des opérations. Les commissions obtenues dans le cadre de ces opérations sont quant à elles étalées sur la durée de ces opérations.

1.6.2. Contrats de location pour lesquels la Société est le preneur

Tous les contrats de location sont portés au bilan des preneurs à l'exception des contrats de location dont la durée est inférieure ou égale à un an et les contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur. Dans ces deux cas, les paiements de loyers dans le cadre du contrat de location sont comptabilisés en charges linéairement sur la durée du contrat de location. Pour tous les autres contrats de location, le Groupe SNCB comptabilise un actif représentant le droit d'utiliser le bien sous-jacent et un passif représentant les paiements de location futurs.

A la date de début du contrat, l'actif et la dette locative sont comptabilisés à l'actif et au passif pour une valeur égale à la valeur actualisée des paiements de loyers qui n'ont pas encore été versés en utilisant le taux d'intérêt implicite du contrat de location ou le cas échéant le taux d'emprunt marginal. Les paiements de loyers pris en compte dans l'évaluation de l'obligation locative sont les paiements fixes (déduction faite des avantages incitatifs à la location à recevoir), les paiements de loyers variables qui sont fonction d'un indice ou d'un taux, les sommes que l'on s'attend en tant que preneur à devoir payer au bailleur au titre de garanties de valeur résiduelle, le prix d'exercice de l'option d'achat que le preneur a la certitude raisonnable d'exercer et les pénalités exigées en cas de résiliation du contrat de location. Le coût de l'actif inclut également les coûts directs initiaux engagés par le preneur et, s'il existe une telle obligation, il inclut aussi une évaluation par le preneur des coûts de démantèlement ou d'enlèvement du bien sous-jacent. La dette locative est comptabilisée dans les Dettes financières et les actifs sont comptabilisés dans les Immobilisations corporelles en fonction de leur nature.

Chaque paiement de loyer est ventilé entre la charge financière et l'amortissement de la dette. Pour chaque période comprise dans la durée du contrat de location, les intérêts sur l'obligation locative correspondent à l'application d'un taux d'intérêt constant au solde restant dû de l'obligation locative. Les immobilisations corporelles détenues par le Groupe SNCB en tant que preneur sont amorties sur la période la plus courte entre la durée du contrat et leur durée d'utilité si le contrat de location ne prévoit pas le transfert de la propriété du bien sous-jacent au Groupe SNCB au terme du contrat de location ou si le Groupe SNCB n'a pas pris en compte l'exercice futur d'une option d'achat dans le coût de l'actif.

1.6.3. Contrats de location pour lesquels la Société est le bailleur

Un contrat de location est classé en tant que contrat de location-financement lorsque le preneur a reçu la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété. Les opérations de location-financement sont comptabilisées comme une cession assortie d'un financement. A la date de début, l'actif est dé-comptabilisé de l'état de la situation financière (avec plus- ou moins-value comptabilisée dans le résultat net) et le groupe SNCB comptabilise une créance représentant la valeur actualisée des flux de trésorerie à recevoir. Les créances de location-financement sont comptabilisées dans les Créances commerciales et autres débiteurs.

La comptabilisation des produits financiers s'effectue sur base d'une formule traduisant un taux de rentabilité périodique constant sur le solde restant dû de la créance dans le contrat de location-financement. Les paiements de loyers correspondant à la période diminuent à la fois le montant de la créance et le montant des produits financiers non-acquis.

Un contrat de location est classé en tant que contrat de location simple s'il ne transfère pas au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété. Les actifs faisant l'objet de contrats de location simple sont présentés en immobilisations corporelles dans l'état de la situation financière. Ils sont amortis sur base de leur durée d'utilité présumée. Les revenus locatifs sont comptabilisés de façon linéaire sur la durée du contrat de location.

1.7 Immeubles de placement

Un immeuble de placement est un bien immobilier (terrain ou bâtiment) détenu (par le propriétaire ou par le preneur dans le cadre d'un contrat de location-financement) pour en retirer des loyers ou pour en valoriser le capital, plutôt que pour :

- l'utiliser dans la production ou la fourniture de biens ou de services ou à des fins administratives, ou
- le vendre dans le cadre de l'activité ordinaire.

Pour les immeubles à usage mixte, les règles relatives aux immeubles de placement (IAS 40) sont seulement applicables dans les cas ci-après :

- la partie détenue pour en retirer des loyers ou valoriser le capital et la partie utilisée pour compte propre peuvent être vendues séparément ;
- la partie détenue pour usage propre ne représente au maximum que 5% de l'ensemble.

Les immeubles de placement sont évalués selon le modèle de coût. Toutes les règles d'évaluation relatives aux immobilisations corporelles sont donc également applicables aux immeubles de placement.

1.8 Participations mises en équivalence

Les filiales sur lesquelles le Groupe SNCB exerce un contrôle conjoint avec un ou plusieurs autres partenaires, en vertu d'un accord contractuel passé avec eux, ainsi que les entreprises associées sur lesquelles le Groupe SNCB exerce une influence notable sans en avoir le contrôle, sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

Une perte de valeur sur participations mises en équivalence est comptabilisée si la valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable. Les participations mises en équivalence sont soumises à un test de perte de valeur en tant qu'actif unique (comprenant le goodwill payé pour acquérir la participation) lorsqu'il y a une indication objective que la participation a pu subir une perte de valeur.

1.9 Pertes de valeur

Une perte de valeur sur immobilisations incorporelles (goodwill inclus) et corporelles est comptabilisée lorsque la valeur comptable d'un actif dépasse son montant recouvrable, soit le montant le plus haut entre :

1. sa juste valeur après déduction des frais liés à la vente (soit le montant que le Groupe SNCB recevrait si il vendait l'actif), et
2. sa valeur d'utilité (soit le montant que le Groupe SNCB générerait s'il continuait à utiliser l'actif).

Lorsque cela est possible, ces tests sont réalisés sur chaque actif individuellement. Toutefois, lorsque les actifs ne génèrent pas de flux de trésorerie de manière indépendante, le test est réalisé au niveau de l'unité génératrice de trésorerie (« cash-

generating unit » ou « CGU ») à laquelle l'actif est alloué (CGU = le plus petit groupe d'actifs identifiable qui génère des flux de trésorerie de manière indépendante des flux de trésorerie générés par les autres actifs/CGUs).

Pour une CGU à laquelle un goodwill est alloué, un test de perte de valeur est réalisé annuellement, ou s'il y a indication de perte de valeur. Pour une CGU à laquelle aucun goodwill n'est alloué, un test de perte de valeur est réalisé uniquement lorsqu'il y a une indication de perte de valeur. Le goodwill dégagé lors d'une acquisition est alloué aux filiales acquises et, le cas échéant, ventilé sur les CGUs censées bénéficier des synergies résultant de l'acquisition.

Lorsqu'une perte de valeur est constatée, elle est en premier lieu imputée sur le goodwill. L'excédent éventuel est alors imputé sur les autres actifs immobilisés de la CGU au prorata de leur valeur comptable, mais uniquement dans la mesure où la valeur de vente de ces actifs est inférieure à leur valeur comptable. Une perte de valeur sur goodwill ne peut jamais être reprise ultérieurement. Une perte de valeur sur autres actifs immobilisés est reprise si les circonstances le justifient.

Il est possible d'enregistrer une perte de valeur sur un actif individuel résultant d'une indication de perte de valeur se rapportant à cet actif individuel (par exemple suite à un dégât subi) indépendamment du fait que l'actif est ou n'est pas (entièrement ou partiellement) subsidié.

Des pertes de valeur ne peuvent pas être enregistrées sur des actifs faisant partie d'une CGU entièrement subsidiée. Si des pertes de valeur sont identifiées pour des CGU partiellement subsidiées, elles doivent être affectées proportionnellement aux actifs (et aux subsides en capital y afférents).

1.10 Stocks

Les stocks sont évalués à leur coût d'acquisition ou à leur valeur nette de réalisation si celle-ci est inférieure.

Le prix d'acquisition des stocks fongibles est déterminé par application de la méthode du prix moyen pondéré. Les stocks de faible importance dont la valeur et la composition restent stables dans le temps sont portés à l'état de la situation financière pour une valeur fixe.

Le coût d'acquisition des stocks comprend le prix d'achat ainsi que tous les coûts des stocks produits qui sont nécessaires pour amener le produit à l'endroit et dans l'état dans lequel il se trouve. Le prix de revient inclut les coûts directs et indirects de production, à l'exclusion des coûts de financement et des frais généraux qui ne contribuent pas à amener le produit où il se trouve et dans l'état dans lequel il se trouve.

Une réduction de valeur est comptabilisée si la valeur de réalisation nette d'un élément de stock à la date de clôture est inférieure à sa valeur comptable. Les pièces de rechange à rotation lente font l'objet de réductions de valeur en fonction de critères techniques et économiques.

1.11 Créances commerciales et autres débiteurs

Les créances sont évaluées initialement au prix de transaction, et ultérieurement à leur coût amorti.

Une évaluation individuelle des créances est réalisée. Des réductions de valeur sont comptabilisées lorsque leur encaissement, en tout ou partie, est douteux ou incertain. Les créances commerciales et autres débiteurs faisant partie du champ d'application d'IFRS 9 relèvent du modèle général de dépréciation édicté par IFRS 9, consistant à estimer les pertes attendues à un an. Afin

d'évaluer le niveau de pertes attendues sur ces actifs financiers, le Groupe a mis en place un dispositif de suivi basé sur la notation des contreparties, sur les antécédents en matière de paiements ou sur le statut juridique.

La reconnaissance des pertes de crédits attendues selon IFRS 9 est effectuée selon les principes suivants :

- le Groupe SNCB utilise l'approche simplifiée pour les créances commerciales ou actifs sur contrat sans composante de financement importante selon IFRS 15. L'approche simplifiée ou modèle durée de vie complète prévoit de reconnaître directement les pertes de crédit attendues pour toute la durée de vie de l'actif.
- en ce qui concerne les créances commerciales et autres débiteurs (sauf leasing) faisant partie du champ d'application d'IFRS 9, le Groupe SNCB détermine la dotation à reconnaître pour chaque créance sur base d'une probabilité de défaut établie sur base des règles suivantes :
 - est considérée comme « en défaut » toute créance dont l'encaissement, en tout ou partie, est douteux ou incertain. Un remboursement de la créance pourrait encore avoir lieu après cette échéance mais la probabilité étant trop incertaine, une réduction de valeur de 100% est appliquée ;
 - afin de faire évoluer le montant de la dotation en fonction de l'âge de la créance, des probabilités de défaut sont établies à différents intervalles de temps ;
 - les probabilités de défaut sont déterminées sur base d'un historique de remboursement des créances commerciales de deux ans en excluant la dernière année de facturation afin de ne pas influencer les probabilités obtenues.

Les paiements d'avance, les montants payés comme cautionnement et les produits acquis, à l'exception de ceux afférents aux autres actifs financiers et aux instruments financiers dérivés, sont aussi classés sous cette rubrique.

Les subsides en capital sont reconnus à la date de transaction, la date de règlement est utilisée pour tous les autres instruments.

1.12 Instruments financiers dérivés

Le Groupe SNCB utilise des instruments financiers dérivés (IRS, IRCS, contrats de change à terme, options, etc.) pour se couvrir contre une évolution possible non désirée des taux d'intérêt, des taux de change, du risque d'inflation ou des prix de l'énergie. Le Groupe SNCB ne réalise pas d'opération sur produits dérivés de type spéculatif.

Les instruments financiers dérivés sont, lors de la reconnaissance initiale, évalués à la juste valeur et reconnus au bilan comme un actif ou un passif. Les coûts de transaction sont comptabilisés en résultat net au moment où ils sont supportés. Après la reconnaissance initiale, les instruments financiers dérivés sont reconnus à l'état de la situation financière à chaque date de clôture à leur juste valeur, estimée à l'aide de différentes techniques d'évaluation. Les variations de juste valeur sont enregistrées dans le résultat net. Les instruments financiers dérivés sont répartis entre court et long terme sur base de leur date d'échéance finale.

La juste valeur des instruments financiers dérivés est déterminée en utilisant des techniques d'évaluation telles que les modèles d'évaluation retenus pour les options ou en utilisant la méthode des flux de trésorerie actualisés. Les justes valeurs prenant en considération des hypothèses basées sur les données du marché, tel que défini aux paragraphes 81 et 82 d'IFRS 13, relèvent du niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs. Les justes valeurs basées sur des données non observables de marché relèvent du niveau 3 de cette même hiérarchie.

La Société mère a décidé de ne pas appliquer les principes de la comptabilité de couverture (hedge accounting).

1.13 Autres actifs financiers

Les autres actifs financiers comprennent les investissements dans des instruments de capitaux propres d'entreprises sur lesquelles le Groupe SNCB n'exerce ni une autorité ni une influence notable et les créances porteuses d'intérêts (les titres à revenus fixes, les dépôts et les transactions « Back-to-Back » avec l'Etat).

Les placements financiers sont initialement évalués à la juste valeur de la contrepartie déboursée pour les acquérir, y compris les coûts de transaction, à l'exception des autres actifs financiers désignés à la juste valeur par le résultat net pour qui les coûts de transaction sont pris en résultat.

Les autres actifs financiers sont classés en différentes catégories en fonction :

- du modèle économique du groupe SNCB pour la gestion des actifs financiers ; et
- des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier.

1.13.1. Instruments de dette

Le groupe SNCB applique, en accord avec la politique financière, un modèle économique dont l'objectif est de détenir l'actif financier jusqu'à son échéance afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels. Sans contredire ce qui précède, des ventes exceptionnelles avant échéance sont possibles. La politique financière interdit explicitement l'utilisation d'opérations avec pour objectif la réalisation de gain à court terme.

Les actifs financiers dont les flux de trésorerie satisfont le test « SPPI » (uniquement des remboursements de principal et des versements d'intérêts sur le principal restant dû) sont évalués au coût amorti à l'exception des actifs financiers pour lesquels le Groupe SNCB a décidé sur base volontaire de les désigner à la juste valeur par le biais du résultat net lors de la reconnaissance initiale. Les actifs financiers dont les flux de trésorerie ne satisfont pas le test « SPPI » sont évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

La juste valeur des titres à revenus fixes est évaluée en utilisant les données de marché et en utilisant la méthode des flux de trésorerie actualisés sur base des courbes des taux et des spreads de crédit de chacun des émetteurs des titres. La juste valeur de ces actifs est classée en niveau 1 (valeur de marché) et 2 (autres données de marché) de la hiérarchie des valorisations comme défini dans IFRS 13.

Les autres actifs financiers sont classés comme long terme, à l'exception de ceux dont l'échéance est inférieure à 12 mois qui sont classés à court terme.

Pour les actifs financiers qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net, le Groupe SNCB reconnaît une dotation pour pertes de crédit attendues en application de IFRS 9 selon la méthode générale définie par la norme IFRS 9. La méthode générale ou modèle de détérioration du crédit prévoit de reconnaître les pertes de crédit attendues pour les 12 mois depuis la reconnaissance initiale.

Pour les instruments d'emprunt, une dotation est reconnue dès la reconnaissance initiale de l'actif en fonction de sa probabilité de défaut à ce moment. Pour les actifs qui sont porteurs d'un rating, la probabilité de défaut sera déterminée sur base du rating. Si l'actif ne possède pas de rating, le Groupe SNCB se basera sur des indicateurs économiques, des indicateurs de la santé financière de la contrepartie et ses connaissances du marché pour déterminer la probabilité de défaut.

1.13.2. Instruments de capitaux propres

La juste valeur des instruments de capitaux propres est déterminée en fonction des critères financiers les plus appropriés à la situation particulière de chaque société. Les critères généralement retenus sont la valeur de marché ou la quote-part des capitaux propres et les perspectives de rentabilité à défaut de valeur de marché disponible. La juste valeur des instruments de capitaux propres pour lesquels il n'existe pas de valeur de marché est classée en niveau 3 de la hiérarchie des valorisations comme défini dans IFRS 13.

Les achats et les ventes normalisés d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de règlement.

1.14 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Cette rubrique inclut les valeurs disponibles en caisse, en banque, les valeurs à l'encaissement, les placements à court terme (avec une échéance initiale de 3 mois au plus), très liquides, qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie, et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur, ainsi que les découverts bancaires. Ces derniers sont présentés parmi les dettes financières au passif de l'état de la situation financière.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont portés à l'état de la situation financière au coût amorti.

1.15 Actifs non courants classés comme détenus en vue de la vente

Un actif non courant (ou un groupe d'actifs) est classé comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue. En d'autres termes, cela signifie que l'actif est disponible pour une vente immédiate dans son état actuel et que la vente est hautement probable (décision officielle de vendre, recherche active d'un acheteur, vente hautement probable endéans une période d'un an).

Les actifs non courants détenus en vue de la vente ne sont plus amortis mais font le cas échéant l'objet d'une perte de valeur pour ramener leur valeur comptable à leur valeur inférieure de réalisation.

Les groupes d'actifs non courants détenus en vue d'une distribution aux propriétaires dans le cadre d'une transaction sous contrôle commun sont comptabilisés à leur valeur comptable.

1.16 Activités abandonnées

Une activité abandonnée est une activité qui, soit rencontre les critères pour être classée comme détenue en vue de la vente, soit a été cédée, et qui en outre respecte les critères suivants :

- les cash flows de cette activité peuvent être distingués sur le plan opérationnel et du reporting financier ;
- cette activité est importante au niveau opérationnel ou géographique ;
- elle fait partie d'un plan unique de cession ou a été acquise en vue de sa cession.

1.17 Capital

Les actions ordinaires sont classées sous la rubrique "Capital". Le capital se compose de deux éléments :

- le capital souscrit, qui représente les montants que les actionnaires se sont engagés à apporter ;
- le capital non-appelé, soit la quote-part du capital souscrit dont l'organe de gestion de l'une ou l'autre société consolidante n'a pas encore réclamé la libération.

1.18 Avantages au personnel

1.18.1 Avantages à court terme

Les avantages à court terme désignent les avantages au personnel dont le règlement intégral est attendu dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice où les membres du personnel ont rendu les services correspondants. Les avantages à court terme sont pris en charges au fur et à mesure des prestations de services des membres du personnel.

1.18.2 Avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages postérieurs à l'emploi désignent les avantages au personnel (autres que les indemnités de cessation d'emploi et les avantages à court terme) qui sont payables postérieurement à la cessation de l'emploi.

Les avantages postérieurs à l'emploi accordés au personnel peuvent être de deux types :

- type « cotisations définies » : il s'agit des plans pour lesquels une cotisation est versée par le Groupe SNCB à une entité distincte, et pour lesquels le Groupe SNCB n'aura aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires. Ces cotisations sont comptabilisées en charges sur les périodes pendant lesquelles les services sont rendus par les membres du personnel. Le cas échéant, les cotisations payées d'avance (non encore versées) sont comptabilisées à l'actif (au passif) à l'état de la situation financière ;
- type « prestations définies » : ce sont tous les plans qui ne sont pas du type « cotisations définies ».

Les avantages postérieurs à l'emploi accordés au personnel, et qui sont du type « prestations définies », font l'objet d'une évaluation actuarielle. Ils sont provisionnés (sous déduction des actifs du plan éventuels, soit les avoirs éventuellement déjà constitués pour payer ces avantages) dans la mesure où le Groupe SNCB a une obligation de supporter des coûts relatifs aux services prestés par le personnel. Cette obligation peut résulter d'une loi, d'un contrat ou de « droits acquis » sur la base d'une pratique passée (obligation implicite). La méthode actuarielle utilisée est la « méthode des unités de crédit projetées ».

Le taux d'actualisation utilisé est déterminé par référence au taux de marché à la date de calcul des obligations d'entreprises de première catégorie et d'échéance comparable à celle des engagements. Les autres hypothèses actuarielles (mortalité, augmentations salariales, inflation, etc.) reflètent la meilleure estimation du Groupe SNCB.

Etant donné que des hypothèses actuarielles sont utilisées pour évaluer ces engagements sociaux, des écarts actuariels apparaissent inévitablement, résultant des variations dans les hypothèses actuarielles d'un exercice à l'autre, ainsi que des écarts entre la réalité et les hypothèses actuarielles utilisées. Les écarts actuariels des avantages postérieurs à l'emploi sont reconnus dans les autres éléments du résultat global.

1.18.3 Autres avantages à long terme

Les autres avantages à long terme désignent les avantages (autres que les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de cessation d'emploi) dont le règlement intégral n'est pas attendu dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel les membres du personnel ont rendu les services correspondants.

Le montant comptabilisé à l'état de la situation financière est égal à la valeur actuelle de l'obligation diminuée, le cas échéant, de la valeur de marché à la date de clôture des actifs du plan. Les calculs sont basés sur la « méthode des unités de crédit projetées ». Les écarts actuariels sont comptabilisés dans le résultat net.

1.18.4 Indemnités de cessation d'emploi

Les indemnités de cessation d'emploi sont des avantages payables suite à la décision du Groupe SNCB de mettre fin au contrat d'emploi d'un ou de plusieurs membres du personnel avant la date normale de retraite, ou suite à la décision du ou des membres du personnel de partir volontairement en contrepartie d'avantages.

Pour ces avantages, une dette déterminée sur base actuarielle est constituée dans la mesure où il existe une obligation pour le Groupe SNCB. Cette dette est actualisée si les avantages sont payables au-delà de douze mois.

Pour tous ces avantages (à l'exception des avantages à court terme), le coût financier représente le passage du temps. Il est comptabilisé en charges financières.

1.19 Provisions

Une provision est reconnue uniquement lorsque :

1. le Groupe SNCB a une obligation actuelle (légale ou implicite) d'effectuer des dépenses en vertu d'un événement passé ;
2. il est probable que la dépense sera effectuée, et
3. le montant de l'obligation peut être évalué de manière fiable.

Lorsque l'impact est susceptible d'être significatif (pour les provisions à long terme principalement), la provision est évaluée sur base actualisée. L'impact du passage du temps sur la provision est présenté en charges financières. Les taux d'actualisation sont les taux IRS selon l'échéance des cash-flows attendus.

Une provision pour obligation environnementale (dépollution de sites, etc.) n'est reconnue que si le Groupe SNCB a une obligation implicite ou légale en la matière.

Si le Groupe SNCB a un contrat onéreux, une provision est constituée. Avant de reconnaître cette provision pour contrat onéreux, le Groupe SNCB comptabilise la perte de valeur éventuelle relative aux actifs dédiés à l'exécution du contrat concerné.

Des provisions pour pertes opérationnelles futures sont interdites.

Une provision pour restructuration est uniquement comptabilisée s'il est démontré que le Groupe SNCB a une obligation implicite de restructurer au plus tard à la date de la clôture. Cette obligation doit être démontrée par:

- l'existence d'un plan formel détaillé identifiant les principales caractéristiques de la restructuration ; et
- le commencement d'exécution du plan de restructuration ou par l'annonce des principales caractéristiques du plan de restructuration aux intéressés.

1.20 Dettes financières

Les dettes financières comprennent les prêts accordés par des institutions financières, les obligations émises, les dettes de leasing financiers, les dettes financières vis-à-vis d'autres institutions financières et les découverts bancaires.

Les dettes financières sont évaluées initialement à leur juste valeur moins les coûts de transaction à l'exception de celles que le Groupe SNCB a décidé volontairement et de manière irrévocable, au moment de la reconnaissance initiale, d'évaluer à la juste valeur par le biais du résultat net pour éliminer ou limiter les inconsistances au niveau de l'évaluation. Les dettes financières sont classées à long terme à l'exception de celles exigibles dans les 12 mois qui sont classées à court terme.

Les dettes locatives sont initialement évaluées à la valeur actuelle des paiements de loyers restants. Le taux d'actualisation est le taux d'intérêt implicite du contrat ou le cas échéant le taux d'intérêt marginal.

La valeur initiale des dettes financières évaluées à la juste valeur est déterminée en utilisant des techniques d'évaluation telles que les modèles d'évaluation retenus pour les options ou en utilisant la méthode des flux de trésorerie actualisés. Les modèles d'évaluation des dettes financières prennent en considération des données observables à la date de clôture sur les marchés et des données non observables sur les marchés. L'utilisation de données non observables sur les marchés entraîne que la juste valeur des dettes financières relève du niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs tel que défini dans IFRS 13.

En application de la norme IFRS 9, la composante risque de crédit propre du Groupe SNCB dans l'ajustement à la juste valeur des dettes financières est comptabilisé dans les Autres éléments du résultat global au lieu du résultat net.

1.21 Impôts sur le résultat - Actifs / Passifs d'impôts différés

L'impôt sur le résultat comprend l'impôt courant et l'impôt différé. L'impôt courant est le montant des impôts à payer (à récupérer) sur les revenus imposables de l'année écoulée, ainsi que tout ajustement aux impôts payés (à récupérer) relatifs aux années antérieures.

L'impôt différé est calculé suivant la méthode du report variable (« liability method ») sur les différences temporelles entre la valeur comptable fiscale des actifs et des passifs et leur valeur comptable dans les états financiers consolidés IFRS. L'impôt différé est évalué sur la base du taux d'impôt attendu lorsque l'actif sera réalisé ou le passif réglé. En pratique, le taux généralement utilisé est celui en vigueur à la date de clôture.

Toutefois, il n'y a pas d'impôt différé sur :

1. la comptabilisation initiale du goodwill qui n'est pas fiscalement déductible,
2. la comptabilisation initiale d'actifs et de passifs (hors acquisition de filiales) qui n'affectent ni le bénéfice comptable ni le bénéfice fiscal, et
3. les différences temporelles sur participations dans les filiales et coentreprises si le Groupe est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et s'il est probable que la différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôts différés ne sont reconnus que lorsqu'il est probable que des bénéfices imposables seront disponibles pour y imputer les différences temporelles déductibles existantes au cours d'exercices futurs, par exemple celles résultant de crédits d'investissements ou de pertes fiscales récupérables. Ce critère est réévalué à chaque date de clôture.

Tant les impôts courants que les impôts différés sont calculés au niveau de chaque entité fiscale. Les impôts différés actifs et passifs relatifs à des filiales différentes ne peuvent pas être compensés.

1.22 Dettes commerciales

Les dettes commerciales sont évaluées initialement à leur juste valeur, et ultérieurement à leur coût amorti, c'est-à-dire à la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs (sauf si l'impact de l'actualisation est non significatif).

1.23 Dettes sociales

Les dettes sociales sont évaluées initialement à leur valeur nominale, et ultérieurement à leur coût amorti.

1.24 Subsidés

Les subsidés en capital obtenus par le Groupe SNCB dans le cadre des investissements en immobilisations incorporelles et corporelles sont présentés en tant que dettes au passif de l'état de la situation financière. Les subsidés monétaires sont reconnus à leur valeur nominale et les subsidés non monétaires à leur juste valeur. Les subsidés en capital sont comptabilisés au passif du bilan et sont reconnus en résultat d'exploitation - rubrique « Subsidés en capital » - au même rythme que les amortissements des immobilisations pour lesquelles ils ont été obtenus. En cas de vente d'actifs subsidiés, les subsidés y afférents sont annulés par le biais du résultat d'exploitation et ensuite reconstitués en tant que subsidés non affectés également par le biais du résultat d'exploitation. En outre, un intérêt est calculé au profit des investissements des subsidés en capital non affectés et des acomptes versés aux filiales non encore affectés. Les subsidés en capital sont comptabilisés dès qu'il existe une assurance raisonnable que le Groupe SNCB se conformera aux conditions attachées à ces subsidés et que ces derniers seront reçus.

Les subsidés d'exploitation, dans la mesure où il est certain qu'ils seront reçus, sont systématiquement portés à l'état du résultat d'exploitation sous la rubrique « Produits d'exploitation avant subsidés en capital » sur base de leur valeur nominale contractuelle sur les périodes nécessaires pour affecter ces subsidés aux coûts qu'ils ont pour but de compenser. Un subside reçu au titre d'une compensation pour des dépenses ou des pertes déjà encourues ou dans le but de fournir un soutien financier immédiat sans coûts futurs liés sont comptabilisés comme revenus de la période dans laquelle ils ont été reçus. Des subsidés d'exploitation reçus avant que les conditions associées ne soient remplies, sont comptabilisés en dettes au passif de l'état de la situation financière.

Les subsidés financiers obtenus dans le cadre d'emprunts sont systématiquement comptabilisés dans le résultat financier sur base de leur valeur nominale contractuelle sur les périodes nécessaires pour affecter ces subsidés aux coûts financiers qu'ils ont pour but de compenser. Les subsidés financiers sont portés en déduction des charges financières. Les subsidés financiers reçus avant que les conditions associées ne soient remplies, sont comptabilisés en dettes au passif de l'état de la situation financière.

1.25 Autres dettes

Les autres dettes sont évaluées initialement à leur juste valeur, et ultérieurement à leur coût amorti, c'est-à-dire à la valeur actuelle des flux de trésorerie à payer (sauf si l'impact de l'actualisation est non significatif).

Les dividendes que le Groupe SNCB doit verser à ses actionnaires sont comptabilisés en Autres dettes au cours de la période durant laquelle ils ont été approuvés. Les produits à reporter, soit la quote-part des revenus encaissés d'avance au cours de l'exercice ou au cours d'exercices précédents, mais à rattacher à un exercice ultérieur, sont également classés en autres dettes, à l'exception de ceux relatifs aux instruments financiers dérivés et aux dettes financières. Les sommes reçues en garantie sont également reprises dans les Autres dettes.

1.26 Produits et charges d'exploitation

En vertu de la norme IFRS 15, les revenus sont comptabilisés au moment du transfert du contrôle des biens ou des services vers les clients. Les produits sont évalués sur base de la contrepartie à laquelle le Groupe SNCB s'attend à avoir droit dans un contrat avec un client et exclut les sommes perçues pour le compte de tiers.

Pour les plus importantes sources de revenus du Groupe SNCB, les produits continueront d'être comptabilisés lorsque le client reçoit et consomme les avantages offerts lors de la prestation du service par le Groupe, c'est-à-dire : pour les activités de transport de voyageurs, le transfert de contrôle intervient au moment où la prestation de voyage est effectuée. Le paiement du prix de la transaction est instantanément exigible au moment où le client reçoit la prestation.

Pour les autres types de contrats (activités de construction, gestion du patrimoine et autres services), les produits continueront d'être constatés au fil du temps, selon la méthode de l'avancement des travaux.

Les produits et les coûts associés aux contrats de construction sont comptabilisés respectivement en produits et en charges en fonction du degré d'avancement des travaux et de la marge estimée à fin d'affaires. En cas de marge négative attendue, une charge est actée à concurrence de la totalité de la perte estimée. Le degré d'avancement des travaux est déterminé par le rapport entre les coûts encourus pour les travaux exécutés jusqu'à la date considérée et les coûts totaux estimés du contrat. Les soldes des actifs et des passifs découlant des contrats conclus avec les clients (tels que définis par IFRS 15) reflètent l'état d'avancement des travaux ainsi que les acomptes reçus des clients. Les soldes des contrats sont présentés dans les états financiers consolidés du Groupe SNCB dans la note « Actifs et passifs découlant des contrats avec les clients ».

Un produit provenant de la vente des biens est comptabilisé quand les obligations de prestation sont remplies, c'est-à-dire lorsque le Groupe transfère le contrôle du bien au client. Plus précisément, la comptabilisation des produits suit l'approche suivante en 5 étapes :

- identification des contrats avec un client
- identification des obligations de prestation dans les contrats
- détermination du prix de la transaction
- répartition du prix de transaction entre les obligations de prestation
- comptabilisation du produit lorsque les obligations de prestation sont remplies

Les produits de la vente de biens sont évalués au montant qui reflète la meilleure estimation de la contrepartie attendue en échange de ces biens. Les contrats conclus avec les clients n'incluent pas les remises commerciales, les remises sur volumes ou d'autres formes de contreparties variables.

Les charges liées à la prestation de services ou à la vente de biens sont reprises parmi les charges d'exploitation.

1.27 Produits et charges financiers

Les produits financiers comprennent les produits d'intérêts sur les moyens financiers investis et les instruments financiers dérivés, les gains sur les actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur, les reprises de pertes de valeur, les gains de change, les dividendes perçus et les autres produits financiers.

Les charges financières comprennent les charges d'intérêts sur les passifs financiers (y compris les instruments financiers dérivés et les dettes liées au personnel), les pertes sur les actifs et passifs évalués à la juste valeur, les pertes de valeur, les pertes de change et les autres charges financières.

Les produits provenant des intérêts sont comptabilisés en résultat net aussitôt qu'ils sont acquis en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les dividendes sont comptabilisés en résultat net dès que le Groupe SNCB acquiert le droit à percevoir les paiements. Les coûts d'emprunt qui ne sont pas directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif qualifié sont comptabilisés en résultat net en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les profits et pertes de change sont enregistrés pour leur montant net.

1.28 Droits et engagements

Les droits et engagements qui ne figurent pas à l'état de la situation financière sont mentionnés par catégorie, lorsqu'ils sont susceptibles d'avoir une influence importante sur les états financiers.

Il s'agit notamment des droits et engagements résultant de commandes passées ou reçues, de marchés à terme, de cautionnements, de garanties ou de sûretés, réelles ou non, constituées par le Groupe SNCB en faveur de tiers, de la réception en dépôt ou en garantie de valeurs appartenant à des tiers.

1.29 Tableau des flux de trésorerie

Les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles sont présentés selon la méthode indirecte suivant laquelle le résultat net est ajusté via des effets des transactions sans effet de trésorerie, des mouvements relatifs au fonds de roulement et des éléments de produits ou de charges liés aux flux de trésorerie concernant les activités d'investissement et de financement.

Note 2 - Gestion du capital

2.1 Gestion du capital

La politique du Groupe SNCB, en matière de gestion du capital, consiste à assurer une structure financière qui soit suffisante pour maintenir une bonne notation auprès des agences internationales de notation et qui lui permette de continuer à fournir un service de qualité à sa clientèle. Le Groupe SNCB a ainsi pour objectif de réduire sa dette en vue d'obtenir une structure du capital optimale permettant d'assurer une flexibilité financière stratégique pour sa croissance future.

Endettement net et dette économique

Par endettement net, le Groupe SNCB entend:

Le solde de valeur nominale des dettes et créances (y inclus les instruments financiers dérivés) auprès d'une institution financière ou traitées sur les marchés des capitaux ainsi que des trésoreries disponibles, y compris le solde des opérations Back to Back telles que décrites dans l'arrêté Royal du 30 décembre 2004 – Annexe 4 du Moniteur Belge du 31 décembre 2004.

L'endettement net se présente comme suit aux 31 décembre 2022 et 2021:

<i>Endettement net</i>		31/12/2022	31/12/2021
Rubriques du bilan	Notes		
Instruments financiers dérivés	11	122.707.470,14	7.251.658,84
Autres actifs financiers	2.1	446.281.750,30	439.036.704,71
Total actifs non courants		568.989.220,44	446.288.363,55
Instruments financiers dérivés	11	1.855.535,37	0,00
Autres actifs financiers	2.1	55.716.775,84	100.884.154,75
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2.1	224.363.405,96	419.831.358,26
Total actifs courants		281.935.717,17	520.715.513,01
Total actifs		850.924.937,61	967.003.876,56
Dettes financières	21	2.399.380.142,87	2.344.915.013,22
Instruments financiers dérivés	11	221.042.606,28	148.590.952,92
Total passifs non courants		2.620.422.749,15	2.493.505.966,14
Dettes financières	21	438.278.799,58	545.673.269,22
Instruments financiers dérivés	11	0,00	0,00
Total passifs non courants		438.278.799,58	545.673.269,22
Total passifs		3.058.701.548,73	3.039.179.235,36
Endettement net		2.207.776.611,12	2.072.175.358,80
Variation de l'endettement net		135.601.252,32	

L'endettement net ne donne pas toujours une image économique correcte de la dette du Groupe SNCB. Afin d'obtenir une vue économique de la dette financière du Groupe SNCB, un certain nombre d'éléments sont ajoutés à l'endettement net. Il s'agit :

- des avances non utilisées (cofinancements) et des subsides d'investissements (SPF) que le Groupe SNCB s'est engagé à utiliser dans un avenir proche moins les créances (cofinancements) dans le cas où le Groupe SNCB a déjà dépensé plus que ce qu'il a reçu comme avances ;
- des dettes commerciales courantes que le Groupe SNCB s'est engagé à payer moins les créances commerciales courantes que le Groupe SNCB envisage de recevoir ;
- des garanties payées ou reçues pour le Groupe SNCB dans le cadre des conventions de CSA ; et
- des créances nettes relatives aux subsides d'exploitation (SPF) pour lesquels l'Etat belge s'est engagé mais qui n'ont pas encore été reçues par le Groupe SNCB.

Pour assurer la comparabilité avec le passé, les dettes reconnues en application de IFRS 16 sont mises en déduction.

La réconciliation de l'endettement net et la dette économique au 31 décembre 2022 et 2021 est présentée ci-dessous :

<i>Dettes économiques</i>	31/12/2022	31/12/2021
Endettement net	2.207.776.611,12	2.072.175.358,80
Cofinancements régionaux	-40.237.952,54	-27.481.980,29
Subsides d'investissements SPF reçus mais non affectés	703.011.582,90	828.049.744,99
Impact IFRS 16 (neutralisation)	-21.122.803,87	-28.047.968,82
Solde net des dettes et créances commerciales	388.127.538,81	207.548.937,38
Solde net des subsides d'exploitation SPF acquis	-655.382.698,44	-375.631.426,23
Solde net des cautionnements (CSA)	-308.206.501,00	-371.051.961,00
Total des corrections économiques	66.189.165,86	233.385.346,03
Dettes économiques	2.273.965.776,98	2.305.560.704,83

Réconciliation de l'endettement net avec les postes du bilan Les montants repris dans le calcul de l'endettement net sont les montants nominaux (« principal ») des instruments financiers, et donc en excluant les ajustements de juste valeur et les intérêts courus non échus. La dotation pour pertes de crédit attendues dans les 'Autres actifs financiers' est reprise dans le tableau ci-dessous dans la colonne 'Ajustements de juste valeur'. Les tableaux ci-dessous permettent de réconcilier les différentes rubriques du bilan avec les montants retenus pour le calcul de l'endettement net.

– Autres actifs financiers :

<i>Autres actifs financiers</i>		31/12/2022					TOTAL
		Endettement net			Autres		
		Nominal	Ajustements de juste valeur	Produits acquis	Fonds gérés pour compte de tiers	Autres	
Non courant	Notes						
Créances	12	136.166.710,69	-386.867,25	9.317.978,52	0,00	0,00	145.097.821,96
Back-to-back		310.115.039,61	0,00	956.846,50	0,00	0,00	311.071.886,11
Instruments de capitaux propres	12	0,00	0,00	0,00	0,00	116.240,35	116.240,35
Total partie non courante		446.281.750,30	-386.867,25	10.274.825,02	0,00	116.240,35	456.285.948,42
Courant							
Créances	12	55.716.775,84	-20,47	417.930,84	0,00	0,00	56.134.686,21
Back-to-back		0,00	0,00	54.979,11	0,00	0,00	54.979,11
Instruments de capitaux propres	12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total partie courante		55.716.775,84	-20,47	472.909,95	0,00	0,00	56.189.665,32
Total autres actifs financiers		501.998.526,14	-386.887,72	10.747.734,97	0,00	116.240,35	512.475.613,74

<i>Autres actifs financiers</i>		31/12/2021					TOTAL
		Endettement net			Autres		
		Nominal	Ajustements de juste valeur	Produits acquis	Fonds gérés pour compte de tiers	Autres	
Non courant	Notes						
Créances	12	142.736.417,25	1.785.564,79	8.386.507,53	0,00	0,00	152.908.489,57
Back-to-back		296.300.287,46	0,00	909.231,66	0,00	0,00	297.209.519,12
Instruments de capitaux propres	12	0,00	0,00	0,00	0,00	57.414.535,35	57.414.535,35
Total partie non courante		439.036.704,71	1.785.564,79	9.295.739,19	0,00	57.414.535,35	507.532.544,04
Courant							
Créances	12	100.884.154,75	0,00	828.793,80	0,00	0,00	101.712.948,55
Back-to-back		0,00	0,00	-12.119,83	0,00	0,00	-12.119,83
Instruments de capitaux propres	12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total partie courante		100.884.154,75	0,00	816.673,97	0,00	0,00	101.700.828,72
Total autres actifs financiers		539.920.859,46	1.785.564,79	10.112.413,16	0,00	57.414.535,35	609.233.372,76

Les créances incluses dans l'endettement net sont principalement les investissements effectués par le Groupe SNCB dans le cadre des opérations de financement alternatif. Ils ont été effectués soit à la demande des investisseurs soit à des fins de gestion des flux de trésorerie. Ces actifs compensent économiquement les dettes financières contractées dans le cadre de ces opérations.

La ligne « back-to-back » contient les soldes ouverts des créances envers l'Etat issues de la reprise de la dette au 1^{er} janvier 2005.

– Trésorerie et équivalents de trésorerie :

Trésorerie et équivalents de trésorerie						31/12/2022		TOTAL
	Endettement net			Autres		TOTAL		
	Nominal	Ajustements de juste valeur	Produits acquis	Fonds gérés pour compte de tiers	Autres			
Billets de trésorerie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Comptes à terme	1.200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1.200,00	
Comptes à vue	221.457.163,21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	221.457.163,21	
Espèces et chèques	2.905.042,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2.905.042,75	
Total trésorerie et équivalents de trésorerie	224.363.405,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	224.363.405,96	

Trésorerie et équivalents de trésorerie						31/12/2021		TOTAL
	Endettement net			Autres		TOTAL		
	Nominal	Ajustements de juste valeur	Produits acquis	Fonds gérés pour compte de tiers	Autres			
Billets de trésorerie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Comptes à terme	1.000,00	0,00	0,02	63.524,75	0,00	0,00	64.524,77	
Comptes à vue	417.415.035,14	0,00	0,00	31,47	0,00	0,00	417.415.066,61	
Espèces et chèques	2.415.323,12	0,00	0,00	0,00	68,63	0,00	2.415.391,75	
Total trésorerie et équivalents de trésorerie	419.831.358,26	0,00	0,02	63.556,22	68,63	0,00	419.894.983,13	

La colonne « fonds gérés pour compte de tiers » reprend les moyens investis dans le cadre du fonds RER pour le compte de l'Etat belge. Le fonds RER a été créé par l'Etat belge en 2001 afin de financer les travaux à réaliser pour la création du « Réseau Express Régional » (RER). Dans le contrat de gestion de l'ex-SNCB Holding pour les années 2005 – 2008, l'Etat belge a délégué la gestion des moyens disponibles dans le fonds RER à la Société. L'ensemble des moyens dont la gestion est transférée à la SNCB est considéré par le Groupe SNCB comme une dette envers les pouvoirs publics (reprise dans les « Autres dettes »). Au cours de l'année 2022, les derniers moyens du Fond RER ont été utilisés ce qui signifie de fait la fin de celui-ci.

Le détail des instruments financiers dérivés et des dettes financières est présenté dans les notes 11 et 21.

2.2 Gestion des risques financiers

Les instruments financiers sont des contrats qui mènent à un actif financier chez une partie et un passif financier chez l'autre partie. Ceci comprend aussi bien les instruments financiers traditionnels (créances, dettes et titres) que les instruments financiers dérivés, repris dans les états financiers.

Les instruments financiers comportent en principe des risques. Le Groupe SNCB est soumis principalement au risque de marché, au risque de crédit et au risque de liquidité. La politique de risque du Groupe SNCB a pour objectif de cartographier et d'analyser les risques auxquels le Groupe est confronté, de déterminer des limites et des contrôles des risques adéquats et de surveiller le respect des limites de risque. Le conseil d'administration de la SNCB est régulièrement informé des différents risques et reçoit un résumé précis de tous les instruments financiers. La politique et les systèmes pour la gestion des risques sont régulièrement réévalués et, le cas échéant, adaptés aux changements des conditions de marché et des activités du Groupe SNCB.

Le conseil d'administration de la SNCB a défini les principes pour la gestion des risques (« Politique financière ») qui sont d'application pour la maison-mère. Pour les filiales, ce sont les règles de « Corporate Governance » qui sont d'application. Ces principes sont répartis en trois parties: la gestion de l'endettement, la gestion de la trésorerie et la gestion des instruments financiers dérivés. L'application et le suivi de ces principes sont assurés par le service de trésorerie de la société-mère, en collaboration avec les différentes filiales, alors que le contrôle de l'application est assuré par l'audit interne de la société mère.

Les mêmes principes sont d'application pour les instruments qui sont repris hors bilan. La réalisation d'opérations dans le but d'effectuer un gain à court terme n'est pas autorisée.

Gestion de l'endettement

L'endettement reprend l'ensemble des dettes financières et des actifs financiers, autres que les instruments financiers dérivés et la trésorerie, qui sont repris dans l'endettement net du Groupe SNCB. Le Groupe SNCB fait ici appel aux émissions d'emprunts bancaires, d'emprunts obligataires, de financements alternatifs et à l'acquisition de dépôts à terme et titres à revenus fixes à différents termes et dans différentes devises.

La gestion de l'endettement, compte tenu des instruments financiers dérivés, requiert que :

- dans la mesure du possible, les remboursements de la dette nette soient contractés sur des échéances choisies en fonction de l'évolution prévue des cash-flows futurs et dans le but de niveler et de réduire au mieux les soldes de trésorerie.
- la dette nette à long terme du Groupe SNCB soit contractée pour minimum 75% et maximum 90% en instruments à taux fixe et pour minimum 10% et maximum 25% en instruments à taux flottant. Tout dépassement de ces seuils maxima doit être approuvé par les organes de gestion.
- la durée résiduelle pondérée de la dette nette à long terme du Groupe SNCB soit fixée à 5 ans minimum.
- l'échéancier de l'endettement net soit étalé dans le temps aussi bien en termes de liquidité qu'en termes de risque de taux d'intérêt.
- toute opération d'endettement ou de placement significative, qui génère un risque de change, soit immédiatement et entièrement couverte en EUR pour éliminer ce risque tant sur le principal que sur les intérêts.
- les cash-flows de chaque opération d'endettement ou de placement conclus soient composés d'un paiement en capital et d'intérêts sur le capital exigible. Les placements dans du capital porteur de risque n'est pas autorisé.
- les limites de placements soient respectées pour les opérations de placement.

Gestion de la trésorerie

La gestion de trésorerie comprend la gestion centralisée de la trésorerie (soit des cash-flows à l'horizon d'un an) du Groupe SNCB.

Points principaux de la gestion de la trésorerie

- Tout surplus structurel de trésorerie doit être consacré dans la mesure du possible à la réduction de l'endettement.
- Le déficit structurel de trésorerie doit être consolidé par des emprunts à long terme.
- Les surplus de trésorerie doivent être placés de préférence auprès d'entreprises liées ayant des déficits de trésorerie.
- En cas de surplus de trésorerie, des limites de placement sont à respecter.
- Tout placement impliquant un risque de change doit être immédiatement et entièrement couvert en EUR pour éliminer ce risque, tant sur le principal que sur les intérêts.
- Pour financer les déficits de trésorerie restants, le Groupe SNCB a recours à des lignes de crédit (confirmées et non-confirmées) et émet des billets de trésorerie en EUR ou des instruments similaires à court terme.

Gestion des instruments financiers dérivés

Le Groupe SNCB utilise les instruments financiers dérivés suivants pour la gestion des risques : les swaps, options et contrats de change à terme ayant comme sous-jacents un taux d'intérêt, l'inflation, un taux de change, des produits d'énergie ou un crédit.

Points principaux de gestion des opérations sur produits dérivés

- Toute opération sur instruments financiers dérivés doit à tout moment pouvoir être adossée à une dette financière, un placement, un contrat commercial ou une créance sur l'Etat belge ou les Régions dans le cadre d'un préfinancement.
- Le risque de crédit des contreparties doit être couvert systématiquement par la conclusion des CSA's (Credit Support Annex).

Instruments qui ne répondent pas à la définition d'instruments financiers

Les analyses de cette note se limitent aux instruments qui répondent à la définition d'instruments financiers : « *Des actifs (comme les charges payées d'avance) pour lesquels l'avantage économique futur est la réception de biens ou de services plutôt que le droit de recevoir de la trésorerie ou un autre actif financier, ne sont pas des actifs financiers* » (IAS 32 – AG11). « *Les passifs ou les actifs qui ne sont pas contractuels (comme les impôts sur le résultat qui résultent d'obligations légales imposées par les pouvoirs publics) ne sont pas des passifs financiers ou des actifs financiers* » (IAS 32 – AG12). Les totaux des rubriques repris dans les tableaux de cette note ne sont donc pas nécessairement réconciliables directement avec les rubriques du bilan.

Les tableaux ci-dessous réconcilient les totaux des différentes rubriques du bilan et les soldes des instruments contenus dans les différentes analyses.

	31/12/2022		Total
	Instruments financiers	Autres	
Actifs financiers			
Créances commerciales et autres débiteurs	1.842.321.075,73	163.700.268,55	2.006.021.344,28
Instruments financiers dérivés	305.368.029,25	0,00	305.368.029,25
Autres actifs financiers	512.475.613,74	0,00	512.475.613,74
Trésorerie et équivalents de trésorerie	224.363.405,96	0,00	224.363.405,96
Total actifs financiers	2.884.528.124,68	163.700.268,55	3.048.228.393,23
Passifs financiers			
Dettes financières	2.878.116.211,64	0,00	2.878.116.211,64
Instruments financiers dérivés	404.556.745,29	0,00	404.556.745,29
Dettes commerciales	476.160.723,88	19.449.068,71	495.609.792,59
Autres dettes	41.250.116,89	142.739.823,14	183.989.940,03
Total passifs financiers	3.800.083.797,70	162.188.891,85	3.962.272.689,55

	31/12/2021		Total
	Instruments financiers	Autres	
Actifs financiers			
Créances commerciales et autres débiteurs	1.683.075.546,88	199.329.341,18	1.882.404.888,06
Instruments financiers dérivés	248.668.170,48	0,00	248.668.170,48
Autres actifs financiers	609.233.372,76	0,00	609.233.372,76
Trésorerie et équivalents de trésorerie	419.894.983,13	0,00	419.894.983,13
Total actifs financiers	2.960.872.073,25	199.329.341,18	3.160.201.414,43
Passifs financiers			
Dettes financières	2.943.491.112,27	0,00	2.943.491.112,27
Instruments financiers dérivés	481.327.107,74	0,00	481.327.107,74
Dettes commerciales	361.860.052,62	20.974.818,23	382.834.870,85
Autres dettes	36.035.057,27	151.591.558,78	187.626.616,05
Total passifs financiers	3.822.713.329,90	172.566.377,01	3.995.279.706,91

2.2.1 Risque de marché : risque de change

Le risque de change auquel le Groupe SNCB est exposé, découle principalement des activités de financement en devises, et plus particulièrement des transactions de financement alternatif.

Chaque opération d'endettement significative, même à court terme, qui génère un risque de change, est immédiatement et intégralement couverte en EUR (principal et intérêts) par l'utilisation d'instruments financiers dérivés. La couverture en EUR

n'est pas obligatoire sur le remboursement des cash-flows de la dette qui sont assurés par un flux entrant de trésorerie en devise étrangère. La position couverte peut être assortie d'un taux d'intérêt variable ou fixe. Les actifs et passifs relatifs aux opérations de financement alternatif sont dans certain cas en USD, mais la structure des opérations de financement alternatif et l'utilisation d'instruments de couverture garantissent que le Groupe SNCB n'est pas exposé au risque de change.

a. Instruments financiers par devise

	31/12/2022				Total
	EUR	USD	GBP	Autres	
Actifs financiers					
Créances commerciales et autres débiteurs	1.842.321.075,73	0,00	0,00	0,00	1.842.321.075,73
Instruments financiers dérivés	180.513.969,33	124.854.059,92	0,00	0,00	305.368.029,25
Autres actifs financiers	311.242.488,84	200.547.862,43	685.262,47	0,00	512.475.613,74
Trésorerie et équivalents de trésorerie	224.215.159,33	28.078,54	103.425,45	16.742,64	224.363.405,96
Total actifs financiers	2.558.292.693,23	325.430.000,89	788.687,92	16.742,64	2.884.528.124,68
Passifs financiers					
Dettes financières	2.562.370.916,12	315.745.295,52	0,00	0,00	2.878.116.211,64
Instruments financiers dérivés	411.312.232,38	-6.755.487,09	0,00	0,00	404.556.745,29
Dettes commerciales	476.146.378,75	8.579,88	5.141,13	624,12	476.160.723,88
Autres dettes	41.250.116,89	0,00	0,00	0,00	41.250.116,89
Total passifs financiers	3.491.079.644,14	308.998.388,31	5.141,13	624,12	3.800.083.797,70
Écart de couverture		16.431.612,58	783.546,79	16.118,52	

	31/12/2021				Total
	EUR	USD	GBP	Autres	
Actifs financiers					
Créances commerciales et autres débiteurs	1.683.034.614,01	527,17	40.405,70	0,00	1.683.075.546,88
Instruments financiers dérivés	144.786.701,37	103.881.469,11	0,00	0,00	248.668.170,48
Autres actifs financiers	398.786.026,56	210.301.969,68	145.376,52	0,00	609.233.372,76
Trésorerie et équivalents de trésorerie	419.836.780,01	15.021,12	30.681,91	12.500,09	419.894.983,13
Total actifs financiers	2.646.444.121,95	314.198.987,08	216.464,13	12.500,09	2.960.872.073,25
Passifs financiers					
Dettes financières	2.588.622.553,94	354.868.558,33	0,00	0,00	2.943.491.112,27
Instruments financiers dérivés	549.638.345,51	-68.311.237,77	0,00	0,00	481.327.107,74
Dettes commerciales	361.831.036,52	22.213,79	6.383,58	418,73	361.860.052,62
Autres dettes	36.035.057,27	0,00	0,00	0,00	36.035.057,27
Total passifs financiers	3.536.126.993,24	286.579.534,35	6.383,58	418,73	3.822.713.329,90
Écart de couverture		27.619.452,73	210.080,55	12.081,36	

Le détail ci-dessus présente l'exposition en devises des actifs et passifs financiers du Groupe SNCB. Hormis l'Euro, la devise significative pour le Groupe SNCB est le Dollar américain. Les expositions en USD sont issues des opérations de financement alternatif. Les risques de change issus des positions en USD sont couverts par des contrats « swaps » tel que présenté au point b. ci-dessous. L'écart de couverture en USD mis en évidence ci-dessus est la conséquence d'une différence de méthode d'évaluation des dérivés (juste valeur) et des actifs financiers et dettes financières couverts (coût amorti). En terme de cash-flow, le Groupe SNCB a couvert totalement ses positions en USD.

b. Dérivés de change

	31/12/2022		31/12/2021	
	Total Valeur de marché	Total Nominal	Total Valeur de marché	Total Nominal
Devises achetées				
USD	162.028.282,37	150.879.732,35	172.192.706,88	135.916.922,06
Autres	0,00	0,00	0,00	0,00
Devises achetées - Total	162.028.282,37	150.879.732,35	172.192.706,88	135.916.922,06
Devises vendues				
USD	30.418.735,36	30.418.735,36	0,00	0,00
Autres	0,00	0,00	0,00	0,00
Devises vendues - Total	30.418.735,36	30.418.735,36	0,00	0,00
Options				
USD	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres	0,00	0,00	0,00	0,00
Options - Total	0,00	0,00	0,00	0,00

Les dérivés de change conclus par le Groupe SNCB sont des contrats « swaps » conclus exclusivement dans le cadre des dettes et créances qui découlent des opérations de financement alternatif. Ces contrats sont conclus à des fins de gestion des flux de trésorerie en devises. Le Groupe SNCB a cependant fait le choix de ne pas appliquer la comptabilité de couverture au sens d'IFRS 9, les instruments dérivés ne sont donc pas reconnus comme dérivés de couverture. Les instruments financiers dérivés sont reconnus à leur juste valeur par le biais du résultat net.

c. Analyse de sensibilité

IFRS 7 impose une analyse de sensibilité afin d'illustrer les impacts de variations théoriques des taux de change sur le résultat net et sur les fonds propres. L'analyse de sensibilité a été établie sur la situation du Groupe SNCB à la date de clôture. En ce qui concerne le risque de change, le calcul de sensibilité consiste à évaluer l'impact dans les comptes en IFRS d'une variation de +/- 10% du cours de clôture pour les cours de change de l'USD (ou autre devise significative) par rapport à l'EUR.

Variation taux de change	Impact sur le résultat net	Impact sur les autres éléments du résultat global
2022		
USD + 10%	1.825.734,73	0,00
USD - 10%	-1.493.782,96	0,00
GBP + 10%	87.060,75	0,00
GBP - 10%	-71.231,53	0,00
2021		
USD + 10%	3.068.828,08	0,00
USD - 10%	-2.510.859,34	0,00
GBP + 10%	23.342,28	0,00
GBP - 10%	-19.098,23	0,00

2.2.2 *Risque de marché : risque de taux d'intérêt*

a. Risque de taux d'intérêt

Le Groupe SNCB est confronté à 3 types de risques d'intérêts. Le premier est lié aux effets des révisions des taux d'intérêts variables sur les flux de trésorerie. Ce risque est contrôlé constamment pour la position d'endettement net pour laquelle, avec ou sans l'utilisation de swaps de taux d'intérêts, le Groupe SNCB s'efforce de laisser évoluer ce risque à l'intérieur des limites

approuvées. Le conseil d'administration de la SNCB peut pourvoir à une modification de ces limites dans le cas où cela serait une réponse aux conditions particulières de marché. Le deuxième type est lié aux effets des révisions des taux d'actualisation sur les justes valeurs. Etant donné que le Groupe SNCB a toujours l'intention de régler ses créances et dettes à la date d'échéance prévue, il n'y a pas, pour ce risque, de couverture particulière de prévue. Les révisions des taux d'actualisation peuvent avoir un impact significatif sur l'allocation du résultat pour une période définie mais n'ont pas d'impact sur le résultat sur la durée totale de l'opération. Un troisième type de risque est le risque de refinancement. Le Groupe SNCB s'efforce de limiter son exposition aux changements des conditions de marché en répartissant dans le temps les dates d'échéance des financements à taux fixes. Les fortes fluctuations des prix de l'énergie en 2022 ont eu un impact énorme sur l'inflation en 2022 ainsi que les prévisions pour les prochaines années. La hausse inattendue de l'inflation a, à son tour, mené à une augmentation des taux d'intérêts de marché. Les taux d'intérêts pour les nouveaux (re)financements conclus en 2022 sont par conséquent plus élevés que ceux conclus les années précédentes mais sont en ligne avec les taux d'intérêts des financements arrivant à échéance en 2022.

Au 31 décembre 2022, en moyenne 37,24% (2021 : 16,91%) des obligations financières nettes porteuses d'intérêts (avant l'impact des instruments financiers dérivés) du Groupe SNCB sont contractées à taux variables et 62,76% (2020 : 83,09%) à taux fixes. En tenant compte des instruments financiers dérivés conclus, le ratio variable/fixe au 31 décembre 2022 10,16%/89,84% (2021 : 1,92%/98,08%).

	31/12/2022	31/12/2021
	Valeur comptable	Valeur comptable
Taux fixe		
Actifs financiers	1.172.899.631,22	1.246.354.435,27
Créances commerciales et autres débiteurs	971.666.506,32	991.732.851,78
Autres actifs financiers	201.233.124,90	254.621.583,49
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0,00	0,00
Passifs financiers	-2.160.030.408,88	-2.519.285.229,59
Dettes financières	-2.160.030.408,88	-2.519.285.229,59
Dettes commerciales	0,00	0,00
Autres dettes	0,00	0,00
Instruments financiers dérivés	-354.712.487,43	-294.125.785,92
Sw aps de taux	-415.302.296,81	-335.521.311,56
Sw aps de devise	60.589.809,38	41.395.525,64
Total taux fixe	-1.341.843.265,09	-1.567.056.580,24
Taux variable		
Actifs financiers	151.949.605,04	164.190.439,71
Créances commerciales et autres débiteurs	21.729.688,43	34.175.394,17
Autres actifs financiers	130.219.916,61	129.951.520,79
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0,00	63.524,75
Passifs financiers	-737.662.601,03	-423.261.464,98
Dettes financières	-718.085.802,76	-423.197.882,68
Dettes commerciales	0,00	0,00
Autres dettes	-19.576.798,27	-63.582,30
Instruments financiers dérivés	433.959.090,81	228.357.620,84
Sw aps de taux	450.453.554,61	244.703.749,20
Sw aps de devise	-16.494.463,80	-16.346.128,36
Total taux variable	-151.753.905,18	-30.713.404,43
Total	-1.493.597.170,27	-1.597.769.984,67

Le tableau ci-dessus ne reprend pas les instruments qui ne sont pas porteurs d'un taux d'intérêt tels que les créances clients, les dettes fournisseurs, les swap de pétrole, ...etc.

Suite à la reprise de la dette par l'Etat belge au 1^{er} janvier 2005, des contrats de swaps ont été conclus avec l'Etat belge. Les intérêts capitalisés et les produits acquis relatifs à ces contrats de swaps ont été comptabilisés avec les créances « Back-to-back » dans la rubrique « Autres actifs financiers ». Dans un souci de consistance, l'impact de ces contrats de swaps a été repris en tant que swaps de taux dans le tableau ci-dessus.

Les principales expositions au risque de taux d'intérêt pour le Groupe SNCB découlent de financement en EUR et en USD. La sensibilité au risque de taux dans les points b. et c. ci-dessous a été déterminée sur base d'un déplacement théorique parallèle de la courbe de taux de 100 points de base.

b. Analyse de sensibilité du taux d'intérêt en cash-flow

Une variation de 100 bps à la hausse sur les taux d'intérêt variables (instruments financiers dérivés inclus) entraînerait une diminution de 201.211,51EUR (2021 : diminution de 195.306,83 EUR) des intérêts nets payés par le Groupe SNCB en 2022.

c. Analyse de sensibilité en juste valeur

L'évolution des taux d'intérêt de marché affecte la juste valeur des instruments financiers non dérivés comptabilisés par le Groupe SNCB avec l'option de juste valeur via le résultat net, ainsi que des instruments financiers dérivés. Cette évolution est prise en compte dans l'évaluation de la sensibilité du résultat net.

L'analyse de sensibilité en juste valeur a été établie sur la situation du Groupe SNCB à la date de clôture. Une augmentation de 100 points de base entraîne un impact sur le résultat global de 22.701.303,92EUR (2021 : 23.803.930,46 EUR) au 31 décembre 2022 desquels 235.436,34 EUR (2021 : 432.680,17 EUR) via les autres éléments du résultat global. Ce gain en résultat est principalement la conséquence du type de dérivés de taux conclus par le Groupe SNCB pour lesquels un taux fixe est payé et un taux variable est reçu.

L'impact via les autres éléments du résultat global est la conséquence du traitement du composant « risque de crédit propre au Groupe SNCB » en application de IFRS 9.

2.2.3 Risque de marché : risque de prix des matières premières

Au niveau des matières premières, le Groupe SNCB est principalement exposé aux risques de prix sur les prix de l'énergie (électricité, gaz naturel, et gasoil). Dans le Groupe SNCB, chaque société est responsable pour l'achat de matières premières. Etant donné que l'exposition aux risques de prix est principalement liée à l'achat d'électricité pour la traction, le risque de prix pour le Groupe SNCB coïncide pour une part importante avec celui de la société-mère (SNCB).

La société-mère fait usage dans ses contrats d'achat, lorsque c'est possible, d'un système de *cliquets* par lequel un prix pour les différentes tranches a été défini. Cette stratégie permet d'étaler le risque de prix dans le temps et de faire jouer les opportunités de marché. Le Conseil d'administration du Groupe SNCB a donné son accord pour sortir des valeurs limites fixes pour l'électricité de traction et le gaz naturel et passer à un système où l'impact des clics sont répartis de manière homogène sur la période courant jusqu'à l'année de livraison.

En ce qui concerne l'électricité, le gestionnaire d'infrastructure (Infrabel) agit comme « lead-buyer ». Le Groupe SNCB a donné mandat à Infrabel pour la conclusion de contrats cadres jusqu'en 2024 inclus pour le contrat « traction » (toute l'électricité prise via les sous-stations de traction, principalement pour la traction du matériel roulant) et pour le contrat distribution (pour toute

l'électricité qui n'est pas prise via les sous-stations de traction) jusqu'en 2024. Dans le contrat « traction » depuis la date de livraison 2018, est prévu par le Groupe SNCB d'une part une partie achetée sur le marché « forward » via un système de *cliquets* (prix cliquets libres) en combinaison avec les prix moyens « forward » (cliquets journaliers) et d'autre part une partie achetée sur le marché « spot ». Dans le contrat « distribution », on utilise pour des raisons techniques, uniquement une combinaison des cliquets journaliers sur le marché « forward » et des prix sur le marché « spot ».

Avec un prix moyen annuel de 244 EUR/MWh pour l'électricité sur le marché « spot », le Groupe SNCB a été exposé à des prix historiquement hauts. La combinaison d'une exposition limitée (25%) aux prix « spot » et l'application d'une stratégie de diversification des prix et des risques a autant que possible atténué l'impact de l'augmentation des prix. Ces avantages ont été limités par la durée de la crise et le fait que l'augmentation des prix de l'énergie avait déjà commencé en 2021. En 2022, le gouvernement fédéral a octroyé au Groupe SNCB un subside d'exploitation supplémentaire (voir note 25.2) afin de partiellement compenser les conséquences de la crise énergétique.

En ce qui concerne le gaz naturel (chauffage) la SNCB agit comme « lead-buyer » pour un certain nombre de sociétés participantes au sein du paysage ferroviaire belge. Les prix sont négociés par le Groupe SNCB au nom des sociétés participantes, mais la facturation de l'énergie achetée est directement faite aux sociétés individuelles. Pour le gasoil (traction et chauffage), le dossier d'achat est placé sur le marché par chaque société séparément. Le Groupe SNCB applique les stratégies suivantes :

- Gaz naturel : Application du système de *cliquets* où le prix des différentes tranches a été fixé pour une partie du volume. Le prix final est la moyenne des différents moments d'achat en combinaison avec le prix spot pour le volume restant. De cette manière, le risque est réparti et peut même être limité lorsqu'une partie du prix est fixé et qu'il est possible de réagir aux opportunités de marché. Afin d'assurer l'approvisionnement, le Conseil d'Administration a décidé de conclure un contrat-cadre jusqu'en 2025 inclus.
- Gasoil « traction »: Le système de *cliquets* ne peut pas être appliqué ici. C'est pourquoi la SNCB combine l'achat de gasoil au prix du jour avec la conclusion d'instruments financiers dérivés (swaps de diesel). L'utilisation d'instruments financiers dérivés offre la possibilité de profiter des opportunités de marché et de réduire la volatilité relative aux cash-flows futurs. Le Conseil d'Administration de la SNCB a décidé, pour les périodes 2022-2023, de couvrir un volume total basé sur 60% de l'utilisation moyenne estimée pour ces années et ce, au maximum à la limite de prix fixée afin de garantir le budget.

Les coûts liés à la livraison d'énergie sont comptabilisés dans les charges d'exploitation. Les variations de la juste valeur des instruments financiers dérivés (swaps diesel) sont comptabilisées en tant que charges et produits financiers. L'impact du système de *cliquets* n'est pas séparé du contrat de base compte tenu de la relation étroite entre les caractéristiques économiques et les risques des dérivés et les caractéristiques économiques et les risques du contrat de base.

2.2.4. *Risque de marché: risques de prix 'Autres actifs financiers'*

Les actifs financiers porteurs d'intérêts (dépôts et titres à revenus fixes) comptabilisés dans la rubrique 'Autres actifs financiers' sont détenus par le Groupe SNCB dans le seul but de collecter des flux de trésorerie contractuels et font partie de la couverture des obligations contractuelles découlant des 'Dettes financières' (principalement les financements alternatifs). Certains de ces actifs sont volontairement valorisés à la juste valeur pour éliminer une discordance comptable. Le Groupe SNCB conclut donc qu'il n'est pas soumis au risque de marché sur ces actifs.

2.2.5. *Risque de crédit*

Le risque de crédit est le risque de perte financière pour le Groupe SNCB dans le cas où un partenaire commercial ou la contrepartie d'un instrument financier ne respecte pas les obligations contractuelles conclues. Le risque de crédit du Groupe SNCB est issu des créances commerciales, des titres à revenus fixes et des instruments financiers dérivés. Le Groupe SNCB n'utilise actuellement pas d'instruments financiers dérivés pour couvrir les risques de crédit.

Pertes de crédit attendues

Le groupe SNCB est obligé de reconnaître des pertes de crédit attendues sur les instruments financiers évalués au coût amorti ou évalués à la juste valeur avec comptabilisation des variations de juste valeur dans les autres éléments du résultat global. Les règles d'évaluation du Groupe SNCB prévoient une réduction de valeur de 100% pour toute créance dont l'encaissement est en tout ou partie douteux ou incertain. Pour les autres créances ('Créances commerciales et autres débiteurs' et 'Autres actifs financiers'), des pertes de crédit sont reconnues sur base du temps déjà écoulé. Pour les 'Créances commerciales et autres débiteurs' sans composante de financement, les pertes de crédit sont calculées à l'aide d'une matrice qui tient compte des différents intervalles de temps et de la nature de la contrepartie. Les pertes de crédit pour les 'Créances commerciales et autres débiteurs' avec composante de financement et les 'Autres actifs financiers' sont calculées sur une base individuelle en fonction de leur degré de solvabilité individuel et du statut juridique de la contrepartie. Pour le calcul des pertes de crédit, les créances sans échéance spécifique sont considérées comme « non échues ».

Le tableau ci-dessous réconcilie la valeur nette comptable des créances, les pertes de crédit cumulées et leur valeur comptable brute par intervalle de temps. Etant donné que toutes les créances reprises dans les 'Autres actifs financiers' ne sont pas échues, il n'y a pas, pour celles-ci, de répartition par intervalle de temps.

	Valeur nette comptable	Valeur brute comptable	Provision pour pertes de crédits attendues
31 décembre 2022			
Créances commerciales et autres débiteur	1.842.295.706,38	1.844.628.647,81	2.332.941,43
Non échus	1.837.498.530,94	1.838.954.726,15	1.456.195,21
échus depuis 0 - 3 mois	4.805.123,04	5.005.947,73	200.824,69
échus depuis 3 - 6 mois	-521.574,06	-473.142,79	48.431,27
échus depuis plus de 6 mois	513.626,46	1.141.116,72	627.490,26
Autres actifs financiers	306.327.877,67	306.328.494,40	616,73
Total	2.148.623.584,05	2.150.957.142,21	2.333.558,16
31 décembre 2021			
Créances commerciales et autres débiteur	1.683.038.965,30	1.684.992.433,05	1.953.467,75
Non échus	1.678.043.001,57	1.679.410.577,77	1.367.576,20
échus depuis 0 - 3 mois	3.311.580,22	3.429.474,44	117.894,22
échus depuis 3 - 6 mois	948.959,62	1.018.465,94	69.506,32
échus depuis plus de 6 mois	735.423,89	1.133.914,90	398.491,01
Autres actifs financiers	301.766.754,87	301.766.900,24	145,37
Total	1.984.805.720,17	1.986.759.333,29	1.953.613,12

En 2022, le Groupe SNCB n'a pas été confronté à des retards de paiement ou des défauts de paiement significativement plus élevés. Le Groupe SNCB ne dispose d'aucune indication d'une augmentation significative du risque de crédit sur ses actifs financiers.

Répartition géographique

Les actifs financiers détenus par le Groupe SNCB se répartissent dans les zones géographiques suivantes :

	Belgique	Eurozone	Autres Europe	Etats Unis	Autres pays	Total
31 décembre 2022						
Créances commerciales et autres débiteurs	1.479.329.855,91	334.639.083,97	15.403.478,76	12.912.008,60	36.648,49	1.842.321.075,73
Instruments financiers dérivés	222.352.062,39	33.470.242,08	49.545.724,78	0,00	0,00	305.368.029,25
Autres actifs financiers	311.132.115,22	110.990,35	145.506.819,45	55.725.688,72	0,00	512.475.613,74
Trésorerie et équivalents de trésorerie	224.352.655,27	0,00	0,00	10.750,69	0,00	224.363.405,96
Total	2.237.166.688,79	368.220.316,40	210.456.022,99	68.648.448,01	36.648,49	2.884.528.124,68
31 décembre 2021						
Créances commerciales et autres débiteurs	1.287.530.494,12	368.474.178,56	16.503.292,38	10.803.641,06	-236.059,24	1.683.075.546,88
Instruments financiers dérivés	215.380.705,09	7.255.322,31	26.032.143,08	0,00	0,00	248.668.170,48
Autres actifs financiers	297.202.649,29	109.285,35	229.115.234,08	82.806.204,04	0,00	609.233.372,76
Trésorerie et équivalents de trésorerie	419.894.983,13	0,00	0,00	0,00	0,00	419.894.983,13
Total	2.220.008.831,63	375.838.786,22	271.650.669,54	93.609.845,10	-236.059,24	2.960.872.073,25

Risque de crédit sur les créances commerciales et autres débiteurs

Les créances et autres débiteurs concernent en 2022 pour 63,96% (2021 : 56,45%) les créances sur l'Etat belge suite au préfinancement des investissements, les créances concernant les subsides en capital et les créances nettes relatives aux subsides d'exploitation (SPF) et pour 17,79% (2021 : 22,05%) les garanties payées à des institutions financières dans le cadre des contrats CSA. Les autres créances commerciales et autres débiteurs (2022: 18,25% ; 2021: 21,50%) sont réparties sur plusieurs tiers.

Risque de crédit des Autres actifs financiers et des Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les Autres actifs financiers du Groupe SNCB consistent en des instruments de capitaux propres (actions) et des créances porteuses d'intérêts (titres à revenus fixes, dépôts et transactions « Back-to-Back » avec l'Etat).

Le Groupe SNCB limite son risque de crédit sur les créances porteuses d'intérêts en investissant exclusivement dans des contreparties qui satisfont aux critères de la politique financière. Les créances doivent avoir un caractère de prêt et ne peuvent avoir lieu dans du capital à risque. Les placements sont soumis à des conditions strictes concernant la qualité de crédit minimale en fonction de la durée de l'investissement. Le Groupe SNCB a mis en place des limites de placements par contreparties. Ces limites ne sont toutefois pas applicables aux investissements dans des instruments qui sont émis ou garantis par l'Etat belge, la Communauté flamande, la Région wallonne, la Communauté française, la Communauté germanophone et la Région de Bruxelles-Capitale. Elles ne sont pas applicables non plus aux bons de trésorerie US et aux dépôts auprès d'Eurofima. Etant donné la qualité de crédit des contreparties, le Groupe SNCB s'attend à ce que les contreparties respectent les obligations. Les investissements sont suivis en continu et une décision est annuellement demandée au Conseil d'Administration afin de changer les contreparties qui ne satisfont plus aux critères fixés.

Le Groupe SNCB considère la valeur comptable de ses investissements évalués à la juste valeur comme une estimation correcte de son exposition maximale au risque de crédit. Les tableaux ci-dessous font, pour les investissements valorisés à la juste valeur, la distinction entre la valeur contractuelle (nominale et produits acquis) et l'ajustement à la juste valeur. Pour les besoins de la présentation, les provisions pour pertes de crédit attendues reconnues sont reprises dans la colonne 'ajustements de juste valeur'.

Les instruments de capitaux propres dans lesquels le Groupe SNCB a investi concernent des participations opérationnelles dans des entreprises qui ne satisfont pas au critère de filiale, joint-venture ou entreprise associée. Pour une analyse plus détaillée de ces actifs, voir note 12.

Les trésoreries et équivalents de trésorerie concernent principalement des avoirs détenus sur des comptes à vue et des dépôts à terme à moins de trois mois dans des institutions financières en Belgique ou au Trésor public Belge et d'instruments financiers émis par l'Etat fédéral ou les pouvoirs publics régionaux.

Les titres et dépôts dans lesquels le Groupe SNCB a investi ont les ratings (Standard & Poor's) suivants :

Rating	31/12/2022					
	Nominal		Ajustements de juste valeur	Produits acquis		Total
	Non courant	Courant		Non courant	Courant	
Autres actifs financiers	446.397.990,65	55.716.775,84	-386.887,72	10.274.825,02	472.909,95	512.475.613,74
AA+	0,00	55.716.775,84	-386.270,99	0,00	395.183,87	55.725.688,72
Institutions financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Etatiques	0,00	55.716.775,84	-386.270,99	0,00	395.183,87	55.725.688,72
Corporates	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AA	342.240.344,12	0,00	0,00	2.800.674,81	54.979,11	345.095.998,04
Institutions financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Etatiques	342.240.344,12	0,00	0,00	2.800.674,81	54.979,11	345.095.998,04
Corporates	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AA-	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Institutions financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Etatiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Corporates	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A+	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Institutions financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Etatiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Corporates	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A	103.378.890,68	0,00	0,00	7.474.150,21	0,00	110.853.040,89
Institutions financières	103.378.890,68	0,00	0,00	7.474.150,21	0,00	110.853.040,89
Etatiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Corporates	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
NR	778.755,85	0,00	-616,73	0,00	22.746,97	800.886,09
Institutions financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Etatiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Corporates	662.515,50	0,00	-616,73	0,00	22.746,97	684.645,74
Actions et parts	116.240,35	0,00	0,00	0,00	0,00	116.240,35
Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Rating	31/12/2022					
	Nominal		Ajustements de juste valeur	Produits acquis		Total
	Non courant	Courant		Non courant	Courant	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0,00	224.363.405,96	0,00	0,00	0,00	224.363.405,96
A-1+	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Institutions financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Etatiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Corporates	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
NR	0,00	224.363.405,96	0,00	0,00	0,00	224.363.405,96
Institutions financières	0,00	1.200,00	0,00	0,00	0,00	1.200,00
Etatiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Corporates	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes à vue	0,00	221.637.733,85	0,00	0,00	0,00	221.637.733,85
Espèces et chèques	0,00	2.724.472,11	0,00	0,00	0,00	2.724.472,11

Rating	31/12/2021					
	Nominal		Ajustements de juste valeur	Produits acquis		Total
	Non courant	Courant		Non courant	Courant	
Autres actifs financiers	541.074.888,94	100.884.154,75	-42.838.084,09	9.295.739,19	816.673,97	609.233.372,76
AA+	23.294.252,03	56.740.817,80	1.785.710,16	187.562,45	797.861,60	82.806.204,04
<i>Institutions financières</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>Etatiques</i>	23.294.252,03	56.740.817,80	1.785.710,16	187.562,45	797.861,60	82.806.204,04
<i>Corporates</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AA	324.887.064,56	0,00	0,00	2.549.966,58	-12.119,83	327.424.911,31
<i>Institutions financières</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>Etatiques</i>	324.887.064,56	0,00	0,00	2.549.966,58	-12.119,83	327.424.911,31
<i>Corporates</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AA-	0,00	44.143.336,95	0,00	0,00	30.900,34	44.174.237,29
<i>Institutions financières</i>	0,00	44.143.336,95	0,00	0,00	30.900,34	44.174.237,29
<i>Etatiques</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>Corporates</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A+	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>Institutions financières</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>Etatiques</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>Corporates</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A	90.710.043,46	0,00	0,00	6.558.210,16	0,00	97.268.253,62
<i>Institutions financières</i>	90.710.043,46	0,00	0,00	6.558.210,16	0,00	97.268.253,62
<i>Etatiques</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>Corporates</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
NR	102.183.528,89	0,00	-44.623.794,25	0,00	31,86	57.559.766,50
<i>Institutions financières</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>Etatiques</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>Corporates</i>	145.344,66	0,00	-145,37	0,00	31,86	145.231,15
<i>Actions et parts</i>	102.038.184,23	0,00	-44.623.648,88	0,00	0,00	57.414.535,35
<i>Autres</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Rating	31/12/2021					
	Nominal		Ajustements de juste valeur	Produits acquis		Total
	Non courant	Courant		Non courant	Courant	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0,00	419.894.983,11	0,00	0,00	0,02	419.894.983,13
A-1+	0,00	63.524,75	0,00	0,00	0,00	63.524,75
<i>Institutions financières</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>Etatiques</i>	0,00	63.524,75	0,00	0,00	0,00	63.524,75
<i>Corporates</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
NR	0,00	419.831.458,36	0,00	0,00	0,02	419.831.458,38
<i>Institutions financières</i>	0,00	1.000,00	0,00	0,00	0,00	1.000,00
<i>Etatiques</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>Corporates</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,02	0,02
<i>Comptes à vue</i>	0,00	414.250.803,58	0,00	0,00	0,00	414.250.803,58
<i>Espèces et chèques</i>	0,00	5.579.654,78	0,00	0,00	0,00	5.579.654,78

Les montants mentionnés comme « Corporate » sans rating (NR) sont exclusivement liés aux filiales. En ce qui concerne les comptes à vue, il s'agit principalement de comptes à vue dans des institutions financières établies en Belgique dont le rating court terme est A-1 ou A-2 chez Standard & Poor's ou équivalent.

La crise sanitaire passée a eu peu ou pas d'impact sur le risque crédit des Autres actifs financiers et des Trésorerie et équivalents de trésorerie.

Couverture du risque de crédit sur les instruments financiers dérivés

Le risque de crédit sur les contreparties avec lesquelles des instruments financiers dérivés ont été conclus, doit être couvert systématiquement par la conclusion de contrats CSA (Credit Support Annex). Dans le cadre de contrats de ce type, on calcule régulièrement quel montant net devrait être payé soit par le Groupe SNCB, soit par la contrepartie, en cas d'annulation de l'encours intégral des produits dérivés conclus entre les contreparties. Par le recours aux CSA, le Groupe SNCB a constitué et reçu des cautionnements envers les contreparties pour lesquelles la juste valeur du portefeuille d'instruments financiers dérivés a

dépassé le seuil préalablement défini. Ces seuils ont été définis dans les CSA conclus, en fonction de la qualité de crédit de chaque contrepartie indépendamment (« rating »).

Avec des contreparties ayant reçu un « negative credit watch », aucune opération nouvelle ne peut être conclue pendant la période de « negative credit watch ». Les cautionnements reçus et payés dans le cadre des CSA sont repris respectivement dans les rubriques « Créances commerciales et autres débiteurs » et « Autres dettes ».

Le tableau ci-dessous donne un aperçu de l'exposition au risque de crédit sur les instruments financiers dérivés, avant et après l'application des cautionnements constitués. Comme le montre le tableau ci-dessous, le Groupe SNCB a une exposition sur seulement un nombre limité de contreparties.

Couverture du risque de crédit sur les instruments financiers dérivés						31/12/2022
Contrepartie	Rating	Risque de crédit	Cautionnements versés	Cautionnements reçus	Position nette	
152	A+	-744.325,40	400.000,00	0,00	-344.325,40	
154	A-	-357.073.256,31	314.456.501,00	0,00	-42.616.755,31	
155	A+	1.105.580,80	0,00	0,00	1.105.580,80	
156	A+	2.494.487,32	0,00	0,00	2.494.487,32	
160	A	21.682.529,77	0,00	0,00	21.682.529,77	
161	A+	20.117.697,96	0,00	0,00	20.117.697,96	
162	AA-	-22.419.439,90	12.900.000,00	0,00	-9.519.439,90	
163	A	31.643.227,60	0,00	-19.550.000,00	12.093.227,60	
166	A	-2.157.739,10	0,00	0,00	-2.157.739,10	
167	A+	-183.910,39	0,00	0,00	-183.910,39	
Avec CSA		-305.535.147,65	327.756.501,00	-19.550.000,00	2.671.353,35	
Etat Belge	AA	178.060.528,24	0,00	0,00	178.060.528,24	
Eurofima	AA	28.285.903,37	0,00	0,00	28.285.903,37	
Sans CSA		206.346.431,61	0,00	0,00	206.346.431,61	
Total		-99.188.716,04	327.756.501,00	-19.550.000,00	209.017.784,96	

Couverture du risque de crédit sur les instruments financiers dérivés						31/12/2021
Contrepartie	Rating	Risque de crédit	Cautionnements versés	Cautionnements reçus	Position nette	
152	A+	-3.490.071,69	1.700.000,00	0,00	-1.790.071,69	
154	A-	-383.813.034,93	344.151.961,00	0,00	-39.661.073,93	
155	A+	1.118.603,46	0,00	0,00	1.118.603,46	
156	A+	-3.843.616,79	0,00	0,00	-3.843.616,79	
160	A-	-3.673.466,80	0,00	0,00	-3.673.466,80	
161	A+	-3.958.357,41	0,00	0,00	-3.958.357,41	
162	AA-	-36.016.921,72	10.800.000,00	0,00	-25.216.921,72	
163	A	3.955.809,67	0,00	0,00	3.955.809,67	
166	A	-39.561.326,20	14.400.000,00	0,00	-25.161.326,20	
Avec CSA		-469.282.382,41	371.051.961,00	0,00	-98.230.421,41	
Etat Belge	AA	215.380.705,09	0,00	0,00	215.380.705,09	
Eurofima	AA	21.242.740,06	0,00	0,00	21.242.740,06	
Sans CSA		236.623.445,15	0,00	0,00	236.623.445,15	
Total		-232.658.937,26	371.051.961,00	0,00	138.393.023,74	

2.2.6. Compensation des créances et dettes réciproques

Le Groupe SNCB ne compense pas de manière systématique les dettes et les créances réciproques, à l'exception du cas mentionné ci-dessous. Les compensations ponctuelles sont possibles si elles remplissent les critères exigés (IAS 32.42).

Le Groupe SNCB fait partie, avec d'autres entreprises ferroviaires européennes, d'un mécanisme de compensation multilatéral (BCC). Cette organisation fixe périodiquement, sur base des créances et obligations réciproques qui lui sont présentées, les

montants à payer et à recevoir par chaque partie pour solder toutes les obligations réciproques. Dès que le BCC a communiqué ces montants à ses membres ceux-ci disposent d'un droit juridique exécutoire pour solder ces montants.

Le tableau ci-dessous détaille les montants des soldes reconnus ainsi que des créances et obligations avec les autres membres de l'organisation qui n'ont pas encore été présentés au 31 décembre 2022 et au 31 décembre 2021.

	31/12/2022	31/12/2021
	Valeur comptable	Valeur comptable
Montants compensés	396.740,94	494.119,28
Créances commerciales et autres débiteurs	407.544,77	500.439,03
Autres dettes	-10.803,83	-6.319,75
Montants éligible pour être compensés	-2.038.661,10	-43.119,32
Créances commerciales et autres débiteurs	3.384.821,92	5.572.371,26
Autres dettes	-5.423.483,02	-5.615.490,58
Total	-1.641.920,16	450.999,96

Le Groupe SNCB conclut déjà ses instruments financiers dérivés selon le contrat-cadre de l'«International Swaps and Derivatives Association (ISDA)». En vertu de ce contrat cadre, il est possible de solder toutes les obligations réciproques dans une devise et un jour donnés en un montant dû par une partie à une autre partie. Dans des circonstances particulières, par exemple quand un événement de crédit se produit comme une faillite, toutes les transactions tombant sous l'application du contrat cadre sont clôturées et un montant à recevoir ou à payer est déterminé pour règlement de toutes les obligations réciproques.

Le contrat-cadre ISDA ne remplit pas les critères pour compenser les actifs et les passifs financiers. Ceci est dû au fait que le Groupe SNCB ne dispose actuellement pas d'un droit juridique exécutoire pour compenser les montants reconnus. Ce droit est seulement exécutoire après qu'un événement futur, tel qu'une faillite, se produit.

Les montants bruts des instruments financiers dérivés par type de contrat sont détaillés dans la note 11. Les montants nets par contrepartie et en tenant compte des garanties payées et reçues sont détaillés au point 2.2.5. ci-dessus.

2.2.7. Risque de liquidité

Afin de pouvoir s'acquitter à tout moment de ses obligations financières, le Groupe SNCB a mis en place une gestion de trésorerie et :

- dispose de liquidités suffisantes. Le Groupe SNCB dispose fin 2022 de 224.363.405,96 EUR (2021 : 419.831.426,91 EUR) qui ne sont pas en gestion pour compte de tiers ;
- dispose de lignes de crédit suffisantes, confirmées (2022 : 175 millions EUR ; 2021 : 175 millions EUR) et non confirmées (2022 : 35 millions EUR ; 2021 : 35 millions EUR), complétées par des programmes (non confirmés) de papier commercial (2022 : 2 milliards EUR ; 2021 : 4 milliards EUR) ;
- dispose d'un programme EMTN (Euro Medium Term Notes) d'un montant de 1 milliard EUR (2021 : 1 milliard EUR), dont un montant disponible de 810 millions EUR au 31/12/2022 (2021 : 810 millions EUR) ;
- a la possibilité de demander la garantie de l'Etat pour des financements effectués par la société-mère pour un montant de 1.138.007.506,22 EUR.
- prévoit un étalement des échéances de la dette nette dans le temps, conformément à sa politique financière. Ainsi, 20% au maximum de l'en-cours de la dette peut venir à échéance dans la même année, avec un maximum de 10% de la dette par trimestre.

Au 31 décembre 2022, le Groupe SNCB a émis du papier commercial pour un montant de 49.969.003,40 EUR (2021 : 0,00 EUR), et, excepté l'utilisation du solde (100 millions EUR) à long terme de la ligne de crédit auprès de la Banque Européenne

d'investissement, n'a pas fait usage des lignes de crédit disponibles. Au 31 décembre 2022 (2021), le Groupe SNCB a utilisé 190 millions EUR (190 millions EUR) du programme EMTN.

Fin 2022, la SNCB a conclu un nouveau contrat de gestion avec l'Etat belge pour la période 2023-2032. Les subsides en capital et d'exploitation prévus dans le contrat de gestion de la SNCB jouent un rôle important pour le financement des activités opérationnelles et d'investissement de la société mère. Le Groupe SNCB optimise la gestion de sa trésorerie et de ses cash-flows par une analyse régulière de l'évolution de sa position de liquidités.

Le tableau ci-dessous présente les échéances des flux de trésorerie contractuels non actualisés futurs des obligations financières, y inclus l'estimation des paiements d'intérêts et en tenant compte des cash-flows découlant des créances porteuses d'intérêts, des créances « back-to-back », des remboursements de l'Etat pour les opérations convenues, les instruments financiers dérivés et les trésorerie et équivalents de trésorerie disponibles. Les actifs financiers repris dans le tableau ci-dessous comprennent donc uniquement les actifs financiers directement liés à un passif financier.

* Y compris intérêts	Valeur comptable	Flux contractuels*	< 6 mois	6 à 12 mois	1 à 2 ans	2 à 5 ans	> 5 ans
31 décembre 2022							
Actifs financiers							
Créances commerciales et autres débiteurs	415.844.290,60	524.937.000,00	11.891.000,00	30.035.000,00	41.926.000,00	125.778.000,00	315.307.000,00
Instruments financiers dérivés	305.368.029,25	125.382.753,84	7.383.889,31	-17.372.555,22	-21.455.773,75	-59.997.634,17	216.824.827,67
Autres actifs financiers	512.359.990,12	808.706.827,68	38.576.360,75	18.993.565,11	1.173.133,70	89.882.541,32	660.081.226,80
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des actifs financiers	1.233.572.309,97	1.459.026.581,52	57.851.250,06	31.656.009,89	21.643.359,95	155.662.907,15	1.192.213.054,47
Passifs financiers							
Dettes financières	2.878.116.211,64	3.352.079.581,31	430.370.219,81	45.294.794,09	107.198.137,65	683.283.446,19	2.085.932.983,57
Instruments financiers dérivés: passifs	404.556.745,29	369.342.862,88	-9.207.363,33	12.281.375,26	-1.790.712,50	-4.146.225,80	372.205.789,25
Dettes commerciales	476.160.723,88	476.160.723,88	476.160.723,88	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres dettes	41.250.116,89	41.250.116,89	36.382.833,51	644.825,46	339.098,26	0,00	3.883.359,66
Total des passifs financiers	3.800.083.797,70	4.238.833.284,96	933.706.413,87	58.220.994,81	105.746.523,41	679.137.220,39	2.462.022.132,48
Total	-2.566.511.487,73	-2.779.806.703,44	-875.855.163,81	-26.564.984,92	-84.103.163,46	-523.474.313,24	-1.269.809.078,01
31 décembre 2021							
Actifs financiers							
Créances commerciales et autres débiteurs	441.264.673,20	566.863.000,00	11.891.000,00	30.035.000,00	41.926.000,00	125.778.000,00	357.233.000,00
Instruments financiers dérivés	248.668.170,48	8.264.519,85	-3.203.629,86	-14.603.030,00	5.538.184,43	-467.844,81	21.000.840,09
Autres actifs financiers	551.818.982,78	845.741.362,00	65.206.337,97	38.651.835,55	23.822.949,47	41.477.275,97	676.582.963,04
Trésorerie et équivalents de trésorerie	63.556,22	63.556,22	63.556,22	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des actifs financiers	1.241.815.382,68	1.420.932.438,07	73.957.264,33	54.083.805,55	71.287.133,90	166.787.431,16	1.054.816.803,13
Passifs financiers							
Dettes financières	2.943.491.112,27	3.611.178.858,23	445.267.496,21	462.901.527,13	404.058.721,16	551.602.131,87	1.747.348.981,86
Instruments financiers dérivés: passifs	481.327.107,74	452.608.172,05	8.684.986,64	33.278.109,37	34.021.985,87	106.690.833,10	269.932.257,07
Dettes commerciales	361.860.052,62	361.860.052,62	361.860.052,62	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres dettes	36.035.057,27	36.037.057,27	31.024.663,21	644.825,46	375.510,94	103.238,27	3.888.819,39
Total des passifs financiers	3.822.713.329,90	4.461.684.140,17	846.837.198,68	496.824.461,96	438.456.217,97	658.396.203,24	2.021.170.058,32
Total	-2.580.897.947,22	-3.040.751.702,10	-772.879.934,35	-442.740.656,41	-367.169.084,07	-491.608.772,08	-966.353.255,19

2.2.8. Risque de « Fair value »

Le tableau ci-dessous ventile les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur selon les trois niveaux de hiérarchie de la juste valeur. Celle-ci est déterminée sur la base suivante :

- Niveau 1: des cours/prix cotés (non ajustés) issus de marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques,
- Niveau 2: des données autres que les cours/prix cotés de niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (par exemple, des prix), soit indirectement (par exemple, des éléments dérivés de prix),

Niveau 3: des données sur l'actif ou le passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (informations non observables).

	31/12/2022			TOTAL
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Actifs				
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net				
Dépôt	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres à revenu fixe	25.124.547,11	0,00	0,00	25.124.547,11
Instruments financiers dérivés	0,00	279.755.154,67	25.612.874,58	305.368.029,25
Autres créances	0,00	180.932.317,96	0,00	180.932.317,96
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global				
Instruments de capitaux propres	0,00	0,00	116.240,35	116.240,35
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	25.124.547,11	460.687.472,63	25.729.114,93	511.541.134,67
Passifs				
Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net				
Dettes financières	0,00	0,00	75.047.073,38	75.047.073,38
Instruments financiers dérivés	0,00	407.229.774,09	-2.673.028,80	404.556.745,29
Autres passifs financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	0,00	407.229.774,09	72.374.044,58	479.603.818,67

	31/12/2021			TOTAL
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Actifs				
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net				
Dépôt	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres à revenu fixe	82.806.204,04	0,00	0,00	82.806.204,04
Instruments financiers dérivés	0,00	229.757.105,36	18.911.065,12	248.668.170,48
Autres créances	0,00	167.282.460,08	0,00	167.282.460,08
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global				
Instruments de capitaux propres	0,00	0,00	57.414.535,35	57.414.535,35
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	82.806.204,04	397.039.565,44	76.325.600,47	556.171.369,95
Passifs				
Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net				
Dettes financières	0,00	0,00	136.647.832,01	136.647.832,01
Instruments financiers dérivés	0,00	483.658.782,68	-2.331.674,94	481.327.107,74
Autres passifs financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	0,00	483.658.782,68	134.316.157,07	617.974.939,75

Les titres à revenus fixes (et dettes) valorisés à la juste valeur comprennent les investissements (et financements) pour lesquels le Groupe SNCB a décidé au moment de la reconnaissance initiale de les classer volontairement comme « valorisés à la juste valeur par le résultat net ». Les autres créances valorisées à la juste valeur comprennent les intérêts capitalisés et les intérêts courus sur les contrats swap avec l'Etat belge faisant partie des créances "Back-to-Back" qui, ensemble avec les instruments financiers dérivés, forment les instruments financiers détenus pour des raisons commerciales.

Les instruments de capitaux propres valorisés à la juste valeur comprennent les participations opérationnelles dans des entreprises qui ne satisfont pas au critère de filiale, joint-venture ou entreprise associée et pour lesquelles il n'existe aucune

source directement observable qui rendrait une valorisation possible. Ces actifs financiers restent valorisés à leur valeur d'acquisition historique. A la fin de chaque période de référence, ces instruments sont soumis à un test de pertes de valeur.

A la suite de la réorganisation au 1^{er} janvier 2014, le Groupe SNCB ne dispose plus d'un nombre représentatif de titres à revenu fixe cotés (Obligation). Le Groupe SNCB ne dispose plus depuis lors de données directement observables sur les marchés, tels que défini aux paragraphes 81 et 82 de IFRS 13, afin de valoriser à leur juste valeur les dettes qui ont été volontairement reconnues « à la juste valeur par le résultat net » et des instruments financiers dérivés qui ne font pas partie d'un CSA. Dès lors, les justes valeurs de ces instruments sont depuis le 1^{er} janvier 2014, considérées comme niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs selon IFRS 13. Sur base de consultations périodiques du marché, le Groupe SNCB établit une estimation de la marge de crédit qui lui est applicable par rapport au coût de financement de l'Etat belge et qui lui permet de faire une estimation réaliste de la courbe de valorisation pour ces instruments.

Mutation des intruments financiers de niveau 3	
	EUR
Actifs	
Au 1er janvier	76.325.600,47
Acquisitions	1.705,00
Cessions	-57.300.000,00
Paiements	12.317.981,74
Prise en charges par le biais du résultat net	-5.616.172,28
Pertes de valeur par le biais des autres éléments du résultat global	0,00
Transferts actifs-passifs	0,00
Transfert vers une autre rubrique	0,00
Au 31 décembre	25.729.114,93
Passifs	
Au 1er janvier	134.316.157,07
Paiements	-62.264.660,76
Prise en charges par le biais du résultat net	2.038.187,74
Variations du juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (propre risque de crédit)	-1.715.639,47
Transferts actifs-passifs	0,00
Au 31 décembre	72.374.044,58

Les cessions concernent l'apport de la participation dans Eurostar International Ltd à la nouvellement fondée Eurostar Group. Pour plus d'informations, nous vous renvoyons à la note 4.

Une augmentation de la marge de crédit du Groupe SNCB de 10 points base conduirait à la fin de la période actuelle de référence à un gain de 141.959,17 EUR dans le résultat global (2021 : 211.612,05 EUR) dont 227.143,02 EUR (2021 : 376.571,79 EUR) via les Autres éléments du résultat global. La différence entre les deux montants est le résultat de la variation des instruments financiers dérivés qui ne font pas l'objet des CSA et pour lesquels le coût de financement du Groupe SNCB est utilisé pour déterminer la juste valeur.

Note 3 - Estimations comptables et jugements significatifs

La préparation des comptes consolidés conformément aux normes IFRS amène le Groupe SNCB à effectuer des jugements, des estimations et des hypothèses qui ont un impact sur l'application des règles d'évaluation et sur les montants des actifs, des passifs, des produits et des charges, et qui contiennent par nature un certain degré d'incertitude. Ces estimations sont basées sur l'expérience et sur des hypothèses que le Groupe SNCB estime raisonnables en fonction des circonstances. Par définition, les résultats réels pourraient être et seront souvent différents de ces estimations. Les révisions des estimations comptables sont comptabilisées pendant la période au cours de laquelle les estimations sont révisées et au cours de toutes les périodes futures concernées. Les jugements et estimations concernent essentiellement les domaines suivants :

3.1 Pertes de valeur sur actifs immobilisés

Le montant recouvrable de chaque actif ou CGU est déterminé soit, au titre de juste valeur de l'actif ou de la CGU diminuée des coûts de la vente soit, de la valeur d'utilité de l'actif ou de la CGU, si celle-ci est plus élevée. Ces calculs utilisent des estimations et des hypothèses relatives aux taux d'actualisation, aux taux de croissance, aux besoins de capitaux futurs et aux résultats d'exploitation futurs.

Certaines immobilisations corporelles du Groupe SNCB, ainsi que certains immeubles de placement du Groupe SNCB (principalement des terrains), ont été évalués à la juste valeur lors de la transition aux IFRS au 1^{er} janvier 2014. Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de pertes de valeur lorsqu'il y a une indication qu'elles aient pu subir une perte de valeur. Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable. Si la valeur recouvrable d'un terrain s'avère être supérieure à la valeur comptable, une perte de valeur est reprise à condition que la valeur comptable ne dépasse pas la valeur réévaluée au 1^{er} janvier 2014.

Le Conseil d'administration de la SNCB a décidé d'effectuer tous les 3 ans un test général de pertes de valeur sur ses terrains. Il a été effectué pour la première fois en 2016 puis en 2019 par les experts internes de la valorisation immobilière. En 2022, ces experts ont analysé les terrains présentant une indication de perte de valeur ainsi que ceux faisant partie des grands projets et des grands dossiers.

Nous vous renvoyons à la note 6.1. Immobilisations corporelles.

3.2 Juste valeur des dérivés et des autres instruments financiers

La juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif (tels que les dérivés négociés de gré à gré) est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation. Le Groupe SNCB sélectionne les méthodes et retient les hypothèses qui lui paraissent les plus adéquates en se basant principalement sur les conditions de marché existantes à la date de chaque clôture.

Le Groupe SNCB valorise :

- les *titres à revenus fixes* et les *actifs financiers portant intérêts* qui ne sont pas négociés sur un marché actif en utilisant la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie ;
- les autres, *actifs financiers ne portant pas intérêts*, à leur coût historique et les soumet à un test de perte de valeur à la fin de chaque période de référence ;
- les *instruments financiers dérivés* en utilisant la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie complétée avec des modèles de valorisation pour les options ;

- les *dettes financières* en utilisant la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie.

L'évaluation des instruments financiers dérivés individuels est corrigée pour tout risque de crédit éventuel qui existe au niveau de la contrepartie en tenant compte de tous les instruments conclus avec cette contrepartie et/ou des garanties reçues. Cette correction est calculée en tenant compte de la maturité résiduelle moyenne des instruments et de la solvabilité de la contrepartie.

Pour la détermination des flux de trésorerie futurs, le Groupe SNCB se base sur les cours à terme pour les taux d'intérêts dérivés de la courbe des taux (Euribor,...) pour les devises et les maturités correspondantes.

Pour la détermination des taux d'actualisation, il est tenu compte du type d'instrument à valoriser, de la maturité résiduelle et de la devise dans laquelle l'instrument a été émis. Le Groupe SNCB utilise les taux d'actualisation suivants :

- la courbe des taux à risque neutre (ESTR, FED Funds, ...) pour la valorisation des instruments financiers dérivés qui font partie des Credit Support Annex (CSA) ;
- la courbe des taux à risque neutre augmentée d'une marge de crédit spécifique à un secteur ou à une contrepartie pour la valorisation des titres à revenus fixes qui ne sont pas négociés sur un marché actif ;
- la courbe des taux OLO augmentée d'une marge de crédit spécifique au Groupe SNCB pour la valorisation des dettes financières et des instruments financiers dérivés qui ne font pas partie des CSA.

Nous nous référons à la note 2.2.2. pour une analyse de la sensibilité au taux d'intérêt des flux de trésorerie et des justes valeurs des instruments financiers.

3.3 Avantages au personnel

La dette relative aux avantages au personnel est déterminée de façon actuarielle, sur la base d'un certain nombre d'hypothèses financières et démographiques. Toute modification de ces hypothèses impacterait le montant de cette dette. Une hypothèse importante et ayant une grande sensibilité sur la dette est le taux d'actualisation. A chaque clôture, le Groupe SNCB détermine ce taux par référence au marché à la date de clôture des obligations d'entreprises de première catégorie et de maturité comparable à celle des engagements. Les autres hypothèses principales sont basées sur le marché ou reflètent la meilleure estimation du Groupe SNCB.

3.4 Juste valeur moins coûts de vente des actifs non courants détenus en vue de la vente

Les actifs non courants détenus en vue de la vente sont évalués au plus bas de leur valeur comptable et de leur juste valeur moins les coûts de vente. La juste valeur est déterminée sur base de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs. Ces calculs utilisent des estimations et des hypothèses relatives aux taux de croissance, aux taux d'actualisation et aux flux de trésorerie futurs.

3.5 Durée d'utilisation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles comprennent principalement du matériel roulant ferroviaire, de l'infrastructure ferroviaire et des gares. Les amortissements sont calculés à partir de la date à laquelle l'actif est prêt à être utilisé, selon la méthode linéaire et selon un taux correspondant à la durée d'utilité estimée de l'actif. Cette durée d'utilité a été estimée par la direction et correspond à la période durant laquelle il est prévu qu'un actif soit disponible à l'utilisation pour le Groupe SNCB. La durée d'utilité estimée tient compte de l'utilisation prévue par le Groupe SNCB, l'usure physique prévue qui dépend de facteurs

opérationnels comme le programme d'entretien, le vieillissement technique et économique et les limitations juridiques et autres limitations similaires (comme par exemple la période du contrat de location-financement). Pour un détail des durées d'utilité estimées des immobilisations corporelles nous nous référons à la note 1.5. Cependant la durée d'utilité réelle peut être différente à cause de nombreux facteurs, ce qui pourrait aboutir à une durée d'utilité plus courte ou plus longue. Si la durée d'utilité estimée paraît incorrecte, ou si les circonstances changent de telle sorte que la durée d'utilité estimée doit être révisée, cela pourrait entraîner une perte de valeur ou une charge d'amortissement augmentée ou réduite dans les périodes futures. Les durées d'utilité sont examinées périodiquement et ajustées de manière prospective, si nécessaire.

En 2022, la SNCB a procédé à une révision des durées d'utilité du matériel roulant qui a conduit à une réduction de la charge d'amortissement (impact net du rallongement et du raccourcissement des durées). Dans le cadre de ce même exercice, des pertes de valeur ont été identifiées sur certains types de matériel roulant partiellement subsidiés.

Ces changements d'estimations comptables du matériel roulant résultent de nouvelles informations et de nouveaux développements, notamment le système ECTS qui devient obligatoire prochainement avec pour conséquence que certaines locomotives ne pourront plus être utilisées.

3.6 Impôts différés : recouvrement d'actifs d'impôts différés

Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés à des fins de déduction des différences temporelles et des pertes reportables que s'il est probable que des bénéfices imposables futurs permettront de compenser ces différences et pertes et que les pertes fiscales resteront disponibles compte tenu de leur origine, de leur période d'occurrence et de leur conformité avec la législation relative à leur recouvrement. La capacité du Groupe SNCB à recouvrer les actifs d'impôts différés est appréciée au travers d'une analyse basée notamment sur les plans d'affaires et sur les aléas liés aux conjonctures économiques et aux incertitudes des marchés sur lesquels le Groupe SNCB intervient. Au vu des différentes incertitudes décrites ci-avant, le Groupe SNCB s'est basé sur un horizon de temps de trois années dans son analyse. Les hypothèses sous-jacentes de cette analyse sont revues annuellement.

3.7 Provisions

Le Groupe SNCB comptabilise des provisions dès lors qu'il existe une obligation légale ou implicite envers un tiers qui se traduira par une sortie de ressources et pouvant être estimée de façon fiable. Les montants comptabilisés reposent sur la meilleure estimation possible des analyses réalisées au moment de la clôture des comptes.

Provision pour assainissement du sol

Sont couvertes par la provision pour assainissements du sol, les charges que le Groupe SNCB doit supporter, légalement ou au vu de sa politique générale, pour fournir des attestations de sols ou pour remplir des obligations d'assainissement. Cette provision est ventilée par nature de dépenses et par site et est calculée sur base des techniques susceptibles d'être utilisées en matière de remise en état de l'environnement et sur base des meilleures estimations du Groupe SNCB en matière de coûts à engager et de leur timing de réalisation.

Provision pour litiges juridiques

La provision pour litiges juridiques correspond à la valeur actuelle de la meilleure estimation des sorties de ressources représentatives d'avantages économiques en raison de litiges juridiques intentés contre le Groupe SNCB. Elle est ajustée à la date de clôture sur base d'une réestimation par les services juridiques du Groupe SNCB des risques encourus dans le cadre des litiges en cours et de la valeur actualisée des flux futurs attendus selon la courbe IRS.

Note 4 - Périmètre de consolidation du Groupe SNCB

Les filiales du Groupe SNCB sont les suivantes :

Nom	Quote-part du Groupe dans les droits de vote en %		Quote-part des détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle dans les droits de vote		Résultat net (consolidé) attribué aux détenteurs des participations ne donnant pas le contrôle		Localisation du siège social	Numéro de TVA / d'entreprise
	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2021		
De Leuwe l	100,00	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	Bruxelles	BE 0476.491.021
Publifer	-	100,00	-	0,00	-	0,00	Bruxelles	BE 0402.695.993
Railtour	-	100,00	-	0,00	-	0,00	Bruxelles	BE 0402.698.765
Train World	100,00	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	Bruxelles	BE 0632.739.017
YPTO	100,00	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	Bruxelles	BE 0821.220.410

Le 25 février 2022, la SNCB a procédé à la fusion par absorption de sa filiale **Railtour** avec une entrée en vigueur comptable et fiscale le 1^{er} janvier 2022. Le 1^{er} juillet 2022, la fusion par absorption de la filiale **Publifer** a été actée juridiquement avec un effet comptable et fiscal au 1^{er} janvier 2022.

Les sociétés mises en équivalence du Groupe SNCB sont les suivantes :

Nom	Quote-part dans les droits de vote en %		Quote-part des détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle dans les droits de vote en %		Résultat net (consolidé) attribué aux détenteurs des participations ne donnant pas le contrôle		Localisation du siège social	Numéro de TVA / d'entreprise
	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2021		
Belgian Mobility Card (*)	25,00	25,00	0,00	0,00	0,00	0,00	Bruxelles	BE 0822.658.483
BeNe Rail International	50,00	50,00	0,00	0,00	0,00	0,00	Bruxelles	BE 0479.863.354
Eurofima Joint-Stock Cie (droit suisse)	9,80	9,80	0,00	0,00	0,00	0,00	Bâle	-
Eurostar Group	18,50	-	0,00	-	0,00	-	Bruxelles	BE 0784.617.657
K. EUR Development	50,00	50,00	0,00	0,00	0,00	0,00	Antwerpen	BE 0651.617.195
Optimobil Belgium	24,01	24,01	0,00	0,00	0,00	0,00	Bruxelles	BE 0471.868.277
Railteam (droit néerlandais)	10,00	10,00	0,00	0,00	0,00	0,00	Amsterdam	NL 818547182B01
Terminal Athus	25,42	25,42	0,00	0,00	0,00	0,00	Athus	BE 0419.149.074
Thalys International	-	30,00	-	0,00	-	0,00	Bruxelles	BE 0455.370.557
THI Factory	-	40,00	-	0,00	-	0,00	Bruxelles	BE 0541.696.005
HR Rail (**)	20,00	20,00	0,00	0,00	0,00	0,00	Bruxelles	BE 0541.691.352
Wetenschapspark Leuven Noord	33,33	33,33	0,00	0,00	0,00	0,00	Leuven	BE 0759.838.315

(*) 18,60 % du capital détenu mais 25 % des droits de vote (vote à l'unanimité). La méthode de mise en équivalence tient compte du pourcentage de détention de 18,60%

(**) 49 % du capital détenu mais par convention entre actionnaires 20 % de droits de vote. La méthode de mise en équivalence tient compte du pourcentage de détention de 49%.

Le 1^{er} mars 2022, **Thalys International** a fusionné avec **THI Factory**. Le 11 avril 2022, la SNCB a apporté sa participation de 40% dans THI Factory dans **Eurostar Group**, une société belge constituée le 7 avril 2022. Lors de cette constitution, la SNCB a apporté sa participation de 5% dans Eurostar International Ltd. Après ces opérations, la SNCB détient 18,5% des actions de cette holding. La SNCB exerçant une influence notable dans Eurostar Group (entreprise associée), celle-ci est mise en équivalence sur base de ses comptes consolidés. Le Groupe SNCB exerce une influence notable dans Eurostar Group en vertu de IAS 28§6 :

- la SNCB est représentée au Conseil d'administration d'Eurostar Group
- elle participe aux décisions relatives aux dividendes et autres distributions
- en tant qu'actionnaire, elle a des obligations de fournitures d'informations techniques essentielles.

A noter :

Eurofima, détenue à 9,80% par la SNCB, est mise en équivalence dans les comptes consolidés du Groupe SNCB car la SNCB y exerce une influence notable en vertu de la norme IAS 28 §6.

Note 5 - Immobilisations incorporelles

5.1 Immobilisations incorporelles

EUR	31/12/2022	31/12/2021
Goodwill	0,00	849.215,56
Immobilisations Incorporelles - autres - développées en interne	239.543.596,72	235.205.335,77
Immobilisations Incorporelles - autres - acquises de tiers	22.181,25	157.180,91
Valeur comptable nette	239.565.777,97	236.211.732,24

Soit :

EUR	31/12/2022	31/12/2021
SNCB	239.565.777,97	236.076.732,58
Filiales	0,00	134.999,66
Valeur comptable nette	239.565.777,97	236.211.732,24

5.1.1 Immobilisations incorporelles – goodwill

EUR	Goodwill - intégration globale	Total
Valeur comptable nette au 1^{er} janvier 2022	849.215,56	849.215,56
Variation	-849.215,56	-849.215,56
Valeur comptable nette au 31 décembre 2022	0,00	0,00

La variation de -849.215,56 s'explique par les sorties du périmètre des filiales PubliFer et Railtour.

5.1.2 Immobilisations incorporelles – autres que Goodwill

EUR	Développé en interne			Acquis de tiers		
	Logiciels	Autres	Total	Logiciels	Autres	Total
Valeur comptable nette au 1^{er} janvier 2021	228.383.012,63	0,00	228.383.012,63	222.040,61	413.982,47	636.023,08
Acquisitions individuelles	26.232.975,68		26.232.975,68			0,00
Production immobilisée	52.331.375,25		52.331.375,25			0,00
Cessions			0,00		-6.825,00	-6.825,00
Transferts:						
à l'intérieur de la rubrique	203.416,91		203.416,91	-8.491,11	-194.925,80	-203.416,91
autres transferts			0,00		10.881,00	10.881,00
Amortissements de l'année	-71.945.444,70		-71.945.444,70	-78.549,84	-200.931,42	-279.481,26
Valeur comptable nette au 31 décembre 2021	235.205.335,77	0,00	235.205.335,77	134.999,66	22.181,25	157.180,91
Valeur comptable nette au 1^{er} janvier 2022	235.205.335,77	0,00	235.205.335,77	134.999,66	22.181,25	157.180,91
Acquisitions individuelles	30.570.856,93		30.570.856,93			0,00
Production immobilisée	49.845.677,83		49.845.677,83			0,00
Cessions			0,00		-8.645,00	-8.645,00
Transferts:						
à l'intérieur de la rubrique	134.999,66		134.999,66	-134.999,66		-134.999,66
autres transferts			0,00		8.645,00	8.645,00
Amortissements de l'année	-76.213.273,47		-76.213.273,47			0,00
Valeur comptable nette au 31 décembre 2022	239.543.596,72	0,00	239.543.596,72	0,00	22.181,25	22.181,25

Les autres transferts d'immobilisations incorporelles au 31 décembre 2022 (8.645,00 EUR) concernent des certificats verts obtenus par la SNCB en contrepartie de l'installation de panneaux photovoltaïques. En 2022, 133 certificats verts d'une valeur comptable de 8.645,00 EUR ont été cédés.

EUR	Développé en interne			Acquis de tiers		
	Logiciels	Autres	Total	Logiciels	Autres	Total
Au 31 décembre 2021						
Valeur d'acquisition	771.686.459,56		771.686.459,56	6.389.030,86	1.818.529,04	8.207.559,90
Amortissements cumulés	-525.666.665,17		-525.666.665,17	-6.254.031,20	-1.796.347,79	-8.050.378,99
Pertes de valeur cumulées	-10.814.458,62		-10.814.458,62			0,00
Valeur comptable nette au 31 décembre 2021	235.205.335,77	0,00	235.205.335,77	134.999,66	22.181,25	157.180,91
Au 31 décembre 2022						
Valeur d'acquisition	849.165.806,48		849.165.806,48	1.191.801,52	22.181,25	1.213.982,77
Amortissements cumulés	-598.899.291,37		-598.899.291,37	-1.191.801,52		-1.191.801,52
Pertes de valeur cumulées	-10.722.918,39		-10.722.918,39			0,00
Valeur comptable nette au 31 décembre 2022	239.543.596,72	0,00	239.543.596,72	0,00	22.181,25	22.181,25

Le Groupe SNCB n'a pas d'immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée.

5.1.3 Immobilisations incorporelles - location-financement

EUR	Logiciels	Total en Location-financement
Au 31 décembre 2021		
Valeur d'acquisition	1.059.956,16	1.059.956,16
Amortissements cumulés	-1.059.956,16	-1.059.956,16
Valeur comptable nette au 31 décembre 2021	0,00	0,00
Au 31 décembre 2022		
Valeur d'acquisition	0,00	0,00
Amortissements cumulés	0,00	0,00
Valeur comptable nette au 31 décembre 2022	0,00	0,00

Les logiciels détenus en location-financement en 2021 concernent la filiale YPTO.

5.1.4 Autres informations relatives aux immobilisations incorporelles

Valeur comptable des immobilisations incorporelles (EUR)	31/12/2022	31/12/2021
Acquises grâce à des subsides publics		
Logiciels développés en interne	234.424.086,05	229.898.926,30
Total	234.424.086,05	229.898.926,30

Au 31 décembre 2022, 97,9% des immobilisations incorporelles du Groupe SNCB sont subsidiées et concernent exclusivement la SNCB. Les immobilisations incorporelles qui ne sont pas encore prêtes à l'emploi s'élèvent à 69.532.728,72 EUR dont 67.934.621,59 EUR subsidiées au 31 décembre 2022 (98.612.800,77 EUR dont 96.498.400,49 EUR subsidiées au 31 décembre 2021).

Note 6 - Immobilisations corporelles

6.1 Immobilisations corporelles

EUR	Terrains	Constructions	Infrastructure ferroviaire	Matériel roulant ferroviaire	Installations et équipements divers	Immob corporelles en cours	Total
Valeur comptable nette au 1 janvier 2021	794.054.246,29	1.278.991.739,59	107.176.784,18	3.398.102.087,76	400.235.917,03	1.320.995.960,88	7.299.556.735,73
Acquisitions individuelles	214.360,06	829.241,31		534.655,84	1.121.067,19	553.557.870,72	556.257.195,12
Acquisitions par location-financement	94.187,40	-235.085,83			1.378.733,33		1.237.834,90
Production immobilisée						124.726.821,72	124.726.821,72
Coûts d'emprunt						103.840,14	103.840,14
Cessions	149.962,37	-200.302,19			-69.786,36	-133.735,68	-253.861,86
Transferts:							
vers actifs détenus en vue de la vente	-16.461.943,28	-7.929.541,99	0,00	-975.031,47	-746.960,56	-35.229,20	-26.148.706,50
à l'intérieur de la rubrique	2.622.100,14	77.466.073,78	16.207.729,10	205.077.879,89	75.739.443,25	-377.113.226,16	0,00
de/vers immeubles de placement	-61.070,07	-91.467.517,00			16.818,45	-243.709,36	-91.755.477,98
vers/de Créances commerciales et autres débiteurs	-114.569,13					-43.378,29	-157.947,42
vers/des stocks					6.314,90		6.314,90
Pertes de valeur	757.743,91						757.743,91
Reprises de pertes de valeur							0,00
Amortissements	-559.202,45	-64.997.592,80	-6.448.673,73	-280.779.036,12	-47.992.708,79		-400.777.213,89
Valeur comptable nette au 31 décembre 2021	780.695.815,24	1.192.457.014,87	116.935.839,55	3.321.960.555,90	429.688.838,44	1.621.815.214,77	7.463.553.278,77
Valeur comptable nette au 1 janvier 2022	780.695.815,24	1.192.457.014,87	116.935.839,55	3.321.960.555,90	429.688.838,44	1.621.815.214,77	7.463.553.278,77
Acquisitions individuelles	2.315.905,17				106.635,78	595.890.195,83	598.312.736,78
Acquisitions par location-financement	94.187,40				2.007.719,17		2.101.906,57
Production immobilisée						110.189.223,55	110.189.223,55
Coûts d'emprunt						59.518,93	59.518,93
Cessions					-4.796.292,46		-4.796.292,46
Transferts:							
vers actifs détenus en vue de la vente	-9.912.806,52	-4.253.747,92	0,00	-1.354.610,12	-3.021.324,65	-238.345,54	-18.780.834,75
à l'intérieur de la rubrique	1.789.843,18	93.781.082,83	20.244.124,56	560.150.548,99	82.940.636,53	-758.906.236,09	0,00
de/vers immeubles de placement	-17.046.910,33	-703.487,49			-103.666,78	-1.130.313,12	-18.984.377,72
vers/de Créances commerciales et autres débiteurs	-189.866,27						-189.866,27
Pertes de valeur	-816.710,73	-504.694,57		-88.717.681,11			-90.039.086,41
Amortissements		-68.332.271,38	-6.775.636,59	-272.601.376,35	-48.716.240,66		-396.425.524,98
Annulés (désaffectations)	0,00	-235.085,83	0,00	0,00	1.084,98		-234.000,85
Valeur comptable nette au 31 décembre 2022	756.929.457,14	1.212.208.810,51	130.404.327,52	3.519.437.437,31	458.107.390,35	1.567.679.258,33	7.644.766.681,16

Au 31 décembre 2022, les **acquisitions par location-financement** incluent les nouveaux contrats de location conclus en 2022. Voir aussi 6.2. et la note 21.2. Dettes financières.

Au 31 décembre 2022, les **acquisitions individuelles (y inclus la production immobilisée)** de 708.501.960,33 EUR concernent principalement la SNCB et comprennent, notamment, les investissements dans le matériel roulant pour 437.270.204,95 EUR, les investissements dans l'accueil (dont la poursuite des travaux PSPI et des grands chantiers (Mechelen, Gent-Sint-Pieters, Mons, Courtrai) ainsi que différents projets de réaménagement) pour 182.611.804,14 EUR et les investissements dans les ateliers pour 60.367.826,17 EUR.

Les **transferts** vers les Immeubles de placement (-18.984.377,72 EUR) concernent principalement des terrains de la SNCB n'ayant plus d'utilité pour sa mission de service public à la date du 31 décembre 2022 et qu'il est prévu de vendre dans les 10 prochaines années.

Comme indiqué dans la note 3, la SNCB a revu les durées d'utilité du matériel roulant en 2022. Cet exercice a conduit à une réduction de la charge d'amortissement (impact net du rallongement et du raccourcissement des durées) de 23.900.000 EUR (dont 1.300.000€ concernent du matériel non subsidié. Nous vous renvoyons à la note 25.1). Dans le cadre de ce même exercice, des pertes de valeur de 85.117.878,73 EUR ont été identifiées sur certains types de matériel roulant (dont 52.622.602,94 EUR concernent du matériel non subsidié. Nous vous renvoyons à la note 25.1).

En 2022 les experts internes de la valorisation immobilière ont analysé les terrains présentant une indication de pertes de valeur ainsi que ceux faisant partie des grands projets. L'analyse a conduit à une perte de valeur nette de 213.462,49 EUR (des pertes de valeur suite à des changements de réglementation et des reprises de pertes de valeur suite à l'évolution du marché ou à une meilleure évaluation grâce à de nouveaux outils).

Dans l'ensemble, les actifs de la SNCB sont répartis en six unités génératrices de trésorerie dont la valeur réalisable correspond à la valeur actualisée des flux de trésorerie futur définis dans le plan à 10 ans validé par les organes de gestion de la SNCB en décembre 2022. Le taux d'actualisation utilisé est de 5,9% pour les activités de mission de service public et de 6,1% pour le reste. La croissance à long terme appliquée aux valeurs terminales est de 1%. La comparaison de ces valeurs aux valeurs comptables n'indique pas de nécessité de comptabiliser de perte de valeur. Afin de déterminer les valeurs comptables soumises au test de pertes de valeur, nous tenons compte des subsides en capital alloués aux actifs liés aux unités génératrices de trésorerie faisant partie des missions de service public.

EUR	Terrains	Constructions	Infrastructure ferroviaire	Matériel roulant ferroviaire	Installations et équipements divers	Immob corporelles en cours	Total
Au 31 décembre 2021							
Valeur d'acquisition	842.295.465,40	2.139.524.443,16	235.285.326,54	7.149.369.312,11	915.860.984,63	1.621.815.214,77	12.904.150.746,61
Amortissements cumulés		-934.416.481,07	-101.873.989,16	-3.816.855.190,37	-481.735.451,27		-5.334.881.111,87
Pertes de valeur cumulées	-61.599.650,16	-12.650.947,22	-16.475.497,83	-10.553.565,84	-4.436.694,92		-105.716.355,97
Valeur comptable nette au 31 décembre 2021	780.695.815,24	1.192.457.014,87	116.935.839,55	3.321.960.555,90	429.688.838,44	1.621.815.214,77	7.463.553.278,77
Au 31 décembre 2022							
Valeur d'acquisition	813.279.500,02	2.211.481.956,20	252.043.957,51	7.581.821.022,07	948.746.720,79	1.567.679.258,33	13.375.052.414,92
Amortissements cumulés		-986.901.703,94	-105.819.942,29	-3.978.241.456,68	-486.251.801,60		-5.557.214.904,51
Pertes de valeur cumulées	-56.350.042,88	-12.371.441,75	-15.819.687,70	-84.142.128,08	-4.387.528,84		-173.070.829,25
Valeur comptable nette au 31 décembre 2022	756.929.457,14	1.212.208.810,51	130.404.327,52	3.519.437.437,31	458.107.390,35	1.567.679.258,33	7.644.766.681,16

Soit :

	31/12/2022	31/12/2021
SNCB	7.638.815.706,85	7.449.409.815,89
Filiales	5.950.974,31	14.143.462,88
Valeur comptable nette	7.644.766.681,16	7.463.553.278,77

Au 31 décembre 2022, la SNCB représente 99,9 % du total des immobilisations corporelles du Groupe SNCB.

Le taux de capitalisation utilisé pour déterminer les montants des coûts d'emprunt à incorporer aux immobilisations corporelles s'élève en moyenne à 1,57 % (1,74% en 2021).

En dehors de terrains pour lesquels un test de pertes de valeur est réalisé tous les 3 ans et des Grands projets autour des gares qui sont testés si des changements interviennent dans les masterplans, les autres immobilisations corporelles sont en majeure partie subsidiées comme le démontre le tableau ci-dessous :

	Valeur comptable (*)	Part subsidiée	%
Constructions	1.211.461.080,80	1.135.672.520,07	94%
Infrastructure ferroviaire	130.404.327,52	123.147.499,37	94%
Matériel roulant ferroviaire	3.519.437.437,31	3.364.297.413,14	96%
Installations et équipements divers	458.107.390,35	435.052.655,53	95%
Immobilisations corporelles en cours	1.567.679.258,33	1.562.029.919,63	100%
Total	6.887.089.494,31	6.620.200.007,74	96%

(*) hors valeur nette comptable des Grands projets

6.2 Immobilisations corporelles : actifs au titre du droit d'utilisation

Le Groupe SNCB applique la norme IFRS 16 depuis le 1^{er} janvier 2019 dans la comptabilité des preneurs d'un actif en location. Toutes les locations dont la durée est supérieure à 1 an et dont la valeur du bien sous-jacent est supérieure à 5.000 EUR sont reconnues au bilan IFRS : un actif correspondant au droit d'utiliser le bien et un passif correspondant à la valeur actuelle des loyers à payer dans le futur. Les actifs au titre du droit d'utilisation sont amortis sur la durée du contrat de location correspondant ou du composant si la durée économique de celui-ci est plus courte. Ils concernent notamment: des contrats d'emphytéose portant sur des bâtiments, un contrat de location de matériel roulant, des contrats de location de bâtiments, de voitures de sociétés et le droit d'utilisation d'un terrain. Nous vous renvoyons également à la note 21.2. Dettes financières.

Le Groupe SNCB détient les actifs suivants, inclus dans le total des immobilisations corporelles, dans le cadre de contrats de location:

EUR	Terrains	Constructions	Installations & Equipements divers	Matériel roulant ferroviaire	Total
Au 31 décembre 2021					
Valeur d'acquisition	62.791,60	32.098.468,92	12.497.141,02	30.371.045,57	75.029.447,11
Amortissements cumulés		-9.592.285,79	-6.007.088,48	-15.637.923,92	-31.237.298,19
Pertes de valeur cumulées	-31.395,80	-5.959.691,46			-5.991.087,26
Valeur comptable nette au 31 décembre 2021	31.395,80	16.546.491,67	6.490.052,54	14.733.121,65	37.801.061,66
Au 31 décembre 2022					
Valeur d'acquisition	156.979,00	31.582.586,15	8.594.610,52	30.371.045,57	70.705.221,24
Amortissements cumulés		-11.554.305,57	-4.565.514,68	-20.933.103,78	-37.052.924,03
Pertes de valeur cumulées	-62.791,60	-5.959.691,46			-6.022.483,06
Valeur comptable nette au 31 décembre 2022	94.187,40	14.068.589,12	4.029.095,84	9.437.941,79	27.629.814,15

Le tableau ci-dessous illustre l'évolution des actifs au titre du droit d'utilisation :

	Terrains	Constructions	Installations et équipements divers	Matériel roulant ferroviaire	Total
Au 31/12/2021	31.395,80	16.546.491,67	6.490.052,54	14.733.121,65	37.801.061,66
Panneaux Publifer			-2.814.169,07		-2.814.169,07
Nouveaux contrats de location	94.187,40		2.007.719,17		2.101.906,57
Fin anticipée contrats de location		-235.085,83	-32.599,93		-267.685,76
Amortissements actés	-31.395,80	-2.242.816,72	-1.621.906,87	-5.295.179,86	-9.191.299,25
Au 31/12/2022	94.187,40	14.068.589,12	4.029.095,84	9.437.941,79	27.629.814,15

6.3 Autres informations relatives aux immobilisations corporelles

Valeur comptable des immobilisations corporelles	31/12/2022	31/12/2021
Dont la propriété est		
donnée en nantissement de dettes	1.416.308.853,47	1.539.916.647,67
Total	1.416.308.853,47	1.539.916.647,67

Les immobilisations corporelles données en nantissement de dettes concernent la SNCB et principalement du matériel roulant (1.364.045.552,65 EUR en 2022 et 1.488.546.387,06 EUR en 2021) et dans une moindre mesure des bâtiments administratifs (52.263.300,82 EUR en 2022 et 51.370.260,61 EUR en 2021).

Valeur comptable des immobilisations corporelles	31/12/2022	31/12/2021
Acquises grâce à des subsides publics		
Terrains	45.147.508,67	45.020.111,42
Constructions	1.135.672.520,07	1.112.853.426,00
Infrastructure ferroviaire	123.147.499,37	109.280.896,33
Matériel roulant ferroviaire	3.364.297.413,14	3.087.164.238,97
Installations et équipements divers	435.052.655,53	397.147.765,58
Immobilisations corporelles en cours	1.562.029.919,63	1.612.327.484,65
Total	6.665.347.516,41	6.363.793.922,95

Au 31 décembre 2022, 87,2% (85,2% en 2021) des immobilisations corporelles sont subsidiées et concernent exclusivement la SNCB.

Note 7 - Immeubles de placement

7.1 Immeubles de placement

EUR	Terrains	Immeubles	Total
Valeur comptable nette au 1^{er} janvier 2021	303.531.516,61	133.273.229,77	436.804.746,38
Acquisitions	139.833,39	-1.009.131,35	-869.297,96
Production immobilisée		5.400,00	5.400,00
Cessions	-0,02	-9.338,95	-9.338,97
Transferts:			
de/vers actifs détenus en vue de la vente	-2.108.433,24	-1.442.671,96	-3.551.105,20
de/vers immobilisations corporelles	60.905,46	91.694.572,52	91.755.477,98
A l'intérieur de la rubrique	37.184,03	-37.184,03	0,00
Pertes de valeur	-78.769,95		-78.769,95
Amortissements de l'année		-12.636.338,07	-12.636.338,07
Valeur comptable nette au 31 décembre 2021	301.582.236,28	209.838.537,93	511.420.774,21
Valeur comptable nette au 1^{er} janvier 2022	301.582.236,28	209.838.537,93	511.420.774,21
Acquisitions	192.851,10	228.112,82	420.963,92
Production immobilisée		4.159,18	4.159,18
Cessions		-4.336,01	-4.336,01
Transferts:			
de/vers actifs détenus en vue de la vente	-4.256.922,74	-2.810.099,57	-7.067.022,31
de/vers immobilisations corporelles	17.046.910,33	1.937.467,39	18.984.377,72
de/vers Créances commerciales et autres débiteurs	-2.070,49		-2.070,49
autres transferts			0,00
Pertes de valeur	-13.604.830,28		-13.604.830,28
Amortissements de l'année		-12.460.073,26	-12.460.073,26
Valeur comptable nette au 31 décembre 2022	300.958.174,20	196.733.768,48	497.691.942,68

En 2022, les **transferts** de 18.984.377,72 EUR provenant des immobilisations corporelles concernent exclusivement la SNCB (voir Note 6.1. Immobilisations corporelles).

EUR	Terrains	Immeubles	Total
Au 31 décembre 2021			
Valeur d'acquisition	362.719.123,80	440.644.784,99	803.363.908,79
Amortissements cumulés		-226.762.819,65	-226.762.819,65
Pertes de valeur cumulées	-61.136.887,52	-4.043.427,41	-65.180.314,93
Valeur comptable nette au 31 décembre 2021	301.582.236,28	209.838.537,93	511.420.774,21
Au 31 décembre 2022			
Valeur d'acquisition	368.927.799,34	432.237.653,37	801.165.452,71
Amortissements cumulés		-230.676.257,44	-230.676.257,44
Pertes de valeur cumulées	-67.969.625,14	-4.827.627,45	-72.797.252,59
Valeur comptable nette au 31 décembre 2022	300.958.174,20	196.733.768,48	497.691.942,68

Au 31 décembre 2022, 99,9 % des immeubles de placement sont détenus par la SNCB (497.169.653,70 EUR sur un total de 497.691.942,68 EUR).

7.2 Autres informations relatives aux immeubles de placement

Il n'y a pas d'immeubles de placement dont la propriété est donnée en nantissement de dettes.

Valeur comptable des immeubles de placement	31/12/2022	31/12/2021
Acquis grâce à des subsides publics		
Terrains	750.306,42	1.178.968,92
Immeubles	166.265.930,74	178.583.298,03
Total	167.016.237,16	179.762.266,95

Au 31 décembre 2022, 33,6 % des immeubles de placement sont subsidiés et concernent exclusivement la SNCB.

Les produits locatifs et charges opérationnelles comptabilisés dans le résultat du Groupe SNCB sont les suivants :

Comptabilisés en résultat net pour la période se terminant au	31/12/2022	31/12/2021
Produits locatifs	24.863.293,00	20.275.481,00
Charges opérationnelles directes	16.391.506,00	16.088.740,00

Les immeubles de placement du Groupe SNCB incluent des terrains et bâtiments entièrement ou partiellement donnés en location dans le cadre de contrats de location simple :

	31/12/2022			31/12/2021		
	Terrains	Immeubles et équipements de terrains	Total	Terrains	Immeubles et équipements de terrains	Total
Coût d'acquisition	234.827.333,82	316.760.610,87	551.587.944,69	226.043.869,84	305.050.727,59	531.094.597,43
Amortissements cumulés au 1 janvier	-32.404.897,74	-168.847.422,00	-201.252.319,74	-28.183.437,52	-159.838.538,86	-188.021.976,38
Amortissements de l'année		-9.220.794,67	-9.220.794,67		-9.318.578,80	-9.318.578,80
Valeur comptable nette au 31 décembre	202.422.436,08	138.692.394,20	341.114.830,28	197.860.432,32	135.893.609,93	333.754.042,25

Juste valeur des immeubles de placement

La juste valeur des terrains (en tant qu'information complémentaire) a été déterminée selon deux méthodes principales. Les terrains situés autour des gares et pour lesquels des projets de développement existent ont été évalués soit sur la base de comparables de marché, soit sur la base de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés, en considérant l'utilisation la plus avantageuse des terrains, et compte tenu d'hypothèses réalistes et prudentes quant à leur destination potentielle. Les autres terrains ont été évalués sur la base de comparables de marché. Lorsque la nature des terrains le justifiait, des ajustements ont été effectués pour capturer les spécificités des terrains utilisés pour des activités ferroviaires, ces spécificités n'étant pas nécessairement prises en compte dans les prix de marché dérivés de transactions plus générales. Les évaluations effectuées sont des évaluations de niveau 2 (basées sur des données de marché observables relatives à l'actif, autres que des données observables sur des marchés actifs) ou de niveau 3 (basées sur des données non observables relatives à l'actif).

La juste valeur des immeubles est déterminée sur la base des loyers annuels nets [auxquels un taux de rendement est appliqué] en ce qui concerne les immeubles occupés (loués), et sur la base de la moyenne des prix de vente moins coûts de vente des 5 dernières années en ce qui concerne les immeubles non occupés (loués).

EUR	Terrains	Immeubles	Total
Juste valeur au 31 décembre 2021	306.236.594,34	671.914.886,48	978.151.480,82
Juste valeur au 31 décembre 2022	306.166.574,65	705.219.546,92	1.011.386.121,57

Note 8 - Participations mises en équivalence

8.1 Participations mises en équivalence

EUR		31/12/2022	31/12/2021
	Notes		
Participations dans les coentreprises	8.2	7.243.139,45	7.296.937,18
Participations dans les entreprises associées	8.3	507.068.854,05	328.079.551,11
Valeur comptable nette		514.311.993,50	335.376.488,29

8.2 Participations dans les coentreprises

Au 31 décembre 2022, les participations dans les coentreprises sont les suivantes :

Nom	Quote-part dans les droits de vote en %		Localisation du siège social	Numéro de TVA / d'entreprise	Activités
	31/12/2022	31.12.2021			
Belgian Mobility Card (*)	25,00	25,00	Bruxelles	BE 0822.658.483	Gestionnaire du ticket de transport unique
BeNe Rail International	50,00	50,00	Bruxelles	BE 0479.863.354	ICT (distribution titres de transport internationaux)
K. EUR Development	50,00	50,00	Antwerpen	BE 0651.617.195	Projets/études immobilières
Thalys International	-	30,00	Bruxelles	BE 0455.370.557	Transport international
Wetenschapspark Leuven Noord	33,33	33,33	Leuven	BE 0759.838.315	Utiliser et valoriser le site Leuven Noord par le biais du développement d'un parc scientifique

(*) 18,60 % du capital détenu mais 25% des droits de vote (vote à l'unanimité). La méthode de mise en équivalence tient compte du pourcentage de détention de 18,60%

Le tableau ci-dessous détaille les mouvements dans les participations dans les coentreprises :

EUR	31/12/2022	31/12/2021
Valeur comptable nette au début de la période	7.296.937,18	7.706.684,47
Modifications de périmètre :		
souscription complémentaire (10 actions dans Thalys International)	34.650,00	
fusion Thalys International et THI Factory	-138.600,00	
Dividendes déclarés différés	-77.907,59	-92.058,30
Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence	128.059,86	-317.689,13
Arrondis		0,14
Valeur comptable nette à la fin de la période	7.243.139,45	7.296.937,18

Le 15 février 2022, la SNCB a racheté à SNCF Voyages Développement 10 actions de Thalys International pour devenir actionnaire à 40% de la société. Le 1^{er} mars 2022, Thalys International a fusionné avec THI Factory.

Le dividende au 31 décembre 2022 est celui de Thalys International relatif à l'exercice 2021.

La quote-part du Groupe SNCB dans l'état de la situation financière et le résultat global des coentreprises au 31 décembre 2022 est :

	31/12/2022				Total
	BeNe RI	KEUR Development	Belgian Mobility Card	Wetenschaps park Leuven Noord	
Etat de la situation financière des entreprises mises en équivalence					
Actifs courants	9.507.548,39	10.165.368,62	1.021.685,26	505.165,95	21.199.768,22
Actifs non courants	8.063.974,73		993.570,51	279.606,93	9.337.152,17
Passifs courants	-4.074.205,68	-5.607.612,60	-285.045,86	-116.144,72	-10.083.008,86
Passifs non courants		-4.030.556,51			-4.030.556,51
Actif net	13.497.317,44	527.199,51	1.730.209,91	668.628,16	16.423.355,02
Quote-part dans l'état de la situation financière des entreprises mises en équivalence	6.748.658,72	263.599,76	321.819,04	-90.938,07	7.243.139,45

DONT:

Informations complémentaires (IFRS 12)

Trésorerie & Equivalents de trésorerie	2.698.572,75	1.282.201,47	582.267,09	487.153,49	5.050.194,80
Dettes financières Courantes					0,00
Dettes financières Non Courantes		4.030.556,51			4.030.556,51

Résultat des entreprises mises en équivalence

Produits	18.787.920,68	5.298.510,39	1.885.372,44	0,00	25.971.803,51
Charges	-18.490.694,60	-5.228.904,75	-1.898.993,46	-158.483,33	-25.777.076,14
Résultat net	297.226,08	69.605,64	-13.621,02	-158.483,33	194.727,37
Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence	148.613,04	34.802,82	-2.533,51	-52.822,49	128.059,86

Autres éléments du résultat global

					0,00
--	--	--	--	--	------

DONT:

Informations complémentaires (IFRS 12)

Dotations aux amortissements et pertes de valeur	2.311.399,34		191.538,22	53.423,40	2.556.360,96
Produits financiers	612,70		-24,92		587,78
Charges financières	24.063,19	10.810,84	4.444,17	210,23	39.528,43
Charges d'impôts sur le résultat net		9.316,00			9.316,00

La quote-part du Groupe SNCB dans l'état de la situation financière et le résultat global des coentreprises au 31 décembre 2021 est :

	31/12/2021				Total	
	BeNe RI	KEUR Development	Belgian Mobility Card	Thalys International		Wetenschaps park Leuven Noord
Etat de la situation financière des entreprises mises en équivalence						
Actifs courants	7.383.853,02	15.866.653,07	1.738.042,76	4.331.812,14	931.268,98	30.251.629,97
Actifs non courants	7.932.509,23		251.311,95	190.538,59	45.634,09	8.419.993,86
Passifs courants	-2.116.270,89	-15.409.059,20	-245.523,78	-3.284.594,97	-166.565,76	-21.222.014,60
Passifs non courants				-631.563,79		-631.563,79
Actif net	13.200.091,36	457.593,87	1.743.830,93	606.191,97	810.337,31	16.818.045,44
Quote-part dans l'état de la situation financière des entreprises mises en équivalence	6.600.045,68	228.796,94	324.352,55	181.857,59	-38.115,58	7.296.937,18

DONT:

Informations complémentaires (IFRS 12)

Trésorerie & Equivalents de trésorerie	2.393.679,13	3.351.784,87	1.593.558,75	2.616.996,90	887.778,66	10.843.798,31
Dettes financières Courantes						0,00
Dettes financières Non Courantes						0,00

Résultat des entreprises mises en équivalence

Produits	12.189.396,33	355.331,65	1.273.541,17	11.510.664,07	0,00	25.328.933,22
Charges	-12.795.561,49	-362.959,78	-1.545.495,47	-11.250.972,10	-114.361,18	-26.069.350,02
Résultat net	-606.165,16	-7.628,13	-271.954,30	259.691,97	-114.361,18	-740.416,80
Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence	-303.082,58	-3.814,06	-50.583,50	77.907,59	-38.116,58	-317.689,13

Autres éléments du résultat global

						0,00
--	--	--	--	--	--	------

DONT:

Informations complémentaires (IFRS 12)

Dotations aux amortissements et pertes de valeur	1.590.257,86		57.920,00		12.521,08	1.660.698,94
Produits financiers	376,79			701,22		1.078,01
Charges financières	34.970,33	1.569,76	7.524,31	21.701,04	326,10	66.091,54
Charges d'impôts sur le résultat net				196.823,44		196.823,44

8.3 Participations dans les entreprises associées

Nom	Quote-part dans les droits de vote en %		Localisation du siège social	Numéro de TVA / d'entreprise	Activités
	31/12/2022	31.12.2021			
Eurofima Joint-Stock Cie (droit suisse)	9,80	9,80	Bâle	-	Financement du matériel roulant
Eurostar Group	18,50	-	Bruxelles	BE 0784.617.657	Transport international
HR Rail (*)	20,00	20,00	Bruxelles	BE 0541.691.352	Gestion du personnel
Optimobil Belgium	24,01	24,01	Bruxelles	BE 0471.868.277	Location de voitures
Railteam (droit néerlandais)	10,00	10,00	Amsterdam	NL 818547182B01	Alliance des opérateurs à grande vitesse européens
Terminal Athus	25,42	25,42	Athus	BE 0419.149.074	Activités logistiques
THI Factory	-	40,00	Bruxelles	BE 0541.696.005	Transport international

(*) HR Rail : 49 % du capital détenu mais par convention entre actionnaires 20 % de droits de vote. La méthode de mise en équivalence tient compte du pourcentage de détention de 49%

Le tableau ci-dessous détaille les mouvements dans les participations dans les entreprises associées :

EUR	31/12/2022	31/12/2021
Valeur comptable nette au début de la période	328.079.551,11	340.906.446,95
Modifications de périmètre		
fusion Thalys International et THI Factory	138.600,00	
Eurostar Group	102.160.507,46	
sortie de périmètre		-465.370,28
Dividendes payés	-793.875,00	-807.600,00
Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence	42.268.024,58	-12.571.495,98
Quote-part dans les autres éléments du résultat global des entreprises MEQ	35.216.045,91	1.017.570,44
Arrondis	-0,01	-0,02
Valeur comptable nette à la fin de la période	507.068.854,05	328.079.551,11

Les dividendes encaissés en 2022 sont ceux d'Eurofima (588.000 EUR) et de Terminal Athus (205.875 EUR). La quote-part dans le résultat net et dans les autres éléments du résultat global des entreprises mises en équivalence concerne essentiellement Eurostar Group.

Comme mentionné dans la note 4, la SNCB a apporté sa participation de 40% dans **THI Factory** et de 5% dans Eurostar International Ltd. dans une nouvelle société belge **Eurostar Group**. Après ces opérations, la SNCB détient 18,5% des actions d'Eurostar Group.

A partir de la création de cette holding en avril 2022, la participation de 18,5% est mise en équivalence pour une valeur de **301.525.470,33 EUR** qui correspond à :

- 18,5%/40% de la valeur de mise équivalence de THI Factory à 40% qui était de 199.364.962,88 EUR au 31 mars 2022 (avant l'opération), soit un montant de **92.206.295,33 EUR**. THI Factory était déjà mise en équivalence dans les comptes consolidés du Groupe SNCB avant la création d'Eurostar Group. Selon les principes de la norme IAS 28§25, on conserve la valeur comptable correspondant à 18,5% (92.206.295,33 EUR) et on dé-comptabilise la valeur comptable des 21,5% cédés.
- 18,5% de la juste valeur d'Eurostar International (1.131,5 millions EUR) soit un montant de **209.319.175,00 EUR**. Jusqu'à avril 2022, Eurostar International était un instrument de capitaux propres évalué à la juste valeur par le biais de l'OCI (nous vous renvoyons à la note 12.2). A partir d'avril 2022, cette société est une entreprise associée à laquelle la méthode de mise en équivalence est appliquée. A la date d'acquisition, la juste valeur de l'actif net d'Eurostar International a été évaluée à 37.646.124,18 EUR (après impôts différés), cette valeur comprend les adaptations de juste valeur pour la marque Eurostar et les relations clients pour des montants respectifs de 33.152.000 EUR et 13.320.000 EUR (tous les deux avant impôt différé). En tenant compte des impôts différés sur ces adaptations de juste valeur, le goodwill généré est de 171.673.050,82 EUR. Il est inclus dans la valeur de 209.319.175,00 EUR.

Les dé-comptabilisations de 21,5%/40% de la valeur de mise équivalence de THI Factory et de l'actif financier Eurostar International International ont généré une plus-value de 44,7 millions EUR (nous vous renvoyons à la note 27.1.2).

Après le 1^{er} avril 2022, la valeur de mise en équivalence d'Eurostar Group évolue avec la quote-part de la SNCB (18,5%) dans le résultat global consolidé d'Eurostar Group qui s'élève à **73.416.572,95 EUR** (9 mois de résultats en 2022).

Au 31 décembre 2022, la valeur de mise en équivalence d'Eurostar Group s'élève à **374.942.043,28 EUR**.

La quote-part du Groupe SNCB dans l'état de la situation financière et le résultat global des entreprises associées au 31 décembre 2022 est :

	31/12/2022					
	HR Rail	THI Factory	Eurofima	Eurostar Group	Autres Entreprises associées	Total
Etat de la situation financière des entreprises mises en équivalence						
Actifs courants	463.752.862,75	-	11.491.860.000,00	587.920.305,15	23.634.753,04	12.567.167.920,94
Actifs non courants	72.600.054,61	-	4.178.511.000,00	3.101.857.205,73	11.214.067,99	7.364.182.328,33
Passifs courants	-479.549.012,65	-	-12.613.816.000,00	-468.299.335,89	-5.774.348,10	-13.567.438.696,64
Passifs non courants	-23.435.353,22	-	-1.926.792.810,00	-1.067.031.834,72	-9.309.899,59	-3.026.569.897,53
Actif net	33.368.551,49	0,00	1.129.762.190,00	2.154.446.340,27	19.764.573,34	3.337.341.655,10
Quote-part dans l'état de la situation financière des entreprises mises en équivalence	16.350.590,23	0,00	110.716.694,62	398.572.572,95	5.059.525,92	530.699.383,72

(*)

(*) Compte tenu de la méthode de comptabilisation de la mise en équivalence de THI Factory (nous n'avons pas appliqué 18,5% * la juste valeur de THI Factory de 626.145.000 EUR au 1^{er} avril 2022 puisque THI Factory était déjà mise en équivalence avant l'opération – voir ci-dessus), la valeur de mise en équivalence d'Eurostar Group de 374.942.043,28 EUR au 31 décembre 2022 ne correspond pas à 18,5% de l'actif net d'Eurostar Group au 31 décembre 2022.

DONT:

Informations complémentaires (IFRS 12)

Trésorerie & Equivalents de trésorerie	212.240.744,27	-	2.245.274.000,00	164.681.817,39	13.591.517,82	2.635.788.079,48
Dettes financières Courantes	82.462.735,73	-	11.690.579.000,00	9.490.772,74	794.132,01	11.783.326.640,48
Dettes financières Non Courantes	-	-	-	982.645.840,00	8.732.669,84	991.378.509,84

Résultat des entreprises mises en équivalence

Produits	2.100.709.837,20	83.961.603,90	287.718.000,00	1.391.760.183,42	34.283.585,77	3.898.433.210,29
Charges	-2.098.611.893,19	-86.828.012,33	-271.229.000,00	-1.173.849.510,35	-32.494.039,91	-3.863.012.455,78
Résultat net	2.097.944,01	-2.866.408,43	16.489.000,00	217.910.673,06	1.789.545,86	235.420.754,50
Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence	1.027.992,56	-1.146.563,37	1.615.922,00	40.313.474,52	457.198,87	42.268.024,58
Quote-part dans les Autres éléments du résultat global	3.514.445,47		-1.401.498,00	33.103.098,43		35.216.045,90

DONT:

Informations complémentaires (IFRS 12)

Dotations aux amortissements et pertes de valeur	5.418.066,64	-	-	136.823.713,19	1.240.370,89	143.482.150,72
Produits financiers	4.860.345,12	-	272.403.000,00	2.363.125,14	162.021,61	279.788.491,87
Charges financières	1.523.274,79	-	260.514.000,00	65.119.795,04	146.902,81	327.303.972,64
Charges d'impôts sur le résultat net	1.362.579,43	-	-	-20.569.353,37	424.483,45	-18.782.290,49

La quote-part du Groupe SNCB dans l'état de la situation financière et le résultat global des entreprises associées au 31 décembre 2021 est :

	31/12/2021				
	HR Rail	THI Factory	Eurofima	Autres Entreprises associées	Total
Etat de la situation financière des entreprises mises en équivalence					
Actifs courants	377.199.381,69	89.384.127,55	11.591.411.000,00	1.142.904.326,09	13.200.898.835,33
Actifs non courants	57.979.530,04	584.957.230,31	4.317.179.000,00	-27.111.836,83	4.933.003.923,52
Passifs courants	-377.736.887,85	-78.134.810,50	-13.982.360.000,00	-1.060.215.405,81	-15.498.447.104,16
Passifs non courants	-33.343.754,10	-95.274.231,72	-792.655.810,00	-8.513.700,02	-929.787.495,84
Actif net	24.098.269,78	500.932.315,64	1.133.574.190,00	47.063.383,43	1.705.868.158,85
Quote-part dans l'état de la situation financière des entreprises mises en équivalence	11.808.152,19	200.372.926,26	111.090.270,62	4.808.202,04	328.079.551,11

DONT:

Informations complémentaires (IFRS 12)

Trésorerie & Equivalents de trésorerie	151.189.862,47	116.072,89	1.439.837.000,00	14.290.989,85	1.605.433.925,21
Dettes financières Courantes	76.256.975,09	2.144.000,00	12.988.054.000,00	793.340,63	13.067.248.315,72
Dettes financières Non Courantes	-	59.370.000,00	-	9.526.801,88	68.896.801,88

Résultat des entreprises mises en équivalence

Produits	1.973.761.097,35	259.514.957,66	331.062.000,00	30.228.080,43	2.594.566.135,44
Charges	-1.972.387.322,69	-298.846.699,08	-312.072.533,00	-27.769.105,21	-2.611.075.659,98
Résultat net	1.373.774,66	-39.331.741,42	18.989.467,00	2.458.975,22	-16.509.524,54
Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence	673.149,58	-15.732.696,57	1.860.967,77	627.083,24	-12.571.495,98
Quote-part dans les Autres éléments du résultat global	1.770.014,44		-752.444,00		1.017.570,44

DONT:

Informations complémentaires (IFRS 12)

Dotations aux amortissements et pertes de valeur	5.646.280,76	45.387.037,39	37.000,00	1.232.427,09	52.302.745,24
Produits financiers	5.231.517,00	774,30	316.287.000,00	100.826,74	321.620.118,04
Charges financières	561.046,44	1.944.266,77	299.307.000,00	145.629,38	301.957.942,59
Charges d'impôts sur le résultat net	779.951,54	3.496.257,94	-	1.377.791,75	5.654.001,23

Note 9 - Créances commerciales et autres débiteurs

9.1 Créances commerciales et autres débiteurs

EUR	31/12/2022							Total
	Notes	Valeur brute		Réduction de valeur		Valeur nette		
		Instruments financiers	Autres	Instruments financiers	Autres	Instruments financiers	Autres	
Non courant								
Créances commerciales		8.403.487,30	0,00	0,00	0,00	8.403.487,30	0,00	8.403.487,30
Autres créances commerciales		8.403.487,30				8.403.487,30	0,00	8.403.487,30
Autres débiteurs		598.493.803,15	3.776.760,09	-63.811,27	-7.328,41	598.429.991,88	3.769.431,68	602.199.423,56
Créances sur pouvoirs publics	35	489.390.709,34				489.390.709,34	0,00	489.390.709,34
Charges à reporter			2.740,83			0,00	2.740,83	2.740,83
Produits acquis						0,00	0,00	0,00
Créances de location-financement	9.3	88.666.135,79	1.794.019,26	-63.811,27	-7.328,41	88.602.324,52	1.786.690,85	90.389.015,37
Autres créances		20.436.958,02	1.980.000,00			20.436.958,02	1.980.000,00	22.416.958,02
Total partie non courante		606.897.290,45	3.776.760,09	-63.811,27	-7.328,41	606.833.479,18	3.769.431,68	610.602.910,86
Courant								
Créances commerciales		763.980.490,67	10.305.484,10	-10.185.772,77	-396.535,14	753.794.717,90	9.908.948,96	763.703.666,86
Montants relatifs aux contrats de construction	10		4.560.441,39			0,00	4.560.441,39	4.560.441,39
Créances sur pouvoirs publics	35	658.483.008,37				658.483.008,37	0,00	658.483.008,37
Autres créances commerciales		105.497.482,30	5.745.042,71	-10.185.772,77	-396.535,14	95.311.709,53	5.348.507,57	100.660.217,10
Autres débiteurs		485.112.878,65	150.021.887,91	-3.420.000,00	0,00	481.692.878,65	150.021.887,91	631.714.766,56
Créances sur pouvoirs publics	35	87.228.247,72				87.228.247,72	0,00	87.228.247,72
Charges à reporter		-38.108,27	80.944.446,48			-38.108,27	80.944.446,48	80.906.338,21
Produits acquis		31.168.295,15				31.168.295,15	0,00	31.168.295,15
Créances de location-financement	9.3	5.997.162,99				5.997.162,99	0,00	5.997.162,99
Autres créances		360.757.281,06	69.077.441,43	-3.420.000,00		357.337.281,06	69.077.441,43	426.414.722,49
Total partie courante		1.249.093.369,32	160.327.372,01	-13.605.772,77	-396.535,14	1.235.487.596,55	159.930.836,87	1.395.418.433,42
31/12/2021								
EUR	Notes	Valeur brute		Réduction de valeur		Valeur nette		Total
		Instruments financiers	Autres	Instruments financiers	Autres	Instruments financiers	Autres	
Non courant								
Créances commerciales		7.238.812,59	0,00	0,00	0,00	7.238.812,59	0,00	7.238.812,59
Autres créances commerciales		7.238.812,59				7.238.812,59	0,00	7.238.812,59
Autres débiteurs		589.142.717,69	1.468.880,13	-61.474,57	-7.328,41	589.081.243,12	1.461.551,72	590.542.794,84
Créances sur pouvoirs publics	35	509.581.413,31				509.581.413,31	0,00	509.581.413,31
Charges à reporter			3.200,83			0,00	3.200,83	3.200,83
Produits acquis						0,00	0,00	0,00
Créances de location-financement	9.3	76.394.281,47	1.465.679,30	-61.474,57	-7.328,41	76.332.806,90	1.458.350,89	77.791.157,79
Autres créances		3.167.022,91				3.167.022,91	0,00	3.167.022,91
Total partie non courante		596.381.530,28	1.468.880,13	-61.474,57	-7.328,41	596.320.055,71	1.461.551,72	597.781.607,43
Courant								
Créances commerciales		572.943.665,97	18.916.218,16	-9.613.053,52	0,00	563.330.612,45	18.916.218,16	582.246.830,61
Montants relatifs aux contrats de construction	10		12.659.085,69			0,00	12.659.085,69	12.659.085,69
Créances sur pouvoirs publics	35	400.596.648,85				400.596.648,85	0,00	400.596.648,85
Autres créances commerciales		172.347.017,12	6.257.132,47	-9.613.053,52		162.733.963,60	6.257.132,47	168.991.096,07
Autres débiteurs		526.844.878,72	178.994.949,59	-3.420.000,00	0,00	523.424.878,72	178.994.949,59	702.419.828,31
Créances sur pouvoirs publics	35	77.469.622,17				77.469.622,17	0,00	77.469.622,17
Charges à reporter		-27.877,58	72.461.608,24			-27.877,58	72.461.608,24	72.433.730,66
Produits acquis		30.127.840,79				30.127.840,79	0,00	30.127.840,79
Créances de location-financement	9.3	5.483.746,87				5.483.746,87	0,00	5.483.746,87
Autres créances		413.791.546,47	106.533.341,35	-3.420.000,00		410.371.546,47	106.533.341,35	516.904.887,82
Total partie courante		1.099.788.544,69	197.911.167,75	-13.033.053,52	0,00	1.086.755.491,17	197.911.167,75	1.284.666.658,92

dont :

	31/12/2022			31/12/2021		
	Instruments financiers	Autres	Total	Instruments financiers	Autres	Total
Non courant						
SNCB	606.828.704,18	3.769.431,68	610.598.135,86	596.313.395,71	1.461.551,72	597.774.947,43
Autres filiales	4.775,00		4.775,00	6.660,00		6.660,00
Valeur comptable nette	606.833.479,18	3.769.431,68	610.602.910,86	596.320.055,71	1.461.551,72	597.781.607,43
Courant						
SNCB	1.234.010.763,02	157.455.578,13	1.391.466.341,15	1.081.350.791,47	194.990.087,35	1.276.340.878,82
Autres filiales	1.476.833,53	2.475.258,74	3.952.092,27	5.404.699,70	2.921.080,40	8.325.780,10
Valeur comptable nette	1.235.487.596,55	159.930.836,87	1.395.418.433,42	1.086.755.491,17	197.911.167,75	1.284.666.658,92

Les créances commerciales et autres débiteurs au 31 décembre 2022 incluent, notamment, des créances de la SNCB envers les pouvoirs publics pour 1.235.086.365,43 EUR (2021 : 987.647.684,33 EUR). Il s'agit principalement des créances sur l'Etat et les Régions relatives aux subsides à recevoir dans le cadre :

- du contrat de gestion : 658.483.008,37 EUR de créances relatives aux subsides d'exploitation et 17.854.990,70 EUR de créances relatives aux subsides d'investissements ;
- de contrats particuliers de financement d'investissements pour 501.998.794,79 EUR dont matériel RER : 308.393.064,26 ; HLE 18 : 86.154.504,19 EUR ; Desiro : 66.414.519,64 EUR ; Te Kort TGV : 41.036.706,70 EUR ;
- de projets régionaux prioritaires : Gare de Mons : 21.409.427,77 EUR et SPV LLN : 6.698.676,13 EUR. Etant donné que l'organe de gestion juge que les subsides dans le cadre des contrats SPV LLN ont un caractère quasi certain, le Groupe SNCB comptabilise ces créances, ainsi que les subsides en capital y relatifs, à l'état de la situation financière ;
- d'interventions publiques autres que l'Etat pour 19.387.694,79 EUR.

Elles incluent également des autres créances courantes pour un montant de 327.756.501,00 EUR (2021 : 371.051.961,00 EUR) relatives aux cautionnements versés en numéraire dans le cadre des Credit Support Annex (CSA) avec des institutions financières.

9.2 Réductions de valeur sur créances commerciales et autres débiteurs

La valeur nominale des créances commerciales et autres débiteurs faisant l'objet de réductions de valeur s'élève à 14.073.447,59 EUR (13.101.856,50 EUR) au 31 décembre 2022 (2021). Le tableau ci-dessous indique les variations des réductions de valeur cumulées sur ces créances.

EUR		31/12/2022	31/12/2021
	<u>Notes</u>		
Réductions de valeur sur créances commerciales et autres débiteurs partie non courante			
Au 1^{er} janvier		-68.802,98	-70.816,92
Dotations aux réductions de valeur	27	-2.336,70	-4,63
Reprises de réductions de valeur	27		2.018,57
Au 31 décembre		-71.139,68	-68.802,98

EUR		31/12/2022	31/12/2021
Réductions de valeur sur créances commerciales et autres débiteurs partie courante			
Au 1^{er} janvier		-13.033.053,52	-14.318.657,41
Dotations aux réductions de valeur	27	-9.298.276,33	-7.085.102,98
Utilisation de réductions de valeur sur créances annulées car irrécupérables		668.287,36	571.709,12
Reprises de réductions de valeur	27	7.660.734,58	7.798.997,75
Au 31 décembre		-14.002.307,91	-13.033.053,52

L'exposition du Groupe SNCB aux risques de crédit et de change relatifs aux créances commerciales et autres débiteurs, à l'exclusion des contrats de construction et des charges à reporter, figure en note 2.

9.3 Créances de location-financement

EUR	A moins d'un an	Entre un an et cinq ans	A plus de cinq ans	Total
Investissements nets au 31/12/2022				
Paiements minimaux futurs	8.693.010,86	35.284.890,73	101.108.278,42	145.086.180,01
Produits financiers non acquis	-2.695.847,87	-11.286.792,66	-34.717.361,12	-48.700.001,65
Total	5.997.162,99	23.998.098,07	66.390.917,30	96.386.178,36
Investissements nets au 31/12/2021				
Paiements minimaux futurs	8.365.755,15	33.463.020,65	80.301.936,11	122.130.711,91
Produits financiers non acquis	-2.882.008,28	-10.402.584,89	-25.571.214,08	-38.855.807,25
Total	5.483.746,87	23.060.435,76	54.730.722,03	83.274.904,66

Les créances de location-financement de 96.386.178,36 EUR au 31 décembre 2022 concernent exclusivement la SNCB et sont relatives aux contrats de location de matériel roulant ferroviaire (sur une période restante de 12 à 15 ans) ainsi qu'aux baux emphytéotiques avec des tiers relatifs aux terrains et bâtiments. Les valeurs résiduelles non garanties revenant à la SNCB dans le cadre des contrats de location-financement s'élèvent à 1.786.690,85 EUR (1.458.350,89 EUR) au 31 décembre 2022 (2021).

Les produits d'intérêts relatifs aux créances de location-financement comptabilisés au 31 décembre 2022 s'élèvent à 3.118.348,38 EUR. Voir aussi la note 29.1. Produits financiers.

Note 10 – Actifs et passifs découlant des contrats avec les clients

EUR		31/12/2022	31/12/2021
	<u>Notes</u>		
Montant brut dû par clients pour les travaux des contrats de construction	9	4.560.441,39	12.659.085,69
Avances reçues des clients pour les travaux des contrats de construction	23	6.476.922,07	6.176.992,86

Les produits et les coûts associés aux contrats de construction sont comptabilisés respectivement en produits et en charges en fonction du degré d'avancement des travaux et de la marge estimée en fin d'affaires. En cas de marge négative attendue, une charge est actée à concurrence de la totalité de la perte estimée. Le degré d'avancement des travaux est déterminé par le rapport entre les coûts encourus pour les travaux exécutés jusqu'à la date considérée et les coûts totaux estimés du contrat.

Le total des contrats de construction vis-à-vis des clients, dont le total des coûts encourus augmentés des profits et/ou diminués des pertes comptabilisées dépasse les facturations intermédiaires, est repris dans les états financiers à l'actif parmi les créances commerciales courantes :

EUR		31/12/2022	31/12/2021
	<u>Note</u>		
Cumul des : Coûts encourus		103.762.955,89	130.908.885,95
Bénéfices comptabilisés		223.981,39	172.451,32
Réductions / Pertes de valeur comptabilisées		-0,83	-0,94
Cumul des : Facturations intermédiaires		-99.426.495,06	-118.422.250,64
Le montant brut dû par clients pour les travaux des contrats de construction		4.560.441,39	12.659.085,69
	Courant 9.1	4.560.441,39	12.659.085,69

Le total des contrats de construction vis-à-vis des clients, dont les facturations intermédiaires dépassent le total des coûts encourus augmentés des profits et/ou diminués des pertes comptabilisées sont repris dans les états financiers au passif parmi les dettes commerciales :

EUR		31/12/2022	31/12/2021
	<u>Note</u>		
Cumul des : Coûts encourus		95.202.807,99	42.598.758,72
Bénéfices comptabilisés		-7.819.054,23	-882.576,37
Réductions / Pertes de valeur comptabilisées		-455.927,06	-766.594,12
Cumul des : Facturations intermédiaires		-93.404.748,77	-45.380.627,64
Montant brut dû aux clients pour les travaux des contrats de construction		6.476.922,07	4.431.039,41
	Courant 23	6.476.922,07	4.431.039,41

Le montant des avances reçues reprises au passif parmi les dettes commerciales non courantes se décompose comme suit :

EUR		31/12/2022	31/12/2021
	<u>Note</u>		
Avances reçues		0,00	138.899.319,60
Intérêts capitalisés		0,00	2.048.856,56
Cumul des : Coûts encourus		0,00	-139.202.222,71
Avances reçues des clients pour les travaux des contrats de construction	23	0,00	1.745.953,45

Le montant des produits des contrats comptabilisés en résultat 2022 (au niveau des produits) s'élève à 18.573.171,42 EUR (24.513.548,21 EUR en 2021).

Note 11 - Instruments financiers dérivés

11.1 Instruments financiers dérivés par catégories

Au sein du Groupe SNCB, la juste valeur des swaps est décomposée en trois parties :

- le nominal: différence entre la valeur du nominal de la jambe à recevoir et celui de la jambe à payer, converti au cours de clôture.
- l'ajustement de juste valeur.
- les produits acquis et charges à imputer.

La juste valeur des instruments financiers dérivés, séparés en court terme et long terme et par type, est présentée dans le tableau ci-dessous :

Instruments financiers dérivés				31/12/2022
Actif	Nominal	Ajustements de juste valeur	Produits acquis	Total
Instruments financiers dérivés liés à la gestion des flux de trésorerie	122.707.470,14	179.086.952,18	0,00	301.794.422,32
Sw aps de taux	90.166.577,57	173.309.438,51	0,00	263.476.016,08
Sw aps de devise	32.540.892,57	5.777.513,67	0,00	38.318.406,24
Sw aps de pétrole	0,00	0,00	0,00	0,00
Sw aps d'inflation	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers dérivés	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres	0,00	0,00	0,00	0,00
Total partie non courante	122.707.470,14	179.086.952,18	0,00	301.794.422,32
Instruments financiers dérivés liés à la gestion des flux de trésorerie	1.855.535,37	1.610.546,04	107.525,52	3.573.606,93
Sw aps de taux	0,00	0,00	0,00	0,00
Sw aps de devise	1.855.535,37	-88.241,44	-121.642,52	1.645.651,41
Sw aps de pétrole	0,00	951.616,24	229.168,04	1.180.784,28
Sw aps d'inflation	0,00	747.171,24	0,00	747.171,24
Autres instruments financiers dérivés	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres	0,00	0,00	0,00	0,00
Total partie courante	1.855.535,37	1.610.546,04	107.525,52	3.573.606,93
Passif	Nominal	Ajustements de juste valeur	Charges à imputer	Total
Instruments financiers dérivés liés à la gestion des flux de trésorerie	-221.042.606,28	-182.107.690,90	2.499.777,24	-400.650.519,94
Sw aps de taux	-221.042.606,28	-182.107.690,90	-956.846,50	-404.107.143,68
Sw aps de devise	0,00	0,00	3.456.623,74	3.456.623,74
Sw aps de pétrole	0,00	0,00	0,00	0,00
Sw aps d'inflation	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers dérivés	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres	0,00	0,00	0,00	0,00
Total partie non courante	-221.042.606,28	-182.107.690,90	2.499.777,24	-400.650.519,94
Instruments financiers dérivés liés à la gestion des flux de trésorerie	0,00	-184.087,92	-3.722.137,43	-3.906.225,35
Sw aps de taux	0,00	0,00	-5.402.450,80	-5.402.450,80
Sw aps de devise	0,00	0,00	533.264,07	533.264,07
Sw aps de pétrole	0,00	-184.087,92	0,00	-184.087,92
Sw aps d'inflation	0,00	0,00	1.147.049,30	1.147.049,30
Autres instruments financiers dérivés	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres	0,00	0,00	0,00	0,00
Total partie courante	0,00	-184.087,92	-3.722.137,43	-3.906.225,35

Instruments financiers dérivés				31/12/2021
Actif	Nominal	Ajustements de juste valeur	Produits acquis	Total
Instruments financiers dérivés liés à la gestion des flux de trésorerie	7.251.658,84	233.940.295,32	0,00	241.191.954,16
Sw aps de taux	0,00	215.380.705,09	0,00	215.380.705,09
Sw aps de devise	7.251.658,84	18.177.895,83	0,00	25.429.554,67
Sw aps de pétrole	0,00	381.694,40	0,00	381.694,40
Sw aps d'inflation	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers dérivés	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres	0,00	0,00	0,00	0,00
Total partie non courante	7.251.658,84	233.940.295,32	0,00	241.191.954,16
Instruments financiers dérivés liés à la gestion des flux de trésorerie	0,00	7.412.146,84	64.069,48	7.476.216,32
Sw aps de taux	0,00	6.295.314,41	0,00	6.295.314,41
Sw aps de devise	0,00	0,00	0,00	0,00
Sw aps de pétrole	0,00	1.116.832,43	64.069,48	1.180.901,91
Sw aps d'inflation	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers dérivés	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres	0,00	0,00	0,00	0,00
Total partie courante	0,00	7.412.146,84	64.069,48	7.476.216,32
Passif	Nominal	Ajustements de juste valeur	Charges à imputer	Total
Instruments financiers dérivés liés à la gestion des flux de trésorerie	-148.590.952,92	-327.900.023,42	2.530.879,60	-473.960.096,74
Sw aps de taux	-151.629.370,10	-320.851.649,09	-909.231,66	-473.390.250,85
Sw aps de devise	3.038.417,18	-6.803.432,43	3.440.111,26	-324.903,99
Sw aps de pétrole	0,00	0,00	0,00	0,00
Sw aps d'inflation	0,00	-244.941,90	0,00	-244.941,90
Autres instruments financiers dérivés	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres	0,00	0,00	0,00	0,00
Total partie non courante	-148.590.952,92	-327.900.023,42	2.530.879,60	-473.960.096,74
Instruments financiers dérivés liés à la gestion des flux de trésorerie	0,00	-41,11	-7.366.969,89	-7.367.011,00
Sw aps de taux	0,00	0,00	-6.358.639,48	-6.358.639,48
Sw aps de devise	0,00	0,00	-66.820,97	-66.820,97
Sw aps de pétrole	0,00	-41,11	0,00	-41,11
Sw aps d'inflation	0,00	0,00	-941.509,44	-941.509,44
Autres instruments financiers dérivés	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres	0,00	0,00	0,00	0,00
Total partie courante	0,00	-41,11	-7.366.969,89	-7.367.011,00

Suite à la reprise de la dette par l'Etat belge au 1^{er} janvier 2005, des contrats swaps ont été conclus avec l'Etat belge. Les intérêts capitalisés et les produits acquis de ces contrats dérivés sont comptabilisés avec les créances Back-to-Back dans les Autres actifs financiers. Au 31 décembre 2022, il s'agit d'un montant de 180.906.948,61 EUR (2021 : 167.245.878,50 EUR).

La position détenue dans le swap d'inflation est une position historique, le Groupe SNCB ne pratique pas de gestion active du risque d'inflation.

Pour plus d'information, l'exposition du Groupe SNCB aux risques financiers est présentée dans la note 2.

11.2 Tableau de mutation de valeur des instruments financiers dérivés

Le tableau ci-dessous donne un aperçu exhaustif des variations des instruments financiers dérivés :

	Variation des instruments financiers dérivés							31/12/2022	
	31/12/2021	Paiements en nominal nets	Intérêts nets payés	Autres paiements nets	Charges d'intérêts nets	Autres charges nets	Effets de change		Variations de la juste valeur
Swaps de taux	-258.072.870,83	20.753.341,39	24.062.491,15	0,00	-23.153.917,31	0,00	0,00	90.377.377,20	-146.033.578,40
Swaps de devise	25.037.829,71	14.349.462,86	-2.934.595,12	0,00	3.429.550,12	0,00	9.756.889,06	-5.685.191,17	43.953.945,46
Swaps de pétrole	1.562.555,20	0,00	0,00	-3.533.937,60	0,00	3.699.036,16	0,00	-730.957,40	996.696,36
Swaps d'inflation	-1.186.451,34	0,00	0,00	1.060.679,21	0,00	1.027.879,53	0,00	992.113,14	1.894.220,54
Total	-232.658.937,26	35.102.804,25	21.127.896,03	-2.473.258,39	-19.724.367,19	4.726.915,69	9.756.889,06	84.953.341,77	-99.188.716,04

Les coupons payés et/ou reçus dans le cadre des swaps pétrole et inflation ne sont pas considérés comme des intérêts.

Note 12 - Autres actifs financiers

12.1 Généralités

Les autres actifs financiers comprennent les investissements dans des instruments de capitaux propres d'entreprises sur lesquelles le Groupe SNCB n'exerce ni une autorité ni une influence notable et les créances porteuses d'intérêts (les titres à revenus fixes, les dépôts et les transactions « Back-to-Back » avec l'Etat).

Le tableau ci-dessous donne une répartition des autres actifs financiers selon leur principe d'évaluation au 31 décembre 2022 et au 31 décembre 2021.

Autres actifs financiers	31/12/2022				TOTAL
	Nominal	Ajustements de juste valeur	Pertes de crédit attendue	Produits acquis	
Non courant					
Coût amorti	266.166.710,69		-596,26	9.317.978,52	275.484.092,95
Juste valeur par					
les autres éléments du résultat global (investissements en actions)	116.240,35			0,00	116.240,35
le résultat net (désigné)	0,00	-386.270,99		0,00	-386.270,99
le résultat net (obligatoire)	180.115.039,61	0,00		956.846,50	181.071.886,11
Total partie non courante	446.397.990,65	-386.270,99	-596,26	10.274.825,02	456.285.948,42
Courant					
Coût amorti	30.409.705,78		-20,47	434.099,41	30.843.784,72
Juste valeur par					
les autres éléments du résultat global (investissements en actions)	0,00	0,00		0,00	0,00
le résultat net (désigné)	25.307.070,06	0,00		203.748,04	25.510.818,10
le résultat net (obligatoire)	0,00	0,00		-164.937,50	-164.937,50
Total partie courante	55.716.775,84	0,00	-20,47	472.909,95	56.189.665,32
Total autres actifs financiers	502.114.766,49	-386.270,99	-616,73	10.747.734,97	512.475.613,74

Autres actifs financiers	31/12/2021				TOTAL
	Nominal	Ajustements de juste valeur	Pertes de crédit attendue	Produits acquis	
Non courant					
Coût amorti	249.442.165,22		-145,37	8.198.945,08	257.640.964,93
Juste valeur par					
les autres éléments du résultat global (investissements en actions)	102.038.184,23	-44.623.648,88		0,00	57.414.535,35
le résultat net (désigné)	23.294.252,03	1.785.710,16		187.562,45	25.267.524,64
le résultat net (obligatoire)	166.300.287,46	0,00		909.231,66	167.209.519,12
Total partie non courante	541.074.888,94	-42.837.938,72	-145,37	9.295.739,19	507.532.544,04
Courant					
Coût amorti	44.143.336,95		0,00	-17.547,01	44.125.789,94
Juste valeur par					
les autres éléments du résultat global (investissements en actions)	0,00	0,00		0,00	0,00
le résultat net (désigné)	56.740.817,80	0,00		797.861,60	57.538.679,40
le résultat net (obligatoire)	0,00	0,00		36.359,38	36.359,38
Total partie courante	100.884.154,75	0,00	0,00	816.673,97	101.700.828,72
Total autres actifs financiers	641.959.043,69	-42.837.938,72	-145,37	10.112.413,16	609.233.372,76

Les instruments évalués au coût amorti mentionnés ci-dessus concernent des créances vis-à-vis de l'Etat belge, des créances dans le cadre des opérations de financement alternatifs dont la structure élimine tout risque de crédit potentiel et des créances relatives aux sociétés dans la sphère d'influence du Group SNCB.

12.2 Actifs financiers valorisés à la juste valeur avec comptabilisation des variations de juste valeur dans les autres éléments du résultat global

Le tableau ci-dessous présente les mouvements des années 2022 et 2021 pour les actifs financiers valorisés à la juste valeur avec comptabilisation des variations de juste valeur dans les autres éléments du résultat global.

Au 31 décembre 2022 et 2021, les actifs concernés sont uniquement des instruments de capitaux propres :

	2022		2021	
	Instruments de capitaux propres	Total	Instruments de capitaux propres	Total
Au 1er janvier	57.414.535,35	57.414.535,35	57.514.535,35	57.514.535,35
Acquisitions	1.705,00	1.705,00	9.598.594,16	9.598.594,16
Cessions	-57.300.000,00	-57.300.000,00	-1.600.000,00	-1.600.000,00
Produits d'intérêts	0,00	0,00	0,00	0,00
Dividendes	-616.564,43	-616.564,43	879.036,98	879.036,98
Intérêts reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
Dividendes encaissés	616.564,43	616.564,43	-879.036,98	-879.036,98
Pertes de valeur par le biais des autres éléments du résultat global	0,00	0,00	-8.098.594,16	-8.098.594,16
Transfert vers/venant d'une autre rubrique	0,00	0,00	0,00	0,00
Au 31 décembre	116.240,35	116.240,35	57.414.535,35	57.414.535,35
Dont				
non courant	116.240,35	116.240,35	57.414.535,35	57.414.535,35
courant	0,00	0,00	0,00	0,00

Le 7 avril 2022, lors de la constitution de la société belge Eurostar Group, la SNCB a apporté sa participation de 5% dans Eurostar International Ltd. Nous vous renvoyons à la note 4.

Les instruments de capitaux propres suivants sont repris dans les Autres actifs financiers du Groupe SNCB :

Nom	2022	2021	Localisation du siège social
	Quote-part dans les droits de vote en%		
ICRRL (*)	--	14,99%	Birmingham (UK)
Bureau Central de Clearing	4,73%	4,73%	Brussel
Eurostar International Ltd.	--	5,00%	London (UK)
Eurail BV	1,71%	--	Utrecht (NL)
Hit Rail	9,52%	9,52%	Tiel (NL)

(*) Au cours de 2022, ICCRL a été liquidée.

Etant donné qu'il s'agit d'instruments de capitaux propres détenus à des fins stratégiques pour lesquels le Groupe SNCB n'a pas d'objectif de réalisation de profit à court terme (trading), le Groupe SNCB a fait le choix non révocable de valoriser ses instruments de capitaux propres repris dans la rubrique des « Autres actifs financiers » à la juste valeur avec comptabilisation des variations de valeur dans les autres éléments du résultat global.

Le Groupe SNCB n'a reçu aucune information complémentaire qui pourrait remettre en question la valeur existante des autres instruments de capitaux propres.

12.3 Actifs financiers donnés en gage

Le tableau ci-dessous indique quelles parties des créances reconnues ont été fournies en garantie dans le cadre de transactions de financement alternatif :

31/12/2022					
	Nominal	Ajustements de juste valeur	Pertes de crédit attendues	Produits acquis	TOTAL
Non courant					
Donné en gage	0,00	-331.812,65	0,00	0,00	-331.812,65
Non donné en gage	135.504.195,19	-54.458,34	0,00	9.317.978,52	144.767.715,37
Ne faisant pas partie d'un financement alternatif	662.515,50	0,00	-596,26	0,00	661.919,24
Total non courant	136.166.710,69	-386.270,99	-596,26	9.317.978,52	145.097.821,96
Courant					
Donné en gage	52.148.536,36	0,00	0,00	366.458,49	52.514.994,85
Non donné en gage	3.568.239,49	0,00	0,00	28.725,38	3.596.964,87
Ne faisant pas partie d'un financement alternatif	0,00	0,00	-20,47	22.746,97	22.726,50
Total courant	55.716.775,85	0,00	-20,47	417.930,84	56.134.686,22
Total créances	191.883.486,54	-386.270,99	-616,73	9.735.909,36	201.232.508,18
Dont					
faisant partie d'un financement alternatif	191.220.971,04	-386.270,99	0,00	9.713.162,39	200.547.862,44
Ne faisant pas partie d'un financement alternatif	662.515,50	0,00	-616,73	22.746,97	684.645,74

31/12/2021					
	Nominal	Ajustements de juste valeur	Pertes de crédit attendues	Produits acquis	TOTAL
Non courant					
Donné en gage	23.294.252,03	1.785.710,16	0,00	187.562,45	25.267.524,64
Non donné en gage	119.296.820,56	0,00	0,00	8.198.945,08	127.495.765,64
Ne faisant pas partie d'un financement alternatif	145.344,66	0,00	-145,37	0,00	145.199,29
Total non courant	142.736.417,25	1.785.710,16	-145,37	8.386.507,53	152.908.489,57
Courant					
Donné en gage	75.407.183,35	0,00	0,00	470.517,24	75.877.700,59
Non donné en gage	25.476.971,40	0,00	0,00	358.244,70	25.835.216,10
Ne faisant pas partie d'un financement alternatif	0,00	0,00	0,00	31,86	31,86
Total courant	100.884.154,75	0,00	0,00	828.793,80	101.712.948,55
Total créances	243.620.572,00	1.785.710,16	-145,37	9.215.301,33	254.621.438,12
Dont					
faisant partie d'un financement alternatif	243.475.227,34	1.785.710,16	0,00	9.215.269,47	254.476.206,97
Ne faisant pas partie d'un financement alternatif	145.344,66	0,00	-145,37	31,86	145.231,15

Note 13 - Stocks

13.1 Stocks

EUR	31/12/2022	31/12/2021
Marchandises, fournitures et pièces relatives au matériel roulant	229.600.394,02	229.799.123,97
Matières premières	2.495.167,02	2.216.548,63
En-cours de production	1.457.765,01	1.661.701,22
Valeur Nette comptable	233.553.326,05	233.677.373,82
Dont		
Valeur nette comptable recouvrable dans les 12 mois	105.072.828,00	108.301.630,63
Valeur nette comptable recouvrable à plus de 12 mois	128.480.498,05	125.375.743,19

Il s'agit des stocks de la SNCB. Il n'y a pas de stocks comptabilisés à la juste valeur moins les coûts de vente.

13.2 Réductions de valeur sur stocks - impact sur le résultat net

EUR		31/12/2022	31/12/2021
	<u>Notes</u>		
Début de la période		-163.740.522,37	-155.710.735,37
Dotations aux réductions de valeur	27	-30.953.847,08	-20.417.990,79
Réductions de valeur sur stocks annulées car irrécupérables		15.291.072,26	12.397.038,13
Autres mouvements		8.834,34	-8.834,34
À la fin de la période		-179.394.462,85	-163.740.522,37

En 2022 (2021), une réduction de valeur sur stocks de 30.953.847,08 EUR (20.417.990,79 EUR) a été comptabilisée à la SNCB dans le résultat net. Pour les pièces relatives au matériel roulant, les réductions de valeur actées sont fonction du rythme d'amortissement du matériel roulant auquel elles se rapportent. Une réduction de valeur sur les consommables n'est comptabilisée que si la rotation du stock n'a pas lieu pendant un an au moins. Le pourcentage de réduction de valeur appliqué est déterminé en fonction du taux connu de la rotation du stock.

13.3 Stocks comptabilisés en résultat net

EUR	31/12/2022	31/12/2021
Acquisitions	-144.736.511,03	-135.923.062,52
Variations de	36.823.373,82	28.512.077,66
<i>Marchandises et fournitures</i>	36.727.319,03	28.817.517,26
<i>Matières premières</i>	299.991,00	114.087,48
<i>En-cours de production</i>	-203.936,21	-419.527,08
Impact sur le résultat net	-107.913.137,21	-107.410.984,86
<i>dont inclus dans le chiffre d'affaires</i>	-227.755,73	-419.527,08

Note 14 - Trésorerie et équivalents de trésorerie

14.1. Trésorerie et équivalents de trésorerie

	31/12/2022	31/12/2021
<u>Note</u>		
Trésorerie et équivalents de trésorerie		
Comptes à terme et billets de trésorerie	1.200,00	64.524,77
Comptes bancaires	221.457.163,21	417.415.066,61
Espèces et chèques	2.905.042,75	2.415.391,75
Total	224.363.405,96	419.894.983,13
Trésorerie et équivalents de trésorerie du tableau des flux de trésorerie		
Découverts bancaires utilisés pour les besoins de la gestion de la trésorerie	21 0,00	0,00
	224.363.405,96	419.894.983,13

Soit :

	31/12/2022	31/12/2021
SNCB	224.291.605,03	419.751.730,85
Autres filiales	71.800,93	143.252,28
Valeur comptable nette	224.363.405,96	419.894.983,13

Le solde de trésorerie et équivalents de trésorerie qui n'est pas disponible pour le Groupe SNCB est de 0,00 EUR (63.566,22 EUR) au 31 décembre 2022 (2021).

L'exposition du Groupe SNCB aux risques financiers est présentée dans la note 2.

Note 15 - Actifs non courants classés comme détenus en vue de la vente et activités abandonnées

15.1 Actifs (non courants) détenus en vue de la vente et dettes directement associées

Actifs détenus en vue de la vente et passifs directement liés	31/12/2022	31/12/2021
Actifs	28.493.118,53	22.262.810,13
Dettes	0,00	0,00

Les actifs non courants détenus en vue de la vente au 31 décembre 2022 et au 31 décembre 2021 se présentent comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Immobilisations corporelles	25.767.427,49	21.249.845,38
Immeubles de placement	2.725.691,04	1.012.964,75
	28.493.118,53	22.262.810,13

Les actifs non courants détenus en vue de la vente sont évalués au plus bas de leur valeur comptable et de leur juste valeur moins les coûts de vente.

Les mouvements des actifs non courants détenus en vue de la vente se présentent comme suit au 31 décembre 2022 :

	Immobilisations corporelles	Immeubles de Placement	TOTAL
Valeur comptable nette au 1^{er} janvier 2021	20.250.772,93	824.548,87	21.075.321,80
Excédentaire	154.848,35	113.422,40	268.270,75
Transfert de la période			
Valeur d'acquisition	42.559.898,87	5.104.265,35	47.664.164,22
Pertes de valeur cumulées	-873.930,30	-27.292,24	-901.222,54
Plus values cumulées	18.751.043,67	1.257.689,88	20.008.733,55
Amortissements cumulés	-34.288.305,74	-2.783.557,79	-37.071.863,53
Cessions de la période			
Valeur d'acquisition	-57.250.526,17	-6.218.908,29	-63.469.434,46
Pertes de valeur cumulées	1.428.813,21	18.515,57	1.447.328,78
Amortissements cumulés	30.653.913,97	2.724.281,00	33.378.194,97
Pertes de valeur après transfert à la rubrique Dotations	-136.683,41		-136.683,41
Valeur nette comptable au 31 décembre 2021	21.249.845,38	1.012.964,75	22.262.810,13
Valeur comptable nette au 1^{er} janvier 2022	21.249.845,38	1.012.964,75	22.262.810,13
Excédentaire	11.207,73	124,53	11.332,26
Transfert de la période			
Valeur d'acquisition	114.179.669,37	12.310.494,02	126.490.163,39
Pertes de valeur cumulées	-15.561.827,27	-169.464,92	-15.731.292,19
Plus values cumulées	15.732.707,19	4.216.124,02	19.948.831,21
Amortissements cumulés	-95.706.117,74	-9.290.130,81	-104.996.248,55
Cessions de la période			
Valeur d'acquisition	-34.447.544,84	-10.781.240,18	-45.228.785,02
Pertes de valeur cumulées	1.546.311,72	124.314,70	1.670.626,42
Plus values cumulées	-5.832.725,74	-3.101.786,55	-8.934.512,29
Amortissements cumulés	25.021.075,51	8.406.321,59	33.427.397,10
Pertes de valeur après transfert à la rubrique Dotations	-425.173,82	-2.030,11	-427.203,93
Valeur nette comptable au 31 décembre 2022	25.767.427,49	2.725.691,04	28.493.118,53

Les transferts de 2022 vers les actifs non courants détenus en vue de la vente concernent exclusivement la SNCB et sont principalement relatifs à des terrains et des bâtiments.

	Immobilisations corporelles	Immeubles de Placement	TOTAL
Au 31 décembre 2021			
Valeur d'acquisition	77.923.947,84	1.288.655,26	79.212.603,10
Pertes de valeur cumulées	-9.162.522,50	-167.279,82	-9.329.802,32
Amortissements cumulés	-47.511.579,96	-108.410,69	-47.619.990,65
Valeur comptable nette au 31 décembre 2021	21.249.845,38	1.012.964,75	22.262.810,13
Au 31 décembre 2022			
Valeur d'acquisition	167.567.261,55	3.932.371,10	171.499.632,65
Pertes de valeur cumulées	-23.603.211,87	-212.430,04	-23.815.641,91
Amortissements cumulés	-118.196.622,19	-994.250,02	-119.190.872,21
Valeur nette comptable au 31 décembre 2022	25.767.427,49	2.725.691,04	28.493.118,53

15.2 Profits et pertes relatifs aux actifs non courants détenus en vue de la vente qui ne sont pas des activités abandonnées

	31/12/2022	31/12/2021
Dotations aux pertes de valeur	-427.203,93	-136.683,41
Moins-values sur cessions	-68.980,06	-21.902,89
Plus-values sur cessions	21.913.407,87	79.687.589,53

Les dotations et reprises de pertes de valeur de la période sont enregistrées dans l'état du résultat global à la rubrique « Autres charges d'exploitation ». Les profits et pertes de la période sont enregistrés dans l'état du résultat global aux rubriques « Autres produits d'exploitation » et « Autres charges d'exploitation ». Les plus-values dégagées en 2022 concernent principalement la vente de terrains et de bâtiments de la SNCB ainsi que la vente de dispositifs publicitaires.

Note 16 – Regroupements d’entreprises

En 2022, il n’y a pas eu de regroupement d’entreprises au sein du Groupe SNCB.

Note 17 - Capital

L'évolution du capital se présente comme suit :

	Actions ordinaires	Actions de jouissance	Total
Au 31 décembre 2022			
CAPITAL			
Montant souscrit (EUR)	249.022.345,57	0,00	249.022.345,57
Nombre d'actions	1.053.611.251	20.000.000	1.073.611.251
Au 31 décembre 2021			
CAPITAL			
Montant souscrit (EUR)	249.022.345,57	0,00	249.022.345,57
Nombre d'actions	1.053.611.251	20.000.000	1.073.611.251

Le capital social du Groupe SNCB est représenté par les actions ordinaires propriétés de l'Etat. Les actions de jouissance ne représentent pas le capital.

Les actions ordinaires se décomposent comme suit :

- 333.754.509 actions ordinaires d'une valeur nominale de 2,47893525 euros chacune, attribuées à l'Etat belge ;
- 719.856.742 actions ordinaires d'une valeur nominale de 3,09866906 euros chacune, attribuées à l'Etat belge ;

Suite à la loi sur la dématérialisation des titres au porteur, depuis 2016, les titres au porteur dont les titulaires ne se sont pas fait connaître sont déposés à la Caisse de Dépôt et de Consignation. Le 1^{er} janvier 2026, les titres non réclamés seront attribués à l'Etat.

Une action ordinaire donne droit à un droit de vote à l'Assemblée Générale. Dix actions de jouissance donnent droit à un droit de vote. L'Etat possède directement et indirectement (via la S.F.P.I.) 99,97% des droits de vote.

Note 18 - Réserves consolidées

EUR	Variation de juste valeur par les autres éléments du résultat global	Ecart de conversion	Résultats reportés	Total réserves consolidées
Au 1^{er} janvier 2021	211.577,26	30.806,07	-690.145.511,03	-689.903.127,70
Résultat net 31-12-2021	0,00	0,00	-24.655.521,32	-24.655.521,32
<i>Quote-part des entités consolidées</i>			-11.766.336,21	-11.766.336,21
<i>Quote-part des entreprises mises en équivalence</i>			-12.889.185,11	-12.889.185,11
Autres éléments du résultat global 31-12-2021	-8.098.594,16	0,00	40.053.095,62	31.954.501,46
<i>Quote-part des entités consolidées</i>	-8.098.594,16		39.035.525,18	30.936.931,02
<i>Quote-part des entreprises mises en équivalence</i>			1.017.570,44	1.017.570,44
Résultat global total 31-12-2021	-8.098.594,16	0,00	15.397.574,30	7.298.980,14
Autres mouvements des capitaux propres			2.404.553,38	2.404.553,38
Arrondis			0,12	0,12
Au 31 décembre 2021	-7.887.016,90	30.806,07	-672.343.383,23	-680.199.594,06
Au 1^{er} janvier 2022	-7.887.016,90	30.806,07	-672.343.383,23	-680.199.594,06
Résultat net 31-12-2022	0,00	0,00	52.821.800,05	52.821.800,05
<i>Quote-part des entités consolidées</i>			10.425.715,61	10.425.715,61
<i>Quote-part des entreprises mises en équivalence</i>			42.396.084,44	42.396.084,44
Autres éléments du résultat global 31-12-2022	0,00	0,00	120.004.000,58	120.004.000,58
<i>Quote-part des entités consolidées</i>			84.787.954,67	84.787.954,67
<i>Quote-part des entreprises mises en équivalence</i>			35.216.045,91	35.216.045,91
Résultat global total 31-12-2022	0,00	0,00	172.825.800,63	172.825.800,63
Autres mouvements des capitaux propres			-27.079,42	-27.079,42
Arrondis			-0,42	-0,42
Au 31 décembre 2022	-7.887.016,90	30.806,07	-499.544.662,44	-507.400.873,27

Note 19 - Avantages au personnel

19.1 Récapitulatif des avantages au personnel

Les avantages au personnel reconnus à l'état de la situation financière s'analysent comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Dettes inscrites à l'état de la situation financière au titre :		
Avantages postérieurs à l'emploi	237.620.628,85	324.951.401,83
Autres avantages à long terme	109.024.714,07	108.266.766,46
Indemnités de cessation d'emploi	8.229.141,42	11.680.297,12
Avantages à court terme (jours libres uniquement)	22.822.958,74	29.723.405,31
Total des dettes inscrites à l'état de la situation financière :	377.697.443,08	474.621.870,72
- dont courant	119.060.963,99	116.909.096,12
- dont non courant	258.636.479,09	357.712.774,60

Les avantages du personnel au 31 décembre 2022 et au 31 décembre 2021 concernent uniquement la SNCB.

19.2 Description des avantages au personnel

19.2.1 Avantages postérieurs à l'emploi

Les différents avantages postérieurs à l'emploi accordés au personnel sont les suivants :

1. Cotisation patronale à la Caisse de Solidarité Sociale

Les agents statutaires pensionnés, ainsi que leurs ayants droit (enfants et conjoint) et les ayants droit des agents décédés, sont couverts par la Caisse de Solidarité Sociale. Cette Caisse est partiellement financée par le Groupe SNCB qui verse une cotisation exprimée en pourcentage des pensions reçues. Cette cotisation est de 0,75% depuis le 1^{er} avril 2021.

2. Couverture hospitalisation

Les Chemins de fer belges financent les primes d'une assurance collective qui couvre les frais liés à une hospitalisation en chambre à deux lits. Cette couverture s'applique aux agents statutaires en activité de service ou pensionnés, ainsi qu'à leurs ayants droit (enfants, conjoint) affiliés au Fonds des Œuvres Sociales, et aux agents contractuels en activité.

Un accord social a été négocié avec les organisations syndicales pour la période 2023-2024. Il prévoit le transfert de la charge de l'assurance hospitalisation accordée au personnel statutaire pensionné au fonds des œuvres sociales à partir du 1^{er} juillet 2023, et ce en vue d'en assurer la pérennité. Ce transfert entraînera une reprise de la provision IAS 19 « Assurance hospitalisation » à partir du 30 juin 2023.

3. Prestations en cas d'accident du travail

Etant donné que le personnel statutaire ne bénéficie pas du système légal de couverture en cas d'accident du travail, un système propre aux Chemins de fer belges a été instauré. Ainsi, les membres du personnel et leurs ayants droit bénéficient d'indemnités en cas d'accident du travail, en ce compris les accidents survenant sur le lieu de travail ou sur le chemin du travail, et les maladies

professionnelles. Les indemnités comprennent des remboursements de soins médicaux, des rentes viagères dont le montant dépend du niveau d'incapacité de travail, et de rentes et indemnités aux ayants droit en cas de décès suite à un accident de travail.

4. Plans de pension

Depuis le 1^{er} janvier 2007, l'Etat a repris les obligations assumées auparavant par les Chemins de fer belges en matière de pensions du personnel statutaire. L'obligation des Chemins de fer belges se limite au versement de la cotisation patronale à l'Etat. Des plans de pension du type « cotisations définies » sont applicables pour un nombre limité de personnes. Comme ces plans de pension sont suffisamment financés, ils ne génèrent aucune dette associée aux avantages au personnel.

Par ailleurs, plusieurs plans de pension du type « cotisations définies » sont applicables dans des filiales.

A l'exception de la couverture hospitalisation et des plans de pension du type « cotisations définies » qui sont assurés auprès d'une compagnie d'assurance, les avantages postérieurs à l'emploi ne sont pas préfinancés dans un véhicule de financement externe et n'ont donc aucun actif de couverture, ni de droits à remboursement.

19.2.2 Autres avantages à long terme

Les différents autres avantages à long terme accordés au personnel sont les suivants :

1. Primes d'ancienneté

Des décorations civiques sont versées au personnel après un certain nombre d'années de service.

2. Jours de congé liés à l'âge

Des jours de congé additionnels sont octroyés au personnel statutaire à 45 et 50 ans. Une dette correspondante est déterminée uniquement pour la population pour laquelle des prestations doivent être assurées.

3. Jours de crédit

Les jours de crédit octroyés au personnel peuvent être reportés au-delà des 12 mois qui suivent la clôture de l'exercice. Conformément à la norme IAS 19 révisée, ils sont considérés comme autres avantages à long terme.

4. Primes de fidélité pour les conducteurs

Une allocation de fidélité est octroyée aux agents en service au sein du personnel de conduite des trains lorsque l'ancienneté de service atteint 18 ans.

Il n'y a pas d'actifs de couverture pour ces avantages, ni de droits à remboursement.

19.2.3 Indemnités de cessation d'emploi

Système de temps partiel

Des systèmes de compensation en cas de temps partiel existent pour certaines catégories de personnel. Il s'agit de régimes volontaires de travail à temps partiel, prévoyant une allocation complémentaire compensant partiellement la perte de temps de travail. Seules les indemnités octroyées aux personnes entrées dans les systèmes de temps partiel jusqu'en 2006 (date de modification des systèmes) sont considérées comme indemnités de cessation d'emploi.

Il n'y a pas d'actifs de couverture pour ces avantages, ni de droits à remboursement.

19.3 Avantages du personnel (hors court terme)

Les montants reconnus à l'état de la situation financière pour l'ensemble des avantages accordés au personnel sont les suivants:

	31/12/2022			Total	31/12/2021			Total
	Postérieurs à l'emploi	A long terme	Indemnités de cessation d'emploi		Postérieurs à l'emploi	A long terme	Indemnités de cessation d'emploi	
Passif / (actif) net à l'état de la situation financière								
Valeur actuelle de l'obligation à la clôture	237.620.628,85	109.024.714,07	8.229.141,42	354.874.484,34	324.951.401,83	108.266.766,46	11.680.297,12	444.898.465,41
Juste valeur des actifs du régime à la clôture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	237.620.628,85	109.024.714,07	8.229.141,42	354.874.484,34	324.951.401,83	108.266.766,46	11.680.297,12	444.898.465,41
<i>Dont : Passifs nets comptabilisés</i>	<i>237.620.628,85</i>	<i>109.024.714,07</i>	<i>8.229.141,42</i>	<i>354.874.484,34</i>	<i>324.951.401,83</i>	<i>108.266.766,46</i>	<i>11.680.297,12</i>	<i>444.898.465,41</i>
<i>Dont : Régimes non financés</i>	<i>237.620.628,85</i>	<i>109.024.714,07</i>	<i>8.229.141,42</i>	<i>354.874.484,34</i>	<i>324.951.401,83</i>	<i>108.266.766,46</i>	<i>11.680.297,12</i>	<i>444.898.465,41</i>

Les montants relatifs aux plans du type « prestations définies », reconnus à l'état du résultat global se décomposent, comme suit :

	Notes	31/12/2022			Total	31/12/2021			Total
		Postérieurs à l'emploi	A long terme	Indemnités de cessation d'emploi		Postérieurs à l'emploi	A long terme	Indemnités de cessation d'emploi	
Charge enregistrée en résultat									
Coût des services rendus		9.369.070,27	53.231.225,64	0,00	62.600.295,91	13.905.853,60	49.204.304,92	36.518,62	63.146.677,14
Intérêt financier net (*)		3.436.004,88	274.823,40	49.412,64	3.760.240,92	1.592.411,52	70.881,00	5.278,32	1.668.570,84
Ecart actuariels (avantages à long terme et indemnités de cessation d'emploi)		-	-8.464.321,07	-2.600.788,91	-11.065.109,98	-	-1.928.234,01	-1.144.086,87	-3.072.320,88
Transferts		-38.178,72	31.261,15	54.433,97	47.516,40	39.345,75	133.554,74	107.366,22	280.266,71
Coût des services passés		-2.756.677,97	0,00	0,00	-2.756.677,97	0,00	0,00	0,00	0,00
Charge totale enregistrée en résultat		10.010.218,46	45.072.989,12	-2.496.942,30	52.586.265,28	15.537.610,87	47.480.506,65	-994.923,71	62.023.193,81
<i>Dont :</i>									
<i>Comptabilisé en frais de personnel</i>	28	<i>6.574.213,58</i>	<i>44.798.165,72</i>	<i>-2.546.354,94</i>	<i>48.826.024,36</i>	<i>13.945.199,35</i>	<i>47.409.625,65</i>	<i>-1.000.202,03</i>	<i>60.354.622,97</i>
<i>Comptabilisé en charges financières</i>	29	<i>3.436.004,88</i>	<i>274.823,40</i>	<i>49.412,64</i>	<i>3.760.240,92</i>	<i>1.592.411,52</i>	<i>70.881,00</i>	<i>5.278,32</i>	<i>1.668.570,84</i>
Comptabilisé dans les autres éléments du résultat global		-83.072.315,20			-83.072.315,20	-39.495.681,17			-39.495.681,17

(*) Dont : rendement attendu des actifs du régime = 0

Dans une nouvelle convention conclue en mars 2022 avec les syndicats, il a été décidé, entre autres, que la prime de 10 EUR payée aux pensionnés affiliés à un syndicat ne serait plus versée, et ce avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2022. La dette correspondante a été reprise (-2.756.677,97 EUR).

Conformément à la norme IAS 19 révisée, les écarts actuariels relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi sont reconnus dans les autres éléments du résultat global. Les écarts actuariels des autres avantages à long terme et des indemnités de cessation d'emploi sont comptabilisés dans le résultat net.

Le total des primes versées par le Groupe SNCB en 2022 dans le cadre des plans du type « cotisations définies » s'élève à 4.778.372,07 EUR.

Les mouvements de la valeur actuelle de l'obligation pendant la période peuvent être résumés comme suit :

	31/12/2022			Total	31/12/2021			Total
	Postérieurs à l'emploi	A long terme	Indemnités de cessation d'emploi		Postérieurs à l'emploi	A long terme	Indemnités de cessation d'emploi	
Valeur actuelle de l'obligation								
Au 1^{er} janvier	324.951.401,83	108.266.766,46	11.680.297,12	444.898.465,41	361.903.025,80	102.208.316,89	13.823.938,35	477.935.281,04
Coût des services rendus	9.369.070,27	53.231.225,64	0,00	62.600.295,91	13.905.853,60	49.204.304,92	36.518,62	63.146.677,14
Coût des services passés (modification de régime et réduction de régime)	-2.756.677,97	0,00	0,00	-2.756.677,97	0,00	0,00	0,00	0,00
Coût financier	3.436.004,88	274.823,40	49.412,64	3.760.240,92	1.592.411,52	70.881,00	5.278,32	1.668.570,84
Ecart actuariels de la période	-83.072.315,20	-8.464.321,07	-2.600.788,91	-94.137.425,18	-39.495.681,17	-1.928.234,01	-1.144.086,87	-42.568.002,05
Prestations versées	-14.268.676,24	-44.315.041,51	-954.213,40	-59.537.931,15	-12.993.553,67	-41.422.057,08	-1.148.717,52	-55.564.328,27
Transferts	-38.178,72	31.261,15	54.433,97	47.516,40	39.345,75	133.554,74	107.366,22	280.266,71
Transfert vers les actifs détenus en vue de vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Valeur actuelle de l'obligation à la fin de la période	237.620.628,85	109.024.714,07	8.229.141,42	354.874.484,34	324.951.401,83	108.266.766,46	11.680.297,12	444.898.465,41

La répartition de la valeur actuelle de l'obligation, séparément pour la population active et la population inactive (pensionnés et ayants droit), est la suivante :

	31/12/2022			Total	31/12/2021			Total
	Postérieurs à l'emploi	A long terme	Indemnités de cessation d'emploi		Postérieurs à l'emploi	A long terme	Indemnités de cessation d'emploi	
Valeur actuelle de l'obligation à la fin de la période								
Obligation relative au personnel actif	50.562.706,41	109.024.714,07	8.229.141,42	167.816.561,90	91.874.500,15	108.266.766,46	11.680.297,12	211.821.563,73
Obligation relative au personnel retraité ou aux inactifs (ayants-droit, ...)	187.057.922,44	0,00	0,00	187.057.922,44	233.076.901,68	0,00	0,00	233.076.901,68
Total de l'obligation à la fin de la période	237.620.628,85	109.024.714,07	8.229.141,42	354.874.484,34	324.951.401,83	108.266.766,46	11.680.297,12	444.898.465,41

La réconciliation à l'état de la situation financière se présente comme suit :

	31/12/2022			Total	31/12/2021			Total
	Postérieurs à l'emploi	A long terme	Indemnités de cessation d'emploi		Postérieurs à l'emploi	A long terme	Indemnités de cessation d'emploi	
Situation du régime								
Valeur actuelle de l'obligation au 1er janvier	324.951.401,83	108.266.766,46	11.680.297,12	444.898.465,41	361.903.025,80	102.208.316,89	13.823.938,35	477.935.281,04
Juste valeur des actifs du régime au 1er janvier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	324.951.401,83	108.266.766,46	11.680.297,12	444.898.465,41	361.903.025,80	102.208.316,89	13.823.938,35	477.935.281,04
Montant non comptabilisé dû au plafonnement de l'actif	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif / (actif) net à l'état de la situation financière								
Au 1^{er} janvier	324.951.401,83	108.266.766,46	11.680.297,12	444.898.465,41	361.903.025,80	102.208.316,89	13.823.938,35	477.935.281,04
Charge totale comptabilisée dans les états financiers	10.010.218,46	45.072.989,12	-2.496.942,30	52.586.265,28	15.537.610,87	47.480.506,65	-994.923,71	62.023.193,81
Écarts actuariels reconnus dans les autres éléments du résultat global	-83.072.315,20	-	-	-83.072.315,20	-39.495.681,17	-	-	-39.495.681,17
Cotisations effectuées ou prestations versées directement par l'employeur	-14.268.676,24	-44.315.041,51	-954.213,40	-59.537.931,15	-12.993.553,67	-41.422.057,08	-1.148.717,52	-55.564.328,27
Transfert vers les actifs non courants détenus en vue de la vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres			0,00	0,00			0,00	0,00
A la fin de la période	237.620.628,85	109.024.714,07	8.229.141,42	354.874.484,34	324.951.401,83	108.266.766,46	11.680.297,12	444.898.465,41

Pour l'année 2023, le Groupe SNCB estime que les cotisations et les prestations versées directement seront de 13,5 millions EUR pour les avantages postérieurs à l'emploi, de 53,2 millions EUR pour les avantages à long terme (en ce compris les jours de crédit) et de 0,8 million EUR pour les indemnités de cessation d'emploi.

19.4 Décomposition des écarts actuariels

Les écarts actuariels se décomposent comme suit :

	31/12/2022			Total	31/12/2021			Total
	Postérieurs à l'emploi	A long terme	Indemnités de cessation d'emploi		Postérieurs à l'emploi	A long terme	Indemnités de cessation d'emploi	
Écarts actuariels de la période								
Écarts dus aux changements d'hypothèses financières	-117.461.174,71	-8.255.404,44	-1.911.662,55	-127.628.241,70	-37.926.541,16	-2.029.735,90	-378.394,47	-40.334.671,53
Écarts dus aux changements d'hypothèses démographiques	-422.895,12	0,00	0,00	-422.895,12	630.083,86	0,00	0,00	630.083,86
Écarts d'expérience	34.811.754,63	-208.916,63	-689.126,36	33.913.711,64	-2.199.223,87	101.501,89	-765.692,40	-2.863.414,38
Total des écarts actuariels	-83.072.315,20	-8.464.321,07	-2.600.788,91	-94.137.425,18	-39.495.681,17	-1.928.234,01	-1.144.086,87	-42.568.002,05

19.5 Hypothèses actuarielles et analyse de sensibilité

Hypothèses actuarielles

Les avantages au personnel sont calculés de façon actuarielle, sur base de la méthode des unités de crédit projetées. Les principaux paramètres (hypothèses financières et démographiques) utilisés pour le calcul de la dette sont résumés ci-dessous:

Hypothèses actuarielles à la clôture :

	31/12/2022	31/12/2021
Taux d'actualisation		
Pour les avantages postérieurs à l'emploi	3,80%	1,07%
Pour les autres avantages à long terme	0%-3,80%	0%-0,82%
Pour les indemnités de cessation d'emploi	3,66%	0%-0,44%
Taux de rendement attendu des actifs du régime	0,00%	0,00%
Taux d'inflation	2,00%	2,00%
Taux d'évolution des coûts médicaux	3,00%	3,00%
Tables de mortalité	MR et MR-3 (si nés après 1961)/FR	MR et MR-3 (si nés après 1961)/FR

Au 31 décembre, le taux d'actualisation appliqué pour actualiser les engagements est déterminé par référence au taux de marché à la date de clôture des obligations d'entreprises de première catégorie et de maturité comparable à celle des engagements (source : Bloomberg).

L'hypothèse d'augmentation des frais médicaux (inflation comprise) a été déterminée sur base du contrat en vigueur. Toutes les hypothèses reflètent la meilleure estimation du Groupe SNCB.

Durations moyennes pondérées

	31/12/2022	31/12/2021
Pour les avantages postérieurs à l'emploi	15,05	17,65
Pour les autres avantages à long terme (*)	9,33	10,84
Pour les indemnités de cessation d'emploi	6,62	7,99
Duration totale moyenne pondérée	14,11	16,61

(*) sans tenir compte de l'obligation relative aux jours de crédit

Les hypothèses de mortalité sont basées sur les tables de mortalité officielles belges et sur l'expérience observée au sein des Chemins de fer belges.

Espérance de vie moyenne

	Personnel actif (espérance de vie à la retraite)	Inactifs
Hommes	23,73	14,21
Femmes	24,90	11,04

Analyses de sensibilité

	Effet sur la valeur actuelle de l'obligation au 31/12/2022	
	Augmentation	Diminution
Taux d'actualisation (variation de 0,5%)		
Avantages postérieurs à l'emploi	-16.571.451,89	17.913.220,80
Autres avantages à long terme	-1.154.812,90	1.210.210,69
Indemnités de cessation d'emploi	-257.987,88	267.646,20
Evolution des coûts médicaux (variation de 1%)	7.760.063,51	-6.205.315,60
Indexation (variation de 0,25%)	6.585.638,31	-
Mortalité (variation de l'espérance de vie de 1 an)	16.124.872,34	-

Note 20 - Provisions

Les mouvements des années 2022 et 2021 se synthétisent comme suit :

EUR	Litiges juridiques	Assainissement du sol	Autres provisions	Total
Au 1^{er} janvier 2021	41.370.390,94	133.530.156,71	11.343.307,95	186.243.855,60
<u>Dont</u>				
Non courant	8.314.851,95	68.584.301,11	6.624.886,07	83.524.039,13
Courant	33.055.538,99	64.945.855,60	4.718.421,88	102.719.816,47
Comptabilisé à l'état du résultat global				
Dotations de l'exercice	8.547.708,04	8.493.958,56	1.518.017,74	18.559.684,34
Utilisations de l'exercice	-9.490.702,98	-6.766.273,35	-2.026.992,40	-18.283.968,73
Reprises de l'exercice (non utilisées)	-5.349.635,16	-1.771.632,78	-78.563,34	-7.199.831,28
Changement de taux		-2.712.111,10		-2.712.111,10
Passage du temps	39.340,72			39.340,72
Transferts - Autre			-1.540.144,19	-1.540.144,19
Au 31 décembre 2021	35.117.101,56	130.774.098,04	9.215.625,76	175.106.825,36
<u>Dont</u>				
Non courant	6.764.008,05	51.970.427,63	8.103.928,39	66.838.364,07
Courant	28.353.093,51	78.803.670,41	1.111.697,37	108.268.461,29

EUR	Litiges juridiques	Assainissement du sol	Autres provisions	Total
Au 1^{er} janvier 2022	35.117.101,56	130.774.098,04	9.215.625,76	175.106.825,36
<u>Dont</u>				
Non courant	6.764.008,05	51.970.427,63	8.103.928,39	66.838.364,07
Courant	28.353.093,51	78.803.670,41	1.111.697,37	108.268.461,29
Comptabilisé à l'état du résultat global				
Dotations de l'exercice	3.344.228,44	5.905.307,13	11.920.104,12	21.169.639,69
Utilisations de l'exercice	-1.127.029,35	-1.689.271,14	-210.859,35	-3.027.159,84
Reprises de l'exercice (non utilisées)	-2.043.682,84	-4.946.014,69	-9.846,36	-6.999.543,89
Changement de taux	-1.127.253,84	-5.757.627,62		-6.884.881,46
Passage du temps		14.741,15		14.741,15
Transfert vers les actifs non courants				0,00
Transferts - Autre				0,00
Au 31 décembre 2022	34.163.363,97	124.301.232,87	20.915.024,17	179.379.621,01
<u>Dont</u>				
Non courant	11.496.068,52	34.592.937,02	8.429.962,82	54.518.968,36
Courant	22.667.295,45	89.708.295,85	12.485.061,35	124.860.652,65

La provision pour litiges juridiques correspond à la valeur actuelle de la meilleure estimation des sorties de ressources représentatives d'avantages économiques sur une période de 20 ans en raison de litiges juridiques intentés contre le Groupe SNCB. Elle est ajustée à la date de clôture sur base d'une réestimation par Legal Affairs des risques encourus dans le cadre des litiges en cours et de la valeur actualisée des flux futurs attendus selon la courbe IRS. Au 31 décembre 2022, elle s'élève à 34.163.363,97 EUR et concerne presque exclusivement la SNCB (34.003.363,97 EUR).

La provision pour assainissement du sol représente la valeur actuelle du coût estimé des travaux à effectuer sur une période de 20 ans pour ce qui concerne les obligations légales connues et implicites de dépollution des terrains. Elle a été constituée pour faire face aux frais de dépollution à long terme des terrains sur base des coûts estimés par les services techniques et de leur timing de réalisation ainsi que de la courbe des taux. Elle concerne exclusivement la SNCB et s'élève à 124.301.232,87 EUR au 31 décembre 2022.

Note 21 - Dettes financières

21.1 Dettes financières

La présente note fournit des informations sur les termes contractuels des emprunts portant intérêts conclus par le Groupe SNCB. Pour plus d'informations sur l'exposition du Groupe SNCB au risque de taux d'intérêt, de change et de liquidité, nous renvoyons le lecteur à la note 2.

Un détail des dettes financières, par type et séparées en court et moyen terme est présenté dans le tableau ci-dessous :

Dettes financières		31/12/2022				TOTAL
	Notes	Endettement net			Autres	
		Nominal	Ajustements de juste valeur	Charges à imputer	Autres	
Dettes financières - non courantes						
Emprunts auprès des institutions financières		1.675.476.426,68	0,00	4.228.427,33	0,00	1.679.704.854,01
Emprunts obligataires		475.307.512,05	0,00	5.511.033,67	0,00	480.818.545,72
Dettes locatives	21.2	22.241.283,72	0,00	0,00	0,00	22.241.283,72
Autres dettes financières		226.354.920,42	6.904.709,43	11.419.786,76	0,00	244.679.416,61
Total		2.399.380.142,87	6.904.709,43	21.159.247,76	0,00	2.427.444.100,06
Dettes financières - courantes						
Découverts bancaires	14	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts auprès des institutions financières		346.607.114,96	0,00	4.523.929,58	0,00	351.131.044,54
Emprunts obligataires		0,00	0,00	5.493.357,53	0,00	5.493.357,53
Dettes locatives	21.2	9.519.579,32	0,00	58.719,35	0,00	9.578.298,67
Billets de trésorerie		49.969.003,40	0,00	0,00	0,00	49.969.003,40
Autres dettes financières		32.183.101,90	469.944,77	1.847.360,77	0,00	34.500.407,44
Total		438.278.799,58	469.944,77	11.923.367,23	0,00	450.672.111,58
Total dettes financières		2.837.658.942,45	7.374.654,20	33.082.614,99	0,00	2.878.116.211,64
Dettes financières		31/12/2021				TOTAL
	Notes	Endettement net			Autres	
		Nominal	Ajustements de juste valeur	Charges à imputer	Autres	
Dettes financières - non courantes						
Emprunts auprès des institutions financières		1.610.994.804,24	0,00	3.760.905,01	0,00	1.614.755.709,25
Emprunts obligataires		468.636.707,26	0,00	5.242.965,22	0,00	473.879.672,48
Dettes locatives	21.2	30.192.518,74	0,00	0,00	0,00	30.192.518,74
Autres dettes financières		235.090.982,98	20.143.061,84	11.685.930,02	0,00	266.919.974,84
Total		2.344.915.013,22	20.143.061,84	20.689.800,25	0,00	2.385.747.875,31
Dettes financières - courantes						
Découverts bancaires	14	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts auprès des institutions financières		404.885.007,86	0,00	3.572.340,03	0,00	408.457.347,89
Emprunts obligataires		0,00	0,00	5.493.357,53	0,00	5.493.357,53
Dettes locatives	21.2	9.351.244,12	0,00	58.871,07	0,00	9.410.115,19
Billets de trésorerie		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres dettes financières		131.437.017,24	0,00	2.945.399,11	0,00	134.382.416,35
Total		545.673.269,22	0,00	12.069.967,74	0,00	557.743.236,96
Total dettes financières		2.890.588.282,44	20.143.061,84	32.759.767,99	0,00	2.943.491.112,27

	31/12/2022	31/12/2021
Dettes financières - non courantes		
SNCB	2.425.463.287,71	2.382.899.808,67
Filiales	1.980.812,35	2.848.066,64
Valeur comptable nette	2.427.444.100,06	2.385.747.875,31
Dettes financières - courantes		
SNCB	448.861.271,35	556.120.908,05
Filiales	1.810.840,23	1.622.328,91
Valeur comptable nette	450.672.111,58	557.743.236,96

Tableau de mutations de valeur des dettes financières

Le tableau ci-dessous donne un aperçu exhaustif des mouvements sur les dettes financières :

	Variation des dettes financières								31/12/2022
	31/12/2021	Nouvelles opérations	Paiements	Charges d'intérêts	Produits divers	Effets de change	Variations de la juste valeur	Autres	
Découverts bancaires	0,00	0,00	-1.993.780,15	1.993.780,15	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts auprès des institutions financières	2.023.213.057,14	357.516.803,93	-383.035.465,07	27.466.445,47	0,00	5.675.057,08	0,00	0,00	2.030.835.898,55
Emprunts obligataires	479.373.030,01	6.670.804,79	-15.530.004,79	15.798.073,24	0,00	0,00	0,00	0,00	486.311.903,25
Dettes locatives	39.602.633,93	2.101.906,57	-10.767.289,78	1.152.400,56	0,00	0,00	0,00	-270.068,89	31.819.582,39
Billets de trésorerie	0,00	49.969.003,40	-153.045,69	153.045,69	0,00	0,00	0,00	0,00	49.969.003,40
Autres dettes financières	401.302.391,19	14.657.682,04	-148.543.402,09	16.708.398,62	0,00	7.823.161,93	-12.768.407,64	0,00	279.179.824,05
Total	2.943.491.112,27	430.916.200,73	-560.022.987,57	63.272.143,73	0,00	13.498.219,01	-12.768.407,64	-270.068,89	2.878.116.211,64

Les nouvelles transactions conclues par le Groupe SNCB comprennent, hors capitalisation des intérêts :

- la reconnaissance de dettes locatives en application de IFRS 16 pour un montant de 2.101.906,24 EUR ;
- plusieurs financements à long terme pour un montant total de 350 millions EUR dès quels 100 millions EUR à taux fixe conclus auprès de la Banque Européenne d'Investissement et 250 millions à taux variable conclus auprès d'Eurofima d'une durée de 8 à 11 ans ;
- L'émission de papier commercial pour un montant de 49.969.003,40 EUR ;
- des transactions à court terme avec des entreprises liées hors du périmètre de consolidation.

La fin anticipée de certaines transactions locatives ont conduit à une décomptabilisation des dettes locatives pour un total de 270.068,89 EUR.

Le total des paiements peut-être subdivisé en remboursements du montant nominal de la dette existante (497.073.690,84 EUR) et le paiement des intérêts (62.949.296,73 EUR). Les variations de la juste valeur de la dette sont reconnues dans le résultat net (-11.052.768,17 EUR) et dans les autres éléments du résultat global (-1.715.639,47 EUR : composant du risque de crédit propre au Groupe SNCB en application de IFRS 9).

La juste valeur des dettes financières est reprise dans la note 32.

Caractéristiques des dettes financières

Le tableau ci-dessous donne l'allocation des différentes dettes financières par devises d'émission, type de taux et durée restante.

Caractéristiques des dettes financières		31/12/2022			
	Devise	Coupon	Echéance finale	Nominal (Devise)	Valeur comptable (EUR)
Découverts bancaires	EUR	N/A	< 1an	0,00	0,00
	<i>Total EUR</i>			<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Total découverts bancaires					0,00
Emprunts auprès des institutions financières	EUR	Variable	< 1an	125.000.000,00	125.597.083,34
			1 - 2 ans	60.900.000,00	61.086.915,50
			2 - 5 ans	70.982.595,17	71.153.724,38
			> 5 ans	409.402.000,00	410.276.334,26
		0% - 2%	< 1an	200.000.000,00	200.615.000,00
			1 - 2 ans	114.350.000,00	114.846.056,66
			2 - 5 ans	171.651.300,00	171.740.342,68
			> 5 ans	606.200.000,00	606.533.395,92
		2% - 4%	1 - 2 ans	15.000.000,00	15.169.085,55
			2 - 5 ans	150.000.000,00	150.911.230,56
	<i>Total EUR</i>			<i>1.923.485.895,17</i>	<i>1.927.929.168,85</i>
	USD	4% - 6%	< 1an	6.758.772,71	6.699.109,01
			2 - 5 ans	6.605.221,87	6.547.589,03
			> 5 ans	35.004.730,20	34.706.070,57
		6% - 8%	2 - 5 ans	28.863.256,69	27.879.407,67
			> 5 ans	28.031.350,64	27.074.553,42
	<i>Total USD</i>			<i>105.263.332,11</i>	<i>102.906.729,70</i>
Total emprunts auprès des institutions financières					2.030.835.898,55
Emprunts obligataires	EUR	Zéro Coupon	> 5 ans	213.000.000,00	137.621.132,46
		0% - 2%	> 5 ans	190.000.000,00	189.882.399,24
		2% - 4%	> 5 ans	100.000.000,00	102.287.729,50
		4% - 6%	2 - 5 ans	55.000.000,00	56.520.642,05
	<i>Total EUR</i>			<i>558.000.000,00</i>	<i>486.311.903,25</i>
Total emprunts obligataires					486.311.903,25
Dettes locatives	EUR	0% - 2%	< 1an	34.720,16	34.720,16
			1 - 2 ans	2.708.567,41	2.708.553,10
			2 - 5 ans	11.737.609,62	11.737.609,62
			> 5 ans	5.282.723,02	5.282.723,02
		2% - 4%	2 - 5 ans	1.359.183,66	1.359.183,66
			> 5 ans	7.271.175,80	7.329.909,46
		> 10%	2 - 5 ans	3.366.883,37	3.366.883,37
	<i>Total EUR</i>			<i>31.760.863,04</i>	<i>31.819.582,39</i>
Total dettes locatives					31.819.582,39
Billets de trésorerie	EUR	Variable	< 1an	50.000.000,00	49.969.003,40
	<i>Total EUR</i>			<i>50.000.000,00</i>	<i>49.969.003,40</i>
Total billets de trésorerie					49.969.003,40
Autres dettes financières	EUR	Variable	< 1an	2.741,88	2.741,88
		0% - 2%	1 - 2 ans	4.500.000,00	4.500.910,00
			2 - 5 ans	10.500.000,00	10.506.203,34
			> 5 ans	45.000.000,00	45.000.000,00
	<i>Total EUR</i>			<i>60.002.741,88</i>	<i>60.009.855,22</i>
		4% - 6%	< 1an	25.219.851,92	24.095.098,79
			> 5 ans	33.587.801,56	33.269.854,57
		6% - 8%	< 1an	9.132.682,40	9.138.078,61
			2 - 5 ans	67.898.375,24	69.246.014,00
			> 5 ans	76.097.700,73	83.420.922,86
	<i>Total USD</i>			<i>211.936.411,85</i>	<i>219.169.968,83</i>
Total autres dettes financières					279.179.824,05
Total dettes financières					2.878.116.211,64

Caractéristiques des dettes financières	31/12/2021				Valeur comptable (EUR)
	Devise	Coupon	Echéance finale	Nominal (Devise)	
Découverts bancaires	EUR	NA	< 1an	0,00	0,00
	Total EUR				0,00
Total découverts bancaires					0,00
Emprunts auprès des institutions financières	EUR	Variable	1 - 2 ans	125.000.000,00	124.973.986,11
			2 - 5 ans	60.900.000,00	60.876.156,03
			> 5 ans	237.372.726,64	237.222.740,54
		0% - 2%	1 - 2 ans	200.000.000,00	200.615.000,00
			2 - 5 ans	286.001.300,00	286.584.569,31
			> 5 ans	606.200.000,00	606.532.673,16
		2% - 4%	1 - 2 ans	400.000.000,00	399.901.223,05
			2 - 5 ans	15.000.000,00	15.159.493,86
	Total EUR				1.930.474.026,64
	USD	4% - 6%	1 - 2 ans	6.392.856,38	5.963.002,05
			2 - 5 ans	6.246.971,95	5.827.527,98
			> 5 ans	33.099.685,58	30.883.277,79
		6% - 8%	2 - 5 ans	12.044.735,23	10.948.541,71
			> 5 ans	41.503.238,74	37.724.865,55
	Total USD				99.287.487,88
Total emprunts auprès des institutions financières					2.023.213.057,14
Emprunts obligataires	EUR	Zéro Coupon	> 5 ans	213.000.000,00	130.862.931,40
		0% - 2%	> 5 ans	190.000.000,00	189.818.244,18
		2% - 4%	> 5 ans	100.000.000,00	102.273.876,92
		4% - 6%	2 - 5 ans	55.000.000,00	56.417.977,51
	Total EUR				479.373.030,01
Total emprunts obligataires					479.373.030,01
Dettes locatives	EUR	0% - 2%	< 1an	32.875,37	32.875,37
			1 - 2 ans	428.633,20	428.633,20
			2 - 5 ans	21.921.447,40	21.921.425,95
			> 5 ans	5.665.012,85	5.665.012,85
		2% - 4%	> 5 ans	7.290.842,42	7.349.734,94
		> 10%	2 - 5 ans	4.204.951,62	4.204.951,62
	Total EUR				39.602.633,93
Total dettes locatives					39.602.633,93
Billets de trésorerie	EUR	Variable	< 1an	0,00	0,00
	Total EUR				0,00
Total billets de trésorerie					0,00
Autres dettes financières	EUR	Variable	< 1an	1.133.000,00	1.133.000,00
		0% - 2%	2 - 5 ans	12.000.000,00	12.004.973,50
			> 5 ans	48.000.000,00	48.002.495,50
		4% - 6%	< 1an	76.587.688,54	76.640.578,94
	Total EUR				137.720.688,54
		4% - 6%	< 1an	60.933.117,46	59.002.665,34
			1 - 2 ans	23.914.168,88	24.521.544,06
			> 5 ans	31.759.869,75	29.605.257,62
		6% - 8%	1 - 2 ans	8.548.898,50	8.645.166,56
			2 - 5 ans	36.105.207,91	35.345.456,28
			> 5 ans	98.286.311,49	106.401.253,39
	Total USD				259.547.573,99
Total autres dettes financières					401.302.391,19
Total dettes financières					2.943.491.112,27

21.2 Dettes financières relatives aux contrats de location

Les échéances des dettes locatives sont les suivantes :

	A moins d'1 an	Entre un 1 et 5 ans	A plus de 5 ans	Total
Valeur actualisée des paiements minimaux futurs - 31/12/2022				
Paiements minimaux futurs	10.471.781,11	13.841.526,51	21.921.701,62	46.235.009,24
Intérêts / Charges futures d'intérêts sur contrats	-893.482,44	-1.676.580,36	-11.845.364,05	-14.415.426,85
Total	9.578.298,67	12.164.946,15	10.076.337,57	31.819.582,39
Valeur actualisée des paiements minimaux futurs - 31/12/2021				
Paiements minimaux futurs	10.493.362,96	21.962.357,28	22.662.454,11	55.118.174,35
Intérêts / Charges futures d'intérêts sur contrats	-1.083.247,77	-2.310.452,37	-12.121.840,28	-15.515.540,42
Total	9.410.115,19	19.651.904,91	10.540.613,83	39.602.633,93

A l'exception des contrats de location à court terme, ceux dont le montant sous-jacent est de faible valeur et ceux qui ne sont pas considérés comme des contrats de location en application de IFRS 16, les contrats de location conclus par le Groupe SNCB sont :

- des contrats d'emphytéose pour des bâtiments d'une durée de 20 à 93 ans sans option d'achat ;
- des contrats de location de bâtiments et terrains d'une durée de 2 à 15 ans sans option d'achat ;
- des contrats de location de matériel roulant d'une durée de 3 ans avec une option de prolongation de 3 ans (exercée) sans option d'achat ;
- des contrats de location de voitures de sociétés d'une durée de 4 à 5 ans sans option d'achat ;
- des contrats de location pour des actifs divers (chariots élévateurs, ...) d'une durée de 2 à 8 ans sans option d'achat.

Note 22 - Actifs / passifs d'impôts différés et courants

EUR	31/12/2022	31/12/2021
Impôts courants		
Créances d'impôt courant	1.533.595,03	1.594.868,95
Dettes d'impôt courant	-69.433,85	-185.411,36
	1.603.028,88	1.780.280,31
Impôts différés		
Actifs d'impôt différé	0,00	0,00
Passifs d'impôt différé	0,00	-1.199.518,52
Situation nette d'impôts différés	0,00	-1.199.518,52

Les mouvements de l'année se synthétisent comme suit :

EUR	31/12/2022	31/12/2021
Actifs d'impôts différés		
Au 1 ^{er} janvier	0,00	0,00
Impôts imputés en résultat net	0,00	
Impôts imputés aux autres éléments du résultat global	0,00	
Au 31 décembre	0,00	0,00

EUR	31/12/2022	31/12/2021
Passifs d'impôts différés		
Au 1 ^{er} janvier	-1.199.518,52	-1.554.247,77
Impôts imputés en résultat net	1.199.518,52	348.064,90
Autres mouvements		6.664,35
Au 31 décembre	0,00	-1.199.518,52

Suite à la fusion avec Publifer, le passif d'impôt différé reconnu depuis 2017 (suite au regroupement d'entreprise réalisé par étapes et à la valorisation à la juste valeur des actifs acquis lors de ce regroupement) a été annulé en 2022.

	Etat de la situation financière	
	31/12/2022	31/12/2021
Impôts différés actifs		
Pertes fiscales récupérables et autres déductions fiscales	284.413.883,71	264.256.508,60
Provision litige juridique, assainissement du sol et produits dérivés,...	11.310.026,06	13.338.905,89
Dettes pour avantages au personnel	33.358.273,86	39.172.664,84
Réduction de valeur sur créances commerciales et autres débiteurs	2.243.766,72	1.028.087,77
Instruments financiers à la juste valeur	0,00	21.026.303,65
Impôts différés actifs bruts	331.325.950,34	338.822.470,74
Impôts différés passifs		
Immobilisations corporelles et immeubles placement	9.615.645,94	11.016.916,68
Instruments financiers à la juste valeur	286.762,13	
Impôts différés passifs bruts	9.902.408,07	11.016.916,68
Moins: impôts différés actifs non reconnus	-321.423.542,27	-329.005.072,58
Situation nette d'impôts différés	0,00	-1.199.518,52

Les autres déductions fiscales concernent les crédits d'investissements. Les crédits d'investissements et les pertes fiscales reportables ont une valeur économique qui est reconnue dans les comptes sous la forme d'un actif d'impôt différé lorsqu'il est probable que ces crédits d'investissements et ces pertes fiscales pourront être utilisés en raison de bénéfices taxables attendus au cours des exercices comptables futurs.

La capacité du Groupe SNCB à recouvrer les actifs d'impôts différés est appréciée au travers d'une analyse basée notamment sur le plan d'affaires et sur les aléas liés aux conjonctures économiques et aux incertitudes des marchés sur lesquels le Groupe SNCB intervient. Au vu des différentes incertitudes décrites ci-avant, le Groupe s'est basé sur un horizon de temps de trois années dans son analyse. Compte tenu de certaines incertitudes sur les prévisions futures (en particulier pour 2023 qui est la première année d'application du contrat de service public), le Groupe SNCB n'a reconnu aucun actif d'impôt différé relatif aux pertes fiscales reportées et aux crédits d'investissements au 31 décembre 2022.

Note 23 - Dettes commerciales

EUR	31/12/2022			31/12/2021		
	Instruments financiers	Autres	Total	Instruments financiers	Autres	Total
	<u>Note</u>					
Dettes commerciales - non courantes						
Avances reçues relatives aux contrats de construction	10		0,00		1.745.953,45	1.745.953,45
Total		0,00	0,00	0,00	1.745.953,45	1.745.953,45
Dettes commerciales - courantes						
Pouvoirs Publics		175,21	175,21	52,73		52,73
Fournisseurs		476.160.548,67	12.972.146,64	489.132.695,31	361.859.999,89	14.797.825,37
Avances reçues relatives aux contrats de construction	10		6.476.922,07		4.431.039,41	4.431.039,41
Total		476.160.723,88	19.449.068,71	495.609.792,59	361.860.052,62	19.228.864,78
Total dettes commerciales		476.160.723,88	19.449.068,71	495.609.792,59	361.860.052,62	20.974.818,23

Soit :

EUR	31/12/2022			31/12/2021		
	Instruments financiers	Autres	Total	Instruments financiers	Autres	Total
Non courant						
SNCB		0,00	0,00	0,00	1.745.953,45	1.745.953,45
Autres filiales		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Valeur comptable nette		0,00	0,00	0,00	1.745.953,45	1.745.953,45
Courant						
SNCB	465.177.481,06	19.449.068,71	484.626.549,77	347.595.274,22	19.228.864,78	366.824.139,00
Autres filiales	10.983.242,82		10.983.242,82	14.264.778,40		14.264.778,40
Valeur comptable nette	476.160.723,88	19.449.068,71	495.609.792,59	361.860.052,62	19.228.864,78	381.088.917,40

A la SNCB, les dettes commerciales non courantes concernent les avances reçues dans le cadre des contrats de cofinancement.

Note 24 - Dettes sociales

EUR	31/12/2022	31/12/2021
Précompte retenu	44.490,07	42.489,95
ONSS	711,02	283.558,14
Rémunérations	-746,46	11.435,48
Pécules de vacances	71.873.389,04	64.045.016,47
Autres dettes sociales	47.253.040,89	38.936.443,60
Total	119.170.884,56	103.318.943,64
Dont		
Dettes sociales échues	1.832.850,58	1.869.919,48
Dettes sociales non échues	117.338.033,98	101.449.024,16

Au 31 décembre 2022 (2021), la part de la SNCB dans les dettes sociales est de 113.311.881,73 EUR (98.086.251,40 EUR).

La part des filiales dans le total des dettes sociales est de 5.859.002,83 EUR (5.232.692,24 EUR).

Note 25 - Subsidies

25.1 Subsidies en capital

Les mouvements de l'année se synthétisent comme suit :

	2022	2021
Subsidies en capital		
Au 1^{er} janvier	7.645.807.091,11	7.413.102.771,07
Nouveaux subsides	650.903.415,30	669.321.754,45
Affectés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-468.777.222,61	-436.617.434,41
Au 31 décembre	7.827.933.283,80	7.645.807.091,11
Dont		
Non courant	7.395.545.590,20	7.204.545.849,41
Courant	432.387.693,60	441.261.241,70

Les subsides en capital, obtenus dans le cadre des investissements en immobilisations incorporelles et corporelles, sont présentés au passif de l'état de la situation financière et sont reconnus en résultat d'exploitation au même rythme que les amortissements des immobilisations pour lesquelles ils ont été obtenus. Les subsides en capital acquis mais non encore encaissés sont repris à la rubrique Créances commerciales et autres débiteurs.

Les nouveaux subsides en capital de 2022 sont intégralement attribuables à la société-mère. Il n'y a pas de nouveaux subsides en capital acquis par les filiales.

Le montant de -468.777.222,61 EUR en 2022 (2021 : -436.617.434,41 EUR) concerne pour -485.303.185,46 EUR (2021 : -447.333.687,84 EUR) la prise en résultat des subsides en capital, pour 6.434.874,00 EUR (2021 : 10.716.253,43 EUR) la reconstitution des subsides non amortis annulés suite à des cessions d'actifs subsidiés et pour 10.091.088,85 EUR (2021 : 0,00 EUR) la reconnaissance d'intérêts sur les subsides non-affectés. La prise en résultat des subsides en capital de 2022 (-485.303.185,46 EUR) inclut un montant de -10 millions EUR suite au changement d'estimation comptable du matériel roulant (voir note 6.1).

25.2 Subsidies d'exploitation

Les mouvements de l'année se synthétisent comme suit :

	2022	2021
Subsidies d'exploitation à recevoir		
Au 1^{er} janvier	377.262.908,01	290.523.862,90
Nouveaux subsides	1.153.202.632,39	1.146.806.725,29
Encaissements	-882.351.011,15	-1.060.067.680,47
Autres mouvements	5.660.377,36	0,29
Au 31 décembre	653.774.906,61	377.262.908,01

Les subsides d'exploitation du Groupe SNCB sont intégralement attribuables à la maison-mère et incluent la dotation de base (fixe et variable), la dotation pour la sécurité et la lutte contre le terrorisme et le radicalisme. Au 31 décembre 2022, ils incluent aussi une subvention exceptionnelle pour compenser les coûts des prix de l'énergie et des salaires (143.268.148 EUR) et une subvention d'exploitation de 26.750.000 EUR (2021 : 298.900.000 EUR) pour compenser l'impact de la crise sanitaire sur les comptes des missions de service public de la SNCB pour 2022 (2021). Les autres mouvements concernent la TVA due à l'Etat calculée sur l'enveloppe de 100.000.000 EUR accordée pour le Hello Belgium Rail Pass.

Les subsides acquis pour compenser la part de l'Etat dans la gratuité du déplacement domicile-travail (30.018.831,61 EUR) sont comptabilisés dans les produits.

Les subsides d'exploitation acquis mais non encore encaissés sont repris à la rubrique Créances commerciales et autres débiteurs.

25.3 Subsides financiers

Les mouvements de l'année se synthétisent comme suit :

	2022	2021
Subsides financiers à recevoir		
Au 1er janvier	16.569.964,52	17.146.543,26
Nouveaux subsides	21.711.857,83	22.798.308,95
Encaissements	-22.380.857,78	-23.374.887,69
Au 31 décembre	15.900.964,57	16.569.964,52

Les subsides financiers incluent les produits d'intérêts qui découlent des créances sur l'Etat dans le cadre des contrats de préfinancement « Te Kort TGV », des projets régionaux prioritaires, du préfinancement du matériel roulant et des cofinancements. Les intérêts acquis dans le cadre des contrats « Back to Back » ne sont pas considérés comme des subsides.

Les créances relatives aux subsides financiers sont comptabilisées dans la rubrique Créances commerciales et autres débiteurs.

Les nouveaux subsides financiers sont comptabilisés dans le résultat net en déduction des charges financières (voir note 29.2).

Note 26 - Autres dettes

EUR	31/12/2022			31/12/2021		
	Instruments financiers	Autres	Total	Instruments financiers	Autres	Total
Autres dettes - non courantes						
Fonds gérés pour compte de tiers (Fonds RER)			0,00			0,00
Commissions opérations de financement alternatif		13.427.193,56	13.427.193,56		15.467.349,69	15.467.349,69
Autres dettes	235.859,99		235.859,99	235.859,99		235.859,99
Total	235.859,99	13.427.193,56	13.663.053,55	235.859,99	15.467.349,69	15.703.209,68
Autres dettes - courantes						
Fonds gérés pour compte de tiers (Fonds RER)			0,00	63.582,30		63.582,30
Commissions opérations de financement alternatif			0,00		2.400.254,36	2.400.254,36
Produits à reporter		127.626.783,92	127.626.783,92		110.541.138,66	110.541.138,66
Charges à imputer	3.589.504,08	-227.854,11	3.361.649,97	20.452.575,54		20.452.575,54
Dettes envers parties liées	299.815,48		299.815,48	146.250,20		146.250,20
Dettes diverses sur l'Etat	3.119.909,93		3.119.909,93	3.588.639,98	21.396.182,64	24.984.822,62
TVA, impôts et précomptes à payer		428.633,29	428.633,29		355.318,51	355.318,51
Autres dettes	34.005.027,41	1.485.066,48	35.490.093,89	11.548.149,26	1.431.314,92	12.979.464,18
Total	41.014.256,90	129.312.629,58	170.326.886,48	35.799.197,28	136.124.209,09	171.923.406,37
Total Autres dettes	41.250.116,89	142.739.823,14	183.989.940,03	36.035.057,27	151.591.558,78	187.626.616,05

Au 31 décembre 2022, la part de la SNCB dans les Autres dettes est de 182.556.687,92 (182.647.408,83 EUR en 2021), celle des filiales de 1.433.252,11 EUR (4.979.207,22 EUR en 2021).

Parmi les Autres dettes de la SNCB figurent notamment au 31 décembre 2022 :

- 15.344.829,38 EUR (17.867.604,05 EUR en 2021) de commissions sur les opérations de financement alternatif (NPV) ;
- 19.550.000,00 EUR de cautionnements reçus dans le cadre des CSA.

Les produits à reporter et charges à imputer concernent principalement la SNCB et comprennent essentiellement les produits et charges relatifs au trafic et aux relations inter-réseaux.

Au 31 décembre 2022, les dettes diverses envers l'Etat comprennent la partie non consommée de la compensation Covid reçue (2.100.000,00 EUR). Elles incluent aussi la partie des subsides d'exploitation et des subsides en capital reçus par la SNCB dans le cadre des mesures anti-terrorisme excédant les charges réelles d'exploitation et d'investissement de la Société (418.594,93 EUR en 2022 et 893.039,98 EUR en 2021).

Note 27 - Produits et charges d'exploitation

27.1 Produits d'exploitation

27.1.1 Produits

	31/12/2022	31/12/2021
Transport	816.282.855,20	548.055.690,65
<i>National</i>	739.625.518,08	507.017.956,83
<i>International</i>	76.492.287,59	40.805.848,51
<i>Freight Services</i>	165.049,53	231.885,31
Gestion du patrimoine	214.329.565,33	210.717.396,92
Prestations de services	2.662.286,08	7.915.631,65
Divers	43.461.851,89	56.951.563,78
Total produits	1.076.736.558,50	823.640.283,00

Soit :

	31/12/2022	31/12/2021
SNCB	1.074.025.383,21	808.341.271,15
Publifer		9.301.455,66
Ypto	2.662.286,08	5.708.925,23
Eurogare		262.977,04
Autres filiales	48.889,21	25.653,92
Total produits	1.076.736.558,50	823.640.283,00

27.1.2 Autres produits d'exploitation

	31/12/2022	31/12/2021
Plus-value sur cessions d'immobilisations incorporelles, corporelles, immeubles de placement et actifs non courants détenus en vue de la vente	21.913.407,87	79.687.589,53
Création Eurostar Group (apports en 04/2022)	44.743.497,58	
NPV réalisées sur opérations de financement alternatif	2.757.435,88	3.068.450,09
Refacturation de charges	6.703.671,56	18.318.384,93
Produits d'exploitation divers (amendes, indemnisations reçues, etc.)	14.980.019,21	15.902.228,51
Autres	3.190.560,63	46.647.310,43
Total autres produits d'exploitation	94.288.592,73	163.623.963,49

Soit :

	31/12/2022	31/12/2021
SNCB	93.908.357,56	163.350.807,02
Autres filiales	380.235,17	273.156,47
Total autres produits d'exploitation	94.288.592,73	163.623.963,49

Au 31 décembre 2022 et 2021, les plus-values concernent principalement la vente de terrains et de bâtiments de la SNCB ainsi que l'octroi de droits réels. Lors des apports de THI Factory et de Eurostar International dans la nouvelle société Eurostar Group (voir notes 8 et 12), la SNCB a dégagé une plus-value de 44.743.497,58 EUR.

Les Autres produits d'exploitation de 2021 incluent 37.753.894 EUR d'indemnités reçues dans le cadre d'un accord commercial relatif à la livraison de matériel roulant ferroviaire.

27.2 Charges d'exploitation

27.2.1 Services et biens divers

	31/12/2022	31/12/2021
Redevances	419.000.848,17	384.311.187,73
Rétributions de tiers	130.064.967,10	152.120.084,94
Fournitures	208.324.595,47	148.845.603,34
Entretiens et réparations	107.237.392,73	110.720.905,74
Coûts HR Rail et frais de personnel diver	43.223.399,50	43.808.430,89
Frais liés à l'exploitation	47.477.097,44	49.975.539,73
Loyers et charges locatives	19.045.948,27	19.487.974,09
Provisions pour risques et charges	4.258.054,50	-8.182.827,21
Autres	61.327.446,39	76.319.503,31
Total services et biens divers	1.039.959.749,57	977.406.402,56

Soit :

	31/12/2022	31/12/2021
SNCB	986.615.790,16	894.825.723,76
Ypto	52.691.568,16	60.425.030,68
Eurogare		19.236.441,44
Publifer		1.987.447,34
Autres filiales	652.391,25	931.759,34
Total services et biens divers	1.039.959.749,57	977.406.402,56

En 2022, la crise inflatoire et énergétique impacte les coûts de la SNCB. Par rapport au 31 décembre 2021, les redevances augmentent de 34.689.660,44 EUR dont +14.027.730,85 EUR pour la redevance infrastructure de la SNCB. Les fournitures augmentent de 59.478.992,13 EUR dont +50.465.056,85 EUR pour les coûts de l'énergie de traction électrique supportés par la SNCB.

La charge comptabilisée au 31 décembre 2022 relative aux contrats de location à court terme et à ceux de faible valeur s'élève à 2.447.113,20 EUR.

27.2.2 Autres charges d'exploitation

		31/12/2022	31/12/2021
	<u>Notes</u>		
Moins-values sur cessions d'immobilisations incorporelles, corporelles, immeubles de placement et actifs non courants détenus en vue de la vente	15	68.980,06	21.902,89
Réductions de valeur sur créances commerciales et autres débiteurs	9	1.639.878,45	-715.908,71
Réductions de valeur sur commandes en cours		-310.667,17	-464.552,80
Réductions de valeur sur stocks	13	30.953.847,08	20.417.990,79
Pertes de valeur sur actifs non courants détenus en vue de la vente	15	427.203,93	136.683,41
Autres charges d'exploitation		7.687.921,02	5.409.730,84
Total autres charges d'exploitation		40.467.163,37	24.805.846,42

Soit :

		31/12/2022	31/12/2021
SNCB		40.186.195,72	24.678.454,75
Filiales		280.967,65	127.391,67
Total autres charges d'exploitation		40.467.163,37	24.805.846,42

Note 28 - Frais de personnel

28.1 Frais de personnel

		31/12/2022	31/12/2021
	<u>Note</u>		
Salaires et rémunérations et autres avantages à court terme		962.566.058,18	904.688.470,86
Charges de sécurité sociale		201.855.393,49	192.199.507,35
Avantages de type cotisations définies		4.778.372,07	4.468.789,69
Avantages postérieurs à l'emploi	19.2	6.574.213,58	13.945.199,35
Autres avantages à long terme	19.2	44.798.165,72	47.409.625,65
Indemnités de cessation d'emploi	19.2	-2.546.354,94	-1.000.202,03
Autres		9.027.300,14	8.877.261,36
Total frais de personnel		1.227.053.148,24	1.170.588.652,23

La charge financière relative aux avantages au personnel est enregistrée en résultats financiers cfr. note 29.

28.2 Effectif du personnel

	31/12/2022	31/12/2021
A. Effectif du personnel		
Effectif moyen du personnel (en ETP)	17.059	17.457
Ouvriers	5.966	6.407
Employés	10.433	10.410
Personnel de direction	661	640
B. Intérimaires (en ETP)		
Nombre moyen calculé en équivalents temps plein	0	0

Note 29 - Produits et charges financiers

29.1 Produits financiers

		31/12/2022	31/12/2021
	<u>Note</u>		
<i>Produits d'intérêt sur</i>		<u>16.353.469,79</u>	<u>17.835.093,45</u>
actifs financiers au coût amorti			
non dépréciés		14.436.817,69	15.320.229,11
dépréciés		0,00	0,00
actifs financiers à la juste valeur par le biais			
du résultat net		2.038.294,62	2.557.351,96
des autres éléments du résultat global	12.2	0,00	0,00
instruments financiers dérivés		-121.642,52	-42.487,62
<i>Variation de juste valeur des</i>		<u>150.578.387,69</u>	<u>92.959.261,72</u>
actifs financiers à la juste valeur par le résultat net		0,00	0,00
passifs financiers à la juste valeur par le résultat net		11.052.768,17	6.290.648,42
instruments financiers dérivés		139.525.619,52	86.668.613,30
<i>Gains de change</i>		14.167.710,63	4.868.412,19
<i>Dividendes perçus</i>		616.564,43	879.036,98
<i>Autres produits financiers</i>		1.162.658,43	623.999,89
Total produits financiers		182.878.790,97	117.165.804,23

Les produits d'intérêts relatifs aux créances de location-financement comptabilisés au 31 décembre 2022 s'élèvent à 3.119.348,38 EUR (2021: 3.290.856,45 EUR).

29.2 Charges financières

		31/12/2022	31/12/2021
	<u>Notes</u>		
<i>Charge d'intérêt sur</i>		<u>51.254.505,21</u>	<u>48.404.374,61</u>
dettes financières au coût amorti		34.260.767,52	31.989.456,70
passifs financiers à la juste valeur par le résultat net		6.393.361,75	6.517.456,87
instruments financiers dérivés		5.672.993,31	6.862.791,56
dettes locatives		1.152.400,56	1.326.757,92
dettes pour avantages au personnel	19.3	3.760.240,92	1.668.570,84
provisions	20	14.741,15	39.340,72
<i>Intérêts intercalaires activés</i>		<u>-59.518,93</u>	<u>-103.840,14</u>
<i>Variation de juste valeur des</i>		<u>56.744.258,90</u>	<u>56.665.000,70</u>
actifs financiers à la juste valeur par le résultat net		2.171.981,15	2.335.040,01
passifs financiers à la juste valeur par le résultat net		0,00	0,00
instruments financiers dérivés		54.572.277,75	54.329.960,69
<i>Pertes de valeur sur</i>		<u>31.949,00</u>	<u>17.492,00</u>
actifs financiers au coût amorti		31.949,00	17.492,00
actifs financiers à la juste valeur par le biais			
des autres éléments du résultat global	12.2	0,00	0,00
<i>Pertes de change</i>		13.297.073,82	3.424.691,72
<i>Autres charges financières</i>		11.469.578,55	2.881.539,43
Total charges financières		132.737.846,55	111.289.258,32

Les intérêts reçus dans le cadre des contrats « Back to Back » et les subsides financiers (voir note 25.3) sont repris en déduction des charges financières.

Les tableaux ci-dessous réconcilient le total des charges d'intérêts renseigné ci-dessus avec les intérêts sur les dettes financières (tableau de mutation dans la note 21.1) et avec les produits d'intérêts des subsides financiers (note 25.2) qui sont repris en déduction des charges d'intérêts présentées.

	31/12/2022				TOTAL
	Dettes financières	Back-to-Back	Subsides	Autres	
dettes financières au coût amorti	55.726.381,42	89.819,17	-21.711.857,83	156.424,76	34.260.767,52
passifs financiers à la juste valeur par le résultat net	6.393.361,75				6.393.361,75
instruments financiers dérivés		-13.929.731,36		19.602.724,67	5.672.993,31
dettes locatives	1.152.400,56				1.152.400,56
dettes pour avantages au personnel				3.774.982,07	3.774.982,07
provisions				0,00	0,00
Total charges d'intérêts	63.272.143,73	-13.839.912,19	-21.711.857,83	23.534.131,50	51.254.505,21

	31/12/2021				TOTAL
	Dettes financières	Back-to-Back	Subsides	Autres	
dettes financières au coût amorti	54.041.894,10	679.271,69	-22.798.308,95	66.599,86	31.989.456,70
passifs financiers à la juste valeur par le résultat net	6.517.456,87				6.517.456,87
instruments financiers dérivés		-13.681.998,02		20.544.789,58	6.862.791,56
dettes locatives	1.326.757,92				1.326.757,92
dettes pour avantages au personnel				1.668.570,84	1.668.570,84
provisions				39.340,72	39.340,72
Total charges d'intérêts	61.886.108,89	-13.002.726,33	-22.798.308,95	22.319.301,00	48.404.374,61

Note 30 - Charges d'impôt sur le résultat global

		31/12/2022	31/12/2021
	Note		
Impôts courants par le résultat net		-141.671,91	-878.372,97
Impôts différés par le résultat net	22	1.199.518,52	348.064,90
(Charges) / produits d'impôt sur le résultat global		1.057.846,61	-530.308,07

	2022	2021
Résultat global avant impôts des activités poursuivies	171.767.954,02	7.942.002,46
Impôts calculés sur base du taux d'imposition (25%)	-42.941.988,50	-1.985.500,62
Effet des dépenses non déductibles fiscalement	-9.654.790,36	-11.946.268,99
Impôts liés aux participations mises en équivalence	19.403.032,59	-2.967.903,67
Autres différences permanentes	25.834.923,24	6.902.674,18
Modification de comptabilisation d'actifs d'impôts différés	7.255.995,37	9.923.038,28
Corrections d'exercices antérieurs	208,88	-8.645,48
Autres mutations	1.160.465,40	-447.701,78
(Charges) / produits d'impôt sur le résultat global des activités poursuivies	1.057.846,61	-530.308,07

Les autres différences permanentes incluent certaines dettes pour avantages aux personnel ainsi que la plus-value réalisée suite à la création d'Eurostar Group.

Note 31 - Actifs et passifs éventuels

Au 31 décembre 2022 (2021), les actifs éventuels s'élèvent à 3.015.502,88 EUR (2.919.712,64 EUR) et représentent principalement les sommes réclamées par le Groupe SNCB à des tiers. Les passifs éventuels s'élèvent à 2.672.199,73 EUR (2.675.407,54 EUR) et représentent les litiges juridiques intentés contre le Groupe SNCB pour lesquels la probabilité de sortie de ressources est faible à cette date.

Note 32 - Informations complémentaires sur les instruments financiers

32.1. Actifs financiers

Catégorie selon IFRS 9	31/12/2022		31/12/2021		
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur	
Actifs financiers non courants					
Créances commerciales et autres débiteur	Coût amorti	606.833.479,18	632.725.909,83	596.320.055,71	776.782.712,42
	Juste valeur par le résultat net (obligatoire)	0,00	0,00	0,00	0,00
Instruments financiers dérivés	Juste valeur par le résultat net (obligatoire)	301.794.422,32	301.794.422,32	241.191.954,16	241.191.954,16
Autres actifs financiers	Juste valeur par les autres éléments du résultat global (investissement en actions)	116.240,35	116.240,35	57.414.535,35	57.414.535,35
	Juste valeur par le résultat net (désigné)	-386.270,99	-386.270,99	25.267.524,64	25.267.524,64
	Juste valeur par le résultat net (instrument de couverture)	181.071.886,11	181.071.886,11	167.209.519,12	167.209.519,12
	Coût amorti	275.484.092,95	290.814.019,62	257.640.964,96	301.285.416,74
Total	1.364.913.849,92	1.406.136.207,24	1.345.044.553,94	1.569.151.662,43	
Actifs financiers courants					
Créances commerciales et autres débiteur	Coût amorti	1.235.462.227,20	1.235.462.227,20	1.086.718.909,59	1.086.718.909,59
	Juste valeur par le résultat net (obligatoire)	25.369,35	25.369,35	36.581,58	36.581,58
Instruments financiers dérivés	Juste valeur par le résultat net (obligatoire)	3.573.606,93	3.573.606,93	7.476.216,32	7.476.216,32
Autres actifs financiers	Juste valeur par les autres éléments du résultat global (investissement en actions)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Juste valeur par le résultat net (désigné)	25.510.818,10	25.510.818,10	57.538.679,40	57.538.679,40
	Juste valeur par le résultat net (instrument de couverture)	-164.937,50	-164.937,50	36.359,38	36.359,38
	Coût amorti	30.843.784,72	30.836.442,76	44.125.789,91	44.685.136,29
Total	1.295.250.868,80	1.295.243.526,84	1.195.932.536,18	1.196.491.882,56	

L'analyse ci-dessus ne concerne que les actifs financiers selon IFRS 7, en excluant dès lors les charges à reporter, les montants relatifs aux contrats de constructions, etc.

Le Groupe SNCB considère la valeur nominale des « Créances commerciales et autres débiteurs », jusqu'à présent non réévalués à la juste valeur, comme une estimation raisonnable de leur juste valeur. Cette rubrique comprend principalement, d'une part, des créances à court terme sans composante de financement significative et, d'autre part, des créances porteuses d'intérêts à long terme avec l'Etat.

Les justes valeurs de comparaison des actifs financiers valorisés au coût amorti, repris dans les rubriques « Autres actifs financiers » et « Créances commerciales et autres débiteurs » sont calculées en utilisant les mêmes modèles et hypothèses que ceux utilisés pour la valorisation des actifs, dont le Groupe SNCB a choisi volontairement la reconnaissance dans la catégorie « Actifs financiers désignés à la juste valeur par le résultat net ».

Le tableau ci-dessous détaille les modifications de la juste valeur des actifs financiers reconnus, ou à devoir être reconnus, comme évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. La ligne « autres variations » contient toutes les variations qui sont la conséquence de remboursements, capitalisations et, dans le cas d'actifs en devises étrangères, de l'impact des écarts de conversion. La variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés est présentée dans la note 11.2.

	2022	2021
Au 1^{er} janvier	82.842.785,62	105.242.696,48
Risque de marché	-2.202.135,56	-2.443.179,19
Risque de crédit	30.154,41	108.139,18
Variations de la juste valeur	-2.171.981,15	-2.335.040,01
Autres variations	-55.520.888,01	-20.064.870,85
Au 31 décembre	25.149.916,46	82.842.785,62

Le composant "risque de crédit" a été isolé des variations comptabilisées de la juste valeur en comparant les variations de la juste valeur si une courbe de valorisation « risque neutre » avait été utilisée.

La part cumulée séparément du risque de marché et du risque de crédit dans les ajustements à la juste valeur fin 2022 et 2021 est indiquée dans le tableau ci-dessous:

	31/12/2022	31/12/2021	Δ
Risque de marché	-418.315,89	1.783.819,67	-2.202.135,56
Risque de crédit	32.044,90	1.890,49	30.154,41
Ajustements à la juste valeur	-386.270,99	1.785.710,16	-2.171.981,15

32.3 Passifs financiers

Catégorie selon IFRS 9	31/12/2022		31/12/2021		
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur	
Passifs financiers non courants					
Dettes financières	Coût amorti	2.386.887.578,90	2.215.507.519,37	2.305.701.411,71	2.515.520.945,06
	Juste valeur par le résultat net (désigné)				
		40.556.521,16	40.556.521,16	80.046.463,60	80.046.463,60
Instruments financiers dérivés	Juste valeur par le résultat net (obligatoire)	400.650.519,94	400.650.519,94	473.960.096,74	473.960.096,74
Dettes commerciales	Coût amorti	0,00	0,00	0,00	0,00
	Autres dettes	Coût amorti	235.859,99	235.859,99	235.859,99
	Juste valeur par le résultat net (obligatoire)				
		0,00	0,00	0,00	0,00
Total		2.828.330.479,99	2.656.950.420,46	2.859.943.832,04	3.069.763.365,39
Passifs financiers courants					
Dettes financières	Coût amorti	416.181.559,36	414.894.154,74	501.141.868,55	517.035.165,78
	Juste valeur par le résultat net (désigné)				
		34.490.552,22	34.490.552,22	56.601.368,41	56.601.368,41
Instruments financiers dérivés	Juste valeur par le résultat net (obligatoire)	3.906.225,35	3.906.225,35	7.367.011,00	7.367.011,00
Dettes commerciales	Coût amorti	476.160.723,88	476.160.723,88	361.860.052,62	361.860.052,62
	Autres dettes	Coût amorti	41.014.256,90	41.014.256,90	35.799.197,28
	Juste valeur par le résultat net (obligatoire)				
		0,00	0,00	0,00	0,00
Total		971.753.317,71	970.465.913,09	962.769.497,86	978.662.795,09

L'analyse ci-dessus ne concerne que les passifs financiers selon IFRS 7, en excluant dès lors les produits à reporter, les montants relatifs aux contrats de constructions, etc.

Le Groupe SNCB considère la valeur nominale des « Dettes commerciales » et des « Autres dettes », comme une estimation raisonnable de leur juste valeur. Les « Dettes commerciales » se composent principalement des dettes à court terme sans composante de financement significative et les « Autres dettes » comprennent principalement les cautionnements reçus dans le cadre des contrats CSA.

Les justes valeurs de comparaison des dettes valorisées au coût amorti sont calculées en utilisant les mêmes modèles et hypothèses que ceux utilisés pour la valorisation des dettes dont le Groupe SNCB a choisi volontairement la reconnaissance dans la catégorie « Passifs financiers à la juste valeur par le résultat net ».

Le tableau ci-dessous détaille les modifications de la juste valeur des dettes financières reconnues, ou à devoir être reconnues, comme évaluées à la juste valeur par le biais du résultat net. La ligne « autres variations » contient toutes les variations qui sont la conséquence de remboursements, capitalisations et, dans le cas de passifs en devises étrangères, de l'impact des écarts de conversion. La variation de juste valeur des instruments financiers dérivés est présentée dans la note 11.2.

	2022	2021
Au 1^{er} janvier	136.647.832,01	127.489.449,06
<i>Risque de marché</i>	-11.052.768,17	-6.290.648,42
<i>Risque de crédit</i>	-1.715.639,47	460.155,99
Variations de la juste valeur	-12.768.407,64	-5.830.492,43
Autres variations	-48.832.350,99	14.988.875,38
Au 31 décembre	75.047.073,38	136.647.832,01

Le composant “risque de crédit” a été isolé des variations comptabilisées de la juste valeur en comparant les variations de la juste valeur si une courbe de valorisation risque neutre avait été utilisée.

La part cumulée séparément du risque de marché et du risque de crédit dans les ajustements à la juste valeur fin 2022 et 2021 est indiquée dans le tableau ci-dessous:

	31/12/2022	31/12/2021	Δ
Risque de marché	5.736.375,60	16.789.143,77	-11.052.768,17
Risque de crédit	1.638.278,60	3.353.918,07	-1.715.639,47
Ajustements à la juste valeur	7.374.654,20	20.143.061,84	-12.768.407,64

Note 33 - Opérations de financement alternatif

Le Groupe SNCB est entré dans des opérations de locations transfrontalières (actifs vendus ou loués à un Trust et ensuite immédiatement reloués au Groupe SNCB) ayant pour objectif de réaliser un avantage financier partagé avec le Trust. Ces opérations, dites « Opérations de financement alternatifs », sont comptabilisées en fonction de leur substance économique dans le respect des normes IFRS 16 et IFRS 15. Les actifs immobilisés sous-jacents de ces transactions peuvent être regroupés comme suit :

- du matériel roulant (locomotives électriques et diesel, automotrices, trains à grande vitesse et voitures pour passagers): les contrats y relatifs ont une durée initiale de base entre 18 et 28 ans.
- des bâtiments administratifs : les contrats y relatifs ont une durée initiale de base de 29,5 ans.

Les transactions comportent quelques restrictions quant à l'utilisation des actifs sous-jacents (par exemple : pas de vente, pas de sous-location sans l'approbation préalable du Trust). Les risques sont limités aux risques liés à la propriété de l'actif, aux risques qui découlent de la législation belge et au risque de crédit sur les contreparties pour lesquelles le compte d'investissement a été maintenu.

Le Groupe SNCB a maintenu les immobilisations corporelles à l'état de la situation financière et n'a pas reconnu de perte ou de gain suite à la vente au Trust. Ces immobilisations corporelles relatives aux financements alternatifs sont principalement destinées à un usage propre ou font l'objet de contrats de location envers les sociétés du Groupe SNCB ou d'autres sociétés faisant partie de la sphère d'influence du Groupe SNCB, tel qu'explicité à la note 9.3.

Les comptes d'investissements (investissement d'une portion des fonds issus de la vente ou de la location principale) et les obligations de paiement envers le Trust (sur la durée du contrat) sont reconnus à l'état de la situation financière, à l'exception des comptes d'investissements dont la contrepartie est une entité gouvernementale ou une organisation supranationale (ou garantie par une entité gouvernementale). Les comptes d'investissements qui ne sont pas reconnus à l'état de la situation financière représentent au 31 décembre 2022 (2021) 400.445.758,46 EUR (570.525.445,76 EUR). Les comptes d'investissements et les obligations de paiement envers le Trust sont reconnus en appliquant la norme IFRS 9 dans les rubriques « Autres actifs financiers » et « Dettes financières ». Au 31 décembre 2022 (2021), 200.547.862,43 EUR (254.476.206,97 EUR) sont reconnus en comptes d'investissements. D'autre part, 578.606.611,09 EUR (769.508.649,20 EUR) sont reconnus pour les obligations de paiement envers le Trust au 31 décembre 2022 (2021).

Le tableau ci-dessous permet de réconcilier les comptes d'investissements non reconnus avec les actifs non reconnus donnés en gage et les prépaiements repris dans la note 34 :

	2022	2021
Donné en gage	41.828.593,70	118.167.248,43
Prépaiements	64.850.266,80	65.244.830,13
Autres montants investi	293.766.897,96	387.113.367,20
Pas reconnu au bilan	400.445.758,46	570.525.445,76

Pour certaines transactions, le Groupe SNCB a eu recours à des instruments dérivés afin de couvrir les risques de taux d'intérêts et de change. Dans ce cas, le Groupe SNCB a utilisé l'option juste valeur prévue par IFRS 9 pour la comptabilisation des actifs et passifs financiers. L'utilisation d'instruments dérivés est présentée à la note 11. A fin 2022, la juste valeur positive des instruments dérivés utilisés dans le cadre des financements alternatifs représente 29.931.554,79 EUR (2021 : juste valeur

positive de 21.242.740,06 EUR). L'analyse de la gestion des risques liés à l'utilisation d'instruments financiers, y compris les instruments financiers liés aux financements alternatifs, est présentée à la note 2.2.

Les commissions obtenues dans le cadre de ces opérations sont reconnues par le biais du résultat d'exploitation de manière linéaire sur la durée de ces opérations. En 2022 (2021), 2.696.872,27 EUR (3.066.297,32 EUR) ont été reconnus en résultats.

En fonction du type de transaction, le Groupe SNCB a plusieurs options à la fin de la durée initiale de base du contrat à savoir:

- l'exercice de l'option d'achat ;
- le retour de l'actif au Trust qui l'utilisera pour son propre compte ;
- le retour de l'actif au Trust pour qui le Groupe SNCB agira comme agent de vente pour l'actif ;
- l'extension du contrat par une location ou un contrat de service au-delà de la durée initiale de base du contrat ; ou
- la recherche d'une tierce partie qui assumera les obligations restantes envers le Trust par le biais d'une location ou d'un contrat de service.

Note 34 - Droits et engagements

Le montant des engagements contractuels pour l'acquisition d'immobilisations corporelles et d'immeubles de placement est de 947.384.957,19 EUR (649.657.583,77 EUR) au 31 décembre 2022 (2021).

Le montant des engagements contractuels pour l'acquisition de services est de 655.549.613,89 EUR (404.340.165,89 EUR) au 31 décembre 2022 (2021).

Le montant des engagements contractuels pour l'acquisition de stocks est de 291.290.100,53 EUR (277.044.405,63 EUR) au 31 décembre 2022 (2021).

Les garanties personnelles constituées par le Groupe SNCB pour compte de tiers s'élèvent à 161.868.646,69 EUR (159.952.131,78 EUR) au 31 décembre 2022 (2021).

Les lignes de crédit accordées par les tiers pour le Groupe SNCB sont de 1.313.007.506,22 EUR (1.413.007.506,22 EUR) au 31 décembre 2022 (2021).

Les garanties constituées par des tiers pour compte du Groupe SNCB sont de 1.502.957.685,61 EUR (1.595.553.872,77 EUR) au 31 décembre 2022 (2021) et concernent principalement les garanties constituées par l'Etat dans le cadre des opérations de financement alternatif. Pour 2022 : garanties sur placements : 41.828.593,70 EUR ; garanties sur dettes (Eurofima/Infrabel) : 1.460.169.550,22 EUR et autres garanties : 959.541,69 EUR.

Les biens et valeurs détenus par des tiers en leur nom mais aux risques et profits du Groupe SNCB sont de 64.850.266,80 EUR (65.244.830,13 EUR) au 31 décembre 2022 (2021) et concernent des prépaiements dans le cadre des opérations de financement alternatif.

Les stocks appartenant à des tiers mais reçus en consignation par le Groupe SNCB qui en supporte les risques s'élèvent à 10.733.279,37 EUR (10.570.584,51 EUR) au 31 décembre 2022 (2021).

Les garanties réelles constituées par le Groupe SNCB sur avoirs propres sont de 1.510.285.983,53 EUR (1.756.785.331,48 EUR) au 31 décembre 2022 (2021) et concernent les investissements donnés en gage dans le cadre des opérations de financement alternatif (2022 : 93.977.130,06 EUR dont 52.148.536,36 EUR reconnus au bilan et 41.828.593,70 EUR non reconnus au bilan) et la valeur comptable du matériel dans les opérations (2022 : 1.416.308.853,47 EUR).

Les garanties bancaires reçues sont de 468.885.968,24 EUR (477.077.005,63 EUR) au 31 décembre 2022 (2021).

Le Groupe SNCB répond de manière illimitée en qualité de membre indéfiniment responsable dans le groupement d'intérêt économique Eurail Group (NL 809837353 B01) PO BOX 2112, NL 3500 Utrecht – Pays-Bas).

Les comptes d'investissements relatifs aux opérations de financement alternatif non reconnus à l'état de la situation financière sont repris à la note 33.

35.1 Sociétés consolidées

La liste des filiales et des entreprises mises en équivalence, figure à la note 4.

35.2 Relations avec l'Etat

35.2.1 Liens de participation

L'Etat possède directement et indirectement 99,97% des droits de vote de la SNCB.

35.2.2 Contrats de gestion

L'Etat a conclu avec la SNCB un contrat de gestion portant sur la période 2008-2012. Dans ce contrat de gestion, il est stipulé que la SNCB constitue un élément essentiel du système des transports en Belgique. Il lui est confié, dans le cadre d'une politique de groupe cohérente, la mission de veiller à ce que les activités s'inscrivent dans le cadre de la politique de mobilité durable menée par le Gouvernement et à contribuer à la satisfaction des besoins de déplacement.

Le 23 décembre 2022, le Conseil des Ministres et le Conseil d'Administration de la SNCB ont approuvé le Contrat de Service Public de la SNCB ainsi que le plan d'entreprise et le plan pluriannuel d'investissements pour la période 2023-2032. Ces plans reposent sur une garantie de financement du gouvernement sur dix ans et sur des objectifs concrets à court, moyen et long terme sur lesquels la SNCB sera évaluée, parmi lesquels:

- Étendre l'offre de trains à hauteur de 10% à l'horizon 2032.
- Accroître le nombre de voyageurs de 30% et améliorer considérablement l'expérience clients.
- Investir dans l'accueil des voyageurs en doublant le nombre actuel de gares intégralement accessibles.
- Investir dans du matériel roulant moderne et confortable avec un renouvellement de 50% de la flotte à l'horizon 2032.
- Améliorer la santé financière de l'entreprise.

Le contrat de service public ayant été signé fin d'année et démarrant le 1^{er} janvier 2023, les comptes consolidés 2022 sont encore établis sur base :

- du contrat de gestion 2008-2012 qui avait été prolongé dans l'intervalle de temps et
- des règles provisoires valant contrat de gestion qui ont été fixées par l'arrêté royal du 22 décembre 2020.

La SNCB a pour objet :

1. le transport de voyageurs, en ce compris l'accueil et l'information de sa clientèle, et de marchandises par chemin de fer;
2. le transport de marchandises en général et les services de logistique prévus à cet effet;
3. l'acquisition, la maintenance, la gestion et le financement de matériel roulant ferroviaire;
4. la sécurité et le gardiennage dans le domaine ferroviaire;
5. l'acquisition, la conception, la construction, le renouvellement, l'entretien et la gestion des gares ferroviaires, des points d'arrêts non gardés et de leurs dépendances ainsi que de leurs abords, en ce compris la conception, le développement, la modernisation et la valorisation des centres urbains;

6. le développement d'activités commerciales ou autres, destinées à favoriser directement ou indirectement ses services ou à optimiser l'utilisation de ses biens.

La SNCB peut, par elle-même ou par voie de participation à des organismes et personnes morales existants ou à créer, belges, étrangers ou internationaux, faire toutes opérations commerciales, industrielles ou financières se rapportant directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet ou qui seraient susceptibles d'en faciliter ou d'en favoriser la réalisation ou le développement, y compris la constitution de sûretés pour dettes de sociétés liées ou avec lesquelles il existe un lien de participation.

Sont notamment considérées comme susceptibles de favoriser la réalisation ou le développement de l'objet, la fabrication et la vente de biens ou services ayant trait directement ou indirectement à l'activité ferroviaire.

La SNCB peut en outre agir comme administrateur, porteur d'une procuration, mandataire ou liquidateur dans d'autres sociétés ou entreprises.

35.2.3 Services aux administrations

La SNCB fournit des services de transport et de télécommunications à l'Etat belge et à différentes administrations de l'Etat belge. Toutes ces transactions s'effectuent dans le cadre de relations normales client/fournisseur à des conditions n'étant pas plus favorables que celles proposées aux autres clients et fournisseurs. Les services fournis à ces administrations ne représentent pas de composante significative des revenus nets de la SNCB.

35.3 Relations entre sociétés du Groupe SNCB

Dans le cadre de l'exécution du contrat de gestion, la SNCB est amenée à avoir des relations avec les autres sociétés du Groupe SNCB. Les principales relations qui sont effectuées par la Société au profit de certaines Sociétés du Groupe sont essentiellement des prestations de trésorerie, de coordination comptable, etc.

35.4 Données chiffrées relatives aux relations avec les pouvoirs publics et les sociétés mises en équivalence

Les subsides accordés par les pouvoirs publics sont détaillés à la note 25.

Outre ces subsides, les opérations suivantes ont été réalisées avec des parties liées :

EUR	31/12/2022	31/12/2021
Chiffre d'affaires réalisé avec les sociétés mises en équivalence	65.167.843,15	64.954.853,04
Créances nettes sur les sociétés mises en équivalence	3.346.753,11	3.522.579,13
Créances nettes sur les pouvoirs publics	1.235.101.965,43	987.647.684,33
Dettes sur les sociétés mises en équivalence	30.854.299,20	29.661.975,51

Les créances sur les pouvoirs publics concernent presque exclusivement la SNCB et sont détaillées dans la note 9. Créances commerciales et autres débiteurs.

Le chiffre d'affaires de 2022 réalisé avec les sociétés mises en équivalence s'élève à 65.167.843,15 EUR et concerne principalement celui de la SNCB vis-à-vis du Groupe Eurostar Group (51.673.675,52 EUR) et vis-à-vis de HR Rail (9.472.688,31 EUR).

Les dettes sur les sociétés mises en équivalence de 30.854.299,20 EUR au 31 décembre 2022 concernent principalement celles de la SNCB vis-à-vis de HR Rail (28.296.148,96 EUR).

35.5 Relations avec les principaux dirigeants

Les administrateurs et les membres du Comité de Direction de la SNCB sont considérés comme les principaux dirigeants du Groupe SNCB.

Le montant total des rémunérations aux administrateurs et aux membres du Comité de Direction s'élevait à 1.521.601,26 EUR (hors indemnités de frais de fonctionnement) en 2022 et à 1.458.273,05 EUR en 2021. Ils n'ont pas reçu de prêts ou d'avances de la part de la SNCB. Pour la liste des administrateurs, nous faisons référence aux Informations générales.

Ces montants totaux de rémunération des principaux dirigeants comprennent les éléments suivants :

- avantages à court terme : salaire annuel (base et variable) ainsi que les autres avantages salariaux à court terme comme l'assurance médicale, l'usage privé de la voiture de société, ... ainsi que les contributions payées à la sécurité sociale sur ces avantages ;
- indemnités de cessation d'emploi ;
- avantages postérieurs à l'emploi : primes d'assurances payées par la SNCB. Les primes couvrent essentiellement un plan de pension complémentaire ;
- indemnités de rupture éventuelles.

La rémunération des principaux dirigeants se ventile comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Salaires et autres avantages à court terme	1.464.884,00	1.411.322,64
Avantages postérieurs à l'emploi	56.717,26	46.950,41
Total	1.521.601,26	1.458.273,05

Aucun prêt n'a été consenti aux principaux dirigeants.

Note 36 - Honoraires du commissaire

Le Groupe SNCB a comptabilisé en 2022 (2021) un montant de 475.617 EUR (494.700 EUR) relatif aux honoraires des réviseurs d'entreprise du Groupe dans le cadre de leurs mandats de commissaires et un montant de 65.928 EUR (25.274 EUR) relatif à des missions non-audit prestées par les commissaires.

	31/12/2022		31/12/2021	
	Commissaire	Réseau du commissaire	Commissaire	Réseau du commissaire
Missions d'attestations	475.617,00		494.700,00	
Missions de conseils fiscaux			7.074,00	
Autres missions	65.928,00		18.200,00	
Total	541.545,00	0,00	519.974,00	0,00

Note 37 - Evénements postérieurs à la clôture

Un accord social a été négocié avec les organisations syndicales pour la période 2023-2024. Il prévoit le transfert de la charge de l'assurance hospitalisation accordée au personnel statutaire pensionné au fonds des œuvres sociales à partir du 1^{er} juillet 2023, et ce en vue d'en assurer la pérennité. Ce transfert entraînera une reprise de la provision IAS 19 « Assurance hospitalisation » à partir du 30 juin 2023.

Aucun autre événement significatif impactant les états financiers du Groupe SNCB n'a été observé après la date de clôture au 31 décembre 2022.

**Rapport du collège
des commissaires
sur les comptes
consolidés**



Rapport des réviseurs d'entreprises membres du Collège des commissaires (ci-après « le Collège des commissaires ») à l'assemblée générale de la société SNCB SA de Droit Public sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2022

Dans le cadre du contrôle légal des comptes consolidés de SNCB SA de Droit Public (la « Société ») et de ses filiales (conjointement « le Groupe »), nous vous présentons notre rapport du Collège des commissaires. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 29 mai 2020, conformément à la proposition de l'organe de gestion émise sur recommandation du comité d'audit. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2022. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes consolidés de SNCB SA de Droit Public durant six exercices consécutifs.

Rapport sur les comptes consolidés

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, établis conformément aux normes IFRS émises par l'International Accounting Standards Board et telles qu'adoptées par l'Union Européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique. Ces comptes consolidés comprennent l'état de la situation financière consolidé au 31 décembre 2022, l'état consolidé du résultat net et des autres éléments du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et un tableau consolidé des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date, ainsi que des annexes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives. Le total de l'état de la situation financière consolidé s'élève à 12.208.144.828 EUR et l'état consolidé du résultat net se solde par un bénéfice de l'exercice de 52.821.800 EUR.

À notre avis, ces comptes consolidés donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du Groupe au 31 décembre 2022, ainsi que de ses résultats consolidés et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes IFRS émises par l'International Accounting Standards Board et telles qu'adoptées par l'Union Européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

KPMG Réviseurs d'Entreprises BV/SRL / TVA BE 0419.122.548 RPM Bruxelles

IBAN : BE 62 4377 5152 9261

BIC : KREDBEBB

Maatschappelijke zetel: Luchthaven Brussel Nationaal 1K - 1930 Zaventem – België

KPMG Réviseurs d'Entreprises BV/SRL and a member firm of the KPMG network of independent member firms affiliated with KPMG International Cooperative ("KPMG International"), a Swiss entity.

BDO Bedrijfsrevisoren BV/SRL / TVA BE 0419.122.548 RPM Bruxelles

IBAN : BE 62 4377 5152 9261

BIC : KREDBEBB

Maatschappelijke zetel: Da Vincilaan 9 Box E.6 - Elsinore Building - 1930 Zaventem - België

BDO Bedrijfsrevisoren CVBA, a cooperative company with limited liability, is a member of BDO International Limited, a UK company limited by guarantee, and forms part of the international BDO network of independent member firms.

BDO is the brand name for the BDO network and for each of the BDO Member Firms.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Par ailleurs, nous avons appliqué les normes internationales d'audit approuvées par l'IAASB et applicables à la présente clôture et non encore approuvées au niveau national. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du Collège des commissaires relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes consolidés en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Points clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des comptes consolidés de la période en cours. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

Nous avons déterminé qu'il n'y avait pas de points clés de l'audit à communiquer dans notre rapport.

Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes consolidés

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes consolidés donnant une image fidèle conformément aux normes IFRS émises par l'International Accounting Standards Board et telles qu'adoptées par l'Union Européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre le Groupe en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du Collège des commissaires relatives à l'audit des comptes consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du Collège des commissaires contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes consolidés en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes consolidés ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future du Groupe ni quant à l'efficacité ou l'efficacités avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires du Groupe. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du Collège des commissaires sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du Collège des commissaires. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire le Groupe à cesser son exploitation;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes consolidés et évaluons si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle;
- nous recueillons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités ou activités du Groupe pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit au niveau du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons au comité d'audit notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Nous fournissons également au comité d'audit une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles déontologiques pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les éventuelles mesures de sauvegarde y relatives.

Parmi les points communiqués au comité d'audit, nous déterminons les points qui ont été les plus importants lors de l'audit des comptes consolidés de la période en cours, qui sont de ce fait les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport du Collège des commissaires, sauf si la loi ou la réglementation en interdit la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer un point dans notre rapport du Collège des commissaires parce que les conséquences néfastes raisonnablement attendues de la communication de ce point dépassent les avantages qu'elle aurait au regard de l'intérêt public.

Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion sur les comptes consolidés.

Responsabilités du Collège des commissaires

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion sur les comptes consolidés ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion sur les comptes consolidés

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion sur les comptes consolidés, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes consolidés pour le même exercice et a été établi conformément à l'article 3:32 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion sur les comptes consolidés comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mentions relatives à l'indépendance

- Nos cabinets de révision et nos réseaux n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes consolidés et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis du Groupe au cours de notre mandat.
- Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal visées à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations ont correctement été valorisés et ventilés dans les annexes des comptes consolidés.

Bruxelles, le 15 mai 2023

Le Collège des commissaires

KPMG Réviseurs d'Entreprises
représentée par

Tanguy Digitally signed
by Tanguy Legein
Legein Date: 2023.05.15
21:38:30 +02'00'

Tanguy Legein
Réviseur d'Entreprises

BDO Réviseurs d'Entreprises
représentée par

Michaël Digitally signed by Michaël
Delbeke
Delbeke DN: cn=Michaël Delbeke,
ou=AU,
email=michael.delbeke@bdo.be

Michaël Delbeke
Réviseur d'Entreprises